



Assemblée générale

Distr. générale
17 septembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 120 de l'ordre du jour provisoire*

Gestion des ressources humaines

Composition du Secrétariat

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport annuel donne des informations sur diverses caractéristiques démographiques du personnel du Secrétariat, ainsi que sur le système des fourchettes optimales qui régit la répartition géographique du personnel. Il porte sur la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002.

Le présent rapport répond aussi à la demande formulée par l'Assemblée générale, au paragraphe 4 de la section X de sa résolution 55/258 du 14 juin 2001, tendant à ce que le Secrétaire général effectue une étude sur les incidences de toute modification du poids relatif du facteur population, du facteur qualité d'État Membre et du facteur contribution dans le calcul des fourchettes optimales.

* A/57/150.

** En décembre 1971, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de présenter chaque année des statistiques sur la composition du personnel au 30 juin (voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, annexes*, point 84 de l'ordre du jour, document A/8604, par. 34 à 37). Le temps ne suffit donc pas pour recueillir et analyser les données et rédiger le présent rapport dans le délai établi de 10 semaines avant le début de la session annuelle de l'Assemblée générale.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Sigles utilisés		4
I. Introduction	1–7	5
II. Composition du Secrétariat	8–32	5
A. Personnel de l’Organisation des Nations Unies	8–12	5
B. Personnel dont le recrutement est soumis au système des fourchettes optimales. . .	13	6
C. Représentation des États Membres	14–17	8
D. Représentation des États Membres aux postes de direction et de décision.	18–20	10
E. Représentation des femmes	21–24	12
F. Recrutements	25–32	14
III. Système des fourchettes optimales pour la répartition géographique du personnel . . .	33–37	16
IV. Conséquences du changement de pondération des facteurs « population », « qualité de Membre » et « contribution »	38–59	17
V. Analyse démographique des ressources humaines	60–85	23
A. Caractéristiques démographiques du personnel du Secrétariat	61–73	23
B. Mouvements de personnel du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002	74–80	35
C. Départs à la retraite prévus pour la période 2002-2006	81–85	38
Figures		
1. Personnel du Secrétariat et d’autres entités de l’Organisation des Nations Unies		7
2. Représentation des États Membres		9
3. Personnel du Secrétariat, par catégorie, au 30 juin 2002		24
4. Répartition par classe des fonctionnaires des catégories des administrateurs et des directeurs, au 30 juin 2002		25
5. Répartition par classe des agents des services généraux et des catégories apparentées, au 30 juin 2002.		25
6. Répartition du personnel par département ou bureau, au 30 juin 2002		27
7. Pourcentage de femmes parmi les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, au 30 juin 2002.		30
8. Répartition du personnel par type de nomination, au 30 juin 2002		31
9. Répartition du personnel par âge et par sexe, au 30 juin 2002.		33
10. Groupes d’âge au Secrétariat, au 30 juin 2002		34
11. Recrutements par sexe, du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002.		36
12. Cessations de service par sexe, du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002		37
13. Départs à la retraite prévus, par catégorie, sur la période 2002-2006		40
14. Départs à la retraite prévus, par catégorie, sur la période 2002-2006; postes soumis à la répartition géographique		41

Tableaux

1.	Personnel du Secrétariat et des autres entités de l'Organisation des Nations Unies, par catégorie et source de financement, au 30 juin 2002	8
2.	Représentation des pays en développement, des pays développés et des pays à économie en transition aux postes soumis à la répartition géographique, 1999-2002	11
3.	Proportion de femmes occupant un poste soumis à la répartition géographique (30 juin 1998 au 30 juin 2002)	12
4.	Nombre et pourcentage de femmes occupant un poste soumis à la répartition géographique ou un poste exigeant des connaissances linguistiques spéciales par classe (1992 et 2002)	13
5.	Nombre de nominations à des postes soumis à la répartition géographique, par sexe, par classe et par nombre de nationalités représentées (1er juillet 2001 au 30 juin 2002)	13
6.	Données relatives à l'affectation des lauréats des concours nationaux, par département ou bureau (juillet 2001-juin 2002)	15
7.	Méthode de calcul des fourchettes pondérées	17
8.	Évolution chronologique des facteurs déterminants et des chiffres de base du système des fourchettes optimales	18
9.	Variation des coefficients de pondération des facteurs	20
10.	Remplacements rendus nécessaires par des départs à la retraite aux classes D-1/D-2 et P-5 de 2002 à 2006	40
A.1.	Nombre de fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique, par nationalité et par classe, avec indication du nombre de fonctionnaires de sexe féminin	43
A.2.	Nombre de fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique, par nationalité et par type de nomination	50
A.3.	Nomination à des postes soumis à la répartition géographique, par nationalité, par classe et par sexe	56
A.4.	Mouvements de personnel aux postes soumis à la répartition géographique, par nationalité, par type de nomination et par sexe	61
A.5.	Nombre de fonctionnaires occupant des postes qui exigent des connaissances linguistiques spéciales, par nationalité, par classe et par sexe	68
A.6.	Nombre d'administrateurs et de fonctionnaires de rang supérieur expressément recrutés pour des missions, par nationalité, par classe et par sexe	70
A.7.	Fourchette optimale et répartition pondérée des postes soumis à la répartition géographique et situation effective et pondérée, par État Membre (au 30 juin 2002)	77
A.8.	Répartition par sexe des fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, par département ou bureau et par classe	82
a)	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur occupant des postes soumis à la répartition géographique (au 30 juin 2002)	82
b)	Administrateurs occupant des postes qui exigent des connaissances linguistiques spéciales (au 30 juin 2002)	85
c)	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur occupant des postes soumis à la répartition géographique et à des postes exigeant des connaissances linguistiques spéciales (au 30 juin 2002)	87
d)	Agents des services généraux et des catégories apparentées (au 30 juin 2002)	89
e)	Nombre total d'administrateurs et de fonctionnaires de rang supérieur (au 30 juin 2002)	91
A.9.	Nombre de fonctionnaires de rang supérieur occupant des postes soumis à la répartition géographique, par nationalité et par classe (30 juin 1998-30 juin 2002)	93

Sigles utilisés

BSCI	Bureau des services de contrôle interne
CCI	Centre du commerce international CNUCED/OMC
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CIJ	Cour internationale de Justice
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COCOVINU	Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ONUG	Office des Nations Unies à Genève
ONUN	Office des Nations Unies à Nairobi
ONUW	Office des Nations Unies à Vienne
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SIG	Système intégré de gestion
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNU	Université des Nations Unies

I. Introduction

1. Le rapport annuel du Secrétaire général sur la composition du Secrétariat est présenté conformément aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions relatives à la gestion des ressources humaines, les dernières en date étant les résolutions 49/222 A du 23 décembre 1994, 51/226 du 3 avril 1997, 52/219 du 22 décembre 1997, 53/221 du 7 avril 1999 et 55/258 du 14 juin 2001. Il donne des informations sur diverses caractéristiques démographiques du personnel du Secrétariat et sur le système des fourchettes optimales qui régit la répartition géographique du personnel.

2. Le chapitre II présente les renseignements habituels sur la composition du Secrétariat et complète par les données relatives à l'année écoulée les séries chronologiques présentées depuis plusieurs années. Il porte plus particulièrement sur le personnel occupant des postes soumis à la répartition géographique et aide à analyser l'évolution de la situation dans le temps.

3. Le chapitre III donne des renseignements sur le système des fourchettes optimales qui régit la répartition géographique du personnel, et en particulier sur la méthode appliquée pour établir les fourchettes.

4. Le chapitre IV présente une analyse des incidences qu'aurait toute modification des coefficients de pondération utilisés pour calculer les fourchettes optimales, conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 4 de la section X de sa résolution 55/258.

5. Le chapitre V donne des renseignements sur la structure démographique des ressources humaines et présente une analyse des principales caractéristiques démographiques du personnel du Secrétariat, ainsi que des tendances et de l'évolution observées dans cette population. Il contient aussi des prévisions des besoins futurs en personnel compte tenu des départs à la retraite.

6. Les données qui figurent dans le présent rapport ont été arrêtées au 30 juin 2002 et se rapportent aux structures administratives qui existaient à cette date.

7. La liste du personnel du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies est publiée dans le document ST/ADM/R.57, qui donne la composition du Secrétariat par unité administrative, titre fonctionnel, classe et nationalité. Bien qu'ils n'appartiennent pas au Secrétariat, les membres du personnel des secrétariats de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) sont repris dans la liste.

II. Composition du Secrétariat

A. Personnel de l'Organisation des Nations Unies

8. Le Secrétaire général est habilité à nommer les membres du personnel en vertu du paragraphe 1 de l'Article 101 de la Charte, qui se lit comme suit : « Le personnel est nommé par le Secrétaire général conformément aux règles fixées par l'Assemblée générale ».

9. L'Assemblée générale a accordé à divers programmes, fonds et organes subsidiaires de l'ONU, à savoir le Fonds des Nations Unies pour l'enfance

(UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA), l'Université des Nations Unies (UNU), le Secrétariat de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, le Greffe de la Cour internationale de Justice et le Centre du commerce international (CCI), un statut spécial pour ce qui est de la nomination de leur personnel. Le présent rapport n'a donc pas pour objet de donner des renseignements complets sur le personnel de ces entités.

10. Les principes régissant le recrutement et l'emploi du personnel découlent du paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte, qui est ainsi conçu :

« La considération dominante dans le recrutement et la fixation des conditions d'emploi du personnel doit être la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Sera dûment prise en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible. »

11. Ces principes s'appliquent à tout le personnel de l'Organisation, y compris celui des secrétariats des programmes, fonds et organes subsidiaires dotés d'un statut spécial pour ce qui est de la nomination de leur personnel, énumérés ci-dessus.

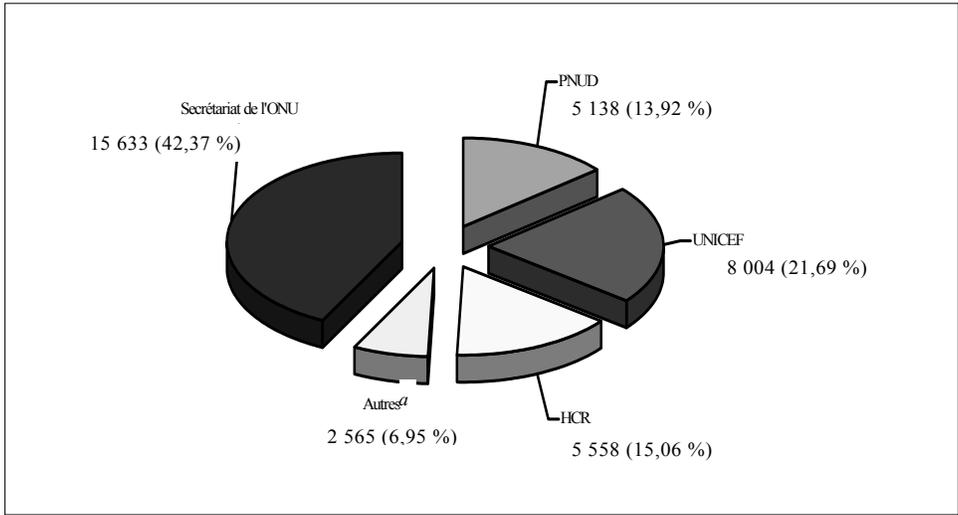
12. Au 30 juin 2002, le nombre total de fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU et des entités dotées d'un statut spécial nommés pour un an ou plus s'établissait à 36 898. Sur ce total, 15 633 fonctionnaires occupant des postes financés au moyen de ressources d'origines diverses étaient affectés au Secrétariat et 21 265 étaient affectés aux secrétariats d'autres entités de l'ONU (voir la figure I). Au 30 juin 2002, 7 849 fonctionnaires occupaient des postes comptant parmi les 8 695 postes inscrits au budget ordinaire pour 2002, repris dans le Système intégré de gestion (SIG). N'étaient pas encore repris dans le SIG 224 postes d'agent local créés dans des missions de maintien de la paix établies et des centres de conférence (on trouvera au tableau A des précisions supplémentaires sur la composition du personnel, par catégorie et source de financement).

B. Personnel dont le recrutement est soumis au système des fourchettes optimales

13. L'effectif total de 15 633 fonctionnaires nommés pour un an ou plus comprend un nombre limité de fonctionnaires du Secrétariat dont le recrutement est soumis au système des fourchettes optimales. La question du nombre de postes soumis à la répartition géographique, à partir duquel est déterminée la fourchette optimale pour chaque État Membre, fait l'objet du chapitre III du présent rapport. Les fonctionnaires concernés, désignés par l'appellation « fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique », sont au nombre de 2 492. Ils sont nommés par le Secrétaire général pour une période d'au moins un an et affectés à des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur inscrits au budget ordinaire. Plusieurs catégories de fonctionnaires sont exclues : les fonctionnaires affectés aux secrétariats des programmes, fonds et organes subsidiaires de l'Organisation dotés d'un statut spécial pour ce qui est de la

nomination de leur personnel; les fonctionnaires occupant des postes relevant du maintien de la paix, des postes expressément financés pour un service en mission ou des postes dont le coût est imputé au compte d'appui des opérations de maintien de la paix; les fonctionnaires titulaires de postes qui exigent des connaissances linguistiques spéciales; les agents du Service mobile et de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées (corps de métier, agents des services de sécurité, assistants d'information, etc.) qui sont recrutés sur le plan local; les fonctionnaires recrutés exclusivement pour occuper des postes au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et au Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime; les fonctionnaires nommés à des postes financés sur une base interorganisations; les fonctionnaires occupant des postes relevant de projets de coopération technique; les administrateurs recrutés sur le plan national affectés aux centres d'information des Nations Unies; les fonctionnaires en congé spécial sans traitement; et les fonctionnaires détachés auprès d'autres organisations.

Figure 1
Personnel du Secrétariat et d'autres entités de l'Organisation des Nations Unies



^a CIJ, CFPI, CCI, FNUAP, UNITAR, Caisse commune des pensions, UNOPS, UNRWA et UNU.

Tableau 1
**Personnel du Secrétariat et des autres entités de l'Organisation
des Nations Unies, par catégorie et source de financement, au 30 juin 2002**

Budget ordinaire	Budget ordinaire				Fonds extrabudgétaires				Total
	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Agents engagés au titre des projets	Agents des services généraux et catégories apparentées	Total partiel	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Agents engagés au titre des projets	Agents des services généraux et catégories apparentées	Total partiel	
Secrétariat de l'ONU	2 997	12	4 460	7 469	2 736 ^a	825	4 603 ^b	8 164^c	15 633
PNUD					1 024 ^d	195	3 919 ^e	5 138	5 138
FNUAP					256 ^d	42 ^f	735 ^e	1 033	1 033
HCR	89		127	216	1 279	2	4 061	5 342	5 558
UNICEF					1 294 ^g	2 035 ^h	4 675	8 004	8 004
UNITAR					9	11	4	24	24
UNOPS					319	25	502	846	846
UNRWA ⁱ	76		11	87	17		2	19	106
CCF ^j					65	35	85	185	185
CFPI					15		20	35	35
Caisse des pensions					43		98	141	141
CIJ	28		49	77					77
UNU					20	32	66	118	118
Total	3 190	12	4 647	7 849	7 077	3 202	18 770	29 049	36 898

^a Y compris 1 226 fonctionnaires affectés aux opérations de maintien de la paix qui sont titulaires d'engagements de durée limitée.

^b Y compris 1 040 fonctionnaires affectés aux opérations de maintien de la paix qui sont titulaires d'engagements de durée limitée, mais non compris les agents locaux affectés aux opérations de maintien de la paix, quelle que soit l'origine des ressources au moyen desquelles leurs postes sont financés.

^c Dont 17 administrateurs et 99 agents des services généraux dont les postes sont financés par imputation à des comptes producteurs de recettes.

^d Y compris les agents dont les postes sont imputés au budget de base du PNUD, aux fonds administrés par le PNUD et aux fonds supplémentaires du PNUD.

^e Y compris les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents du Service mobile.

^f Y compris les administrateurs auxiliaires.

^g Y compris les administrateurs recrutés sur les plans international et national occupant des postes financés au moyen des ressources ordinaires.

^h Y compris les administrateurs recrutés sur les plans international et national occupant des postes financés par d'autres ressources (fonds alloués aux projets).

ⁱ Non compris les agents locaux.

^j Un certain nombre de postes du CCI sont financés conjointement par l'ONU (budget ordinaire) et l'Organisation mondiale du commerce.

C. Représentation des États Membres

14. Chaque État Membre est classé dans l'une ou l'autre des quatre catégories suivantes : États non représentés, États sous-représentés, États se situant dans la

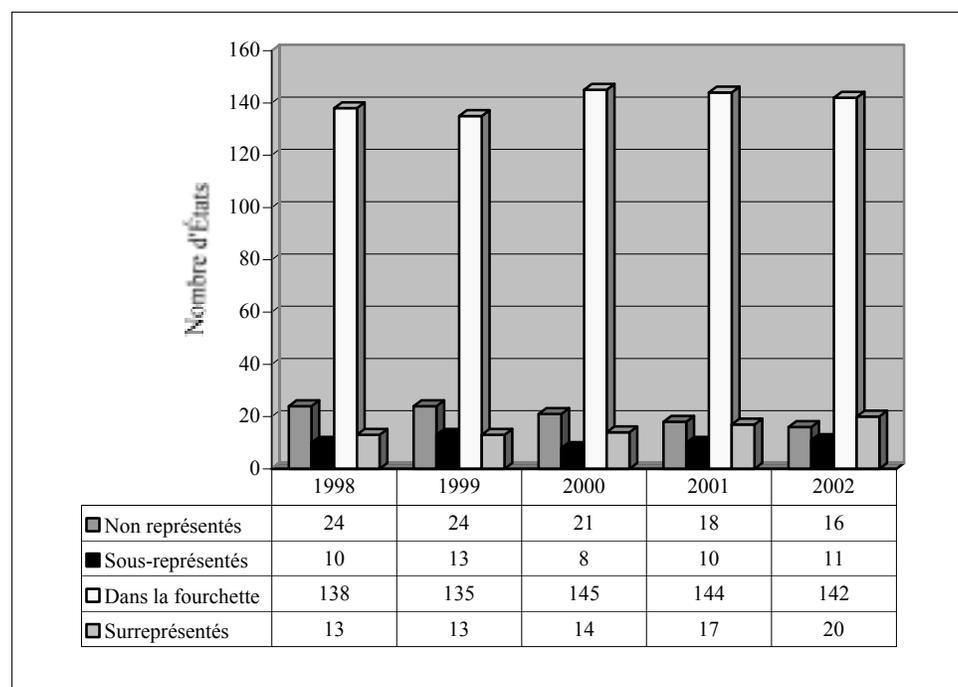
fourchette optimale et États surreprésentés. Un État Membre est dit « non représenté » lorsque aucun de ses nationaux n'occupe un poste soumis à la répartition géographique; il est dit « sous-représenté » lorsque le nombre de ses nationaux occupant de tels postes est inférieur à la limite inférieure de la fourchette optimale; il est dit « dans la fourchette souhaitable » lorsque le nombre de ses nationaux occupant de tels postes se situe entre les limites inférieure et supérieure de la fourchette optimale; et il est dit « surreprésenté » lorsque le nombre de ses nationaux occupant de tels postes est supérieur à la limite supérieure de la fourchette optimale.

15. Au 30 juin 2002, 16 États Membres étaient non représentés (contre 18, en juin 2001) : Andorre, Antigua-et-Barbuda, Bahreïn, Brunéi Darussalam, Émirats arabes unis, Guinée-Bissau, Îles Marshall, Kiribati, Monaco, Nauru, Ouzbékistan, Palaos, République de Moldova, Samoa, Sao Tomé-et-Principe et Turkménistan. Onze États étaient sous-représentés (contre 10, en juin 2001) : Allemagne, Arabie saoudite, Brésil, Chine, Grèce, Japon, Koweït, Norvège, Portugal, République de Corée et République démocratique populaire de Corée. Vingt États Membres étaient surreprésentés : Argentine, Belgique, Cameroun, Canada, Chili, Égypte, Éthiopie, Fédération de Russie, Inde, Irlande, Kenya, Liban, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Philippines, Sénégal, Suède, Thaïlande et Ukraine. Tous les États Membres se situaient dans la fourchette optimale les concernant.

16. La figure 2 illustre l'évolution de la représentation des États Membres pour ce qui est des fonctionnaires dont le recrutement est soumis au système des fourchettes optimales au cours de la période de cinq ans allant de 1998 à 2002.

Figure 2

Représentation des États Membres (de juin 1998 à juin 2002)



17. Les tableaux A.1 à A.4 de l'annexe présentent le nombre de postes soumis à la répartition géographique. Les données figurant au tableau A.1 indiquent le nombre de fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique par nationalité, par classe et par sexe, le nombre correspondant au point médian de la fourchette optimale et la fourchette elle-même. Les données du tableau A.2 sont ventilées par nationalité et type de nomination au 30 juin 2001 et au 30 juin 2002. Le tableau A.3 présente, pour la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002, les nominations de fonctionnaires par nationalité, par classe et par sexe. Le tableau A.4 indique les nominations et les cessations de service de fonctionnaires, ventilées par nationalité, par type de nomination et par sexe, pour la même période.

D. Représentation des États Membres aux postes de direction et de décision

18. Au paragraphe 1 de la section X de sa résolution 55/258, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que, en règle générale, aucun ressortissant d'un État Membre donné ne succède à un ressortissant de cet État à un poste de rang élevé et à ce qu'aucun des postes de rang élevé ne soit l'apanage des ressortissants d'un État ou d'un groupe d'États donné. Au paragraphe 2, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer, aux échelons supérieur et directeur du Secrétariat, la représentation équitable des États Membres, en particulier de ceux qui ne sont pas suffisamment représentés à ces échelons, qui ne sont pas représentés ou sont sous-représentés, en particulier les pays en développement, conformément à ses résolutions pertinentes, et de continuer d'inclure des renseignements à ce sujet dans tous ses futurs rapports sur la composition du Secrétariat.

19. Les postes de direction et de décision sont définis comme étant les postes d'administrateur général (D-1) et les postes supérieurs. On a indiqué au tableau A.9 des données concernant le nombre de fonctionnaires de rang élevé dont le recrutement est soumis au système des fourchettes optimales, données ventilées selon le pays dont les fonctionnaires ont la nationalité.

20. Le tableau 2 contient des données sur la représentation des pays en développement et des autres pays aux postes soumis à la répartition géographique à partir de la classe D-1, à partir de la classe D-2 et à partir du rang de sous-secrétaire général (pour plus de détails sur la représentation des États Membres pris individuellement aux postes de direction et de décision, voir les tableaux A.1, A.3 et A.9 de l'annexe). Pour tous les postes de la classe D-1 et au-dessus, le pourcentage de fonctionnaires de pays en développement est passé de 47,9 % en 1999 à 46,6 % en 2002; celui de fonctionnaires des pays développés est passé de 47,6 % en 1999 à 46,9 % en 2002; et celui des fonctionnaires de pays à économie en transition, de 4,4 % en 1999 à 6,5 % en 2002. Pour les postes de la classe D-2 et au-dessus, le pourcentage de fonctionnaires de pays en développement est passé de 49,1 % en 1999 à 50,5 % en 2002; celui de fonctionnaires de pays développés est passé de 45,4 % en 1999 à 43,1 % en 2002; et celui de fonctionnaires de pays à économie en transition est passé de 5,6 % en 1999 à 6,4 % en 2002. À partir du rang de sous-secrétaire général, le pourcentage de fonctionnaires de pays en développement est passé de 57,5 % en 1999 à 56,1 % en 2002, celui de fonctionnaires de pays développés de 40 % en 1999 à 36,6 % en 2002, et celui de fonctionnaires de pays à économie en transition de 2,5 % en 1999 à 7,3 % en 2002.

Tableau 2

Représentation des pays en développement, des pays développés et des pays à économie en transition aux postes soumis à la répartition géographique, 1999-2002

<i>Groupe</i>	<i>Année</i>	<i>Fourchettes optimales</i>	<i>Point médian pour le groupe</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Nombre de fonctionnaires</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Nombre de fonctionnaires de la classe D-1 et au-dessus</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Nombre de fonctionnaires de la classe D-2 et au-dessus</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Nombre de fonctionnaires ayant rang de SSG et au-dessus</i>	<i>Pourcentage</i>
Pays en développement	1999	851-1 151	1 000,6	38,5	1 024 (369)	42,8 (40,3)	151 (43)	47,9	53 (9)	49,1	23 (2)	57,5
	2000	855-1 157	1 006,4	38,7	1 022 (382)	43,0 (41,0)	150 (43)	48,5	52 (11)	49,1	21 (2)	56,8
	2001	896-1 213	1 054,6	40,6	1 038 (400)	42,7 (40,9)	161 (50)	49,5	59 (14)	52,7	22 (4)	55,0
	2002	930-1 259	1 094,5	40,5	1 053 (409)	42,5 (40,2)	151 (46)	46,6	55 (14)	50,5	23 (4)	56,1
Pays développés	1999	1 193-1 614	1 403,0	54,0	1 120 (508)	46,8 (55,3)	150 (48)	47,6	49 (11)	45,4	16 (3)	40,0
	2000	1 198-1 621	1 410,0	54,2	1 102 (508)	46,4 (54,5)	144 (50)	46,6	47 (11)	44,3	14 (3)	37,8
	2001	1 156-1 564	1 360,3	52,3	1 130 (526)	46,5 (53,8)	147 (53)	45,2	46 (10)	41,1	15 (3)	37,5
	2002	1 202-1 626	1 414,3	52,4	1 160 (555)	46,8 (54,6)	152 (59)	46,9	47 (13)	43,1	15 (3)	36,6
Pays à économie en transition	1999	167-225	196,1	7,5	251 (40)	10,5 (4,4)	14 (1)	4,4	6 (1)	5,6	1 (0)	2,5
	2000	156-211	183,5	7,1	252 (42)	10,6 (4,5)	15 (2)	4,9	7 (1)	6,6	2 (0)	5,4
	2001	157-213	185,1	7,1	264 (52)	10,9 (5,3)	17 (3)	5,2	7 (1)	6,3	3 (1)	7,5
	2002	162-220	191,0	7,1	267 (53)	10,8 (5,2)	21 (3)	6,5	7 (1)	6,4	3 (1)	7,3
Total	1999	2 210-2 990	2 600,0	100,0	2 384 (881)	100,0 (100,0)	315 (92)	100,0	108 (21)	100,0	40 (5)	100,0
	2000	2 210-2 990	2 600,0	100,0	2 376 (936)	100,0 (100,0)	309 (95)	100,0	106 (23)	100,0	37 (5)	100,0
	2001	2 210-2 990	2 600,0	100,0	2 432 (978)	100,0 (100,0)	325 (106)	100,0	112 (25)	100,0	40 (8)	100,0
	2002	2 295-3 105	2 699,8	100,0	2 480 (1 017)	100,0 (100,0)	324 (108)	100,0	109 (28)	100,0	41 (8)	100,0

Source : *Situation économique et sociale dans le monde, 2001* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.2001.II.C.1).

Le nombre de femmes est indiqué entre parenthèses.

E. Représentation des femmes

21. Depuis la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale et conformément à la résolution 45/239 C du 21 décembre 1990 et à la section XIV de la résolution 55/258, le Secrétaire général continue de rendre compte des efforts qui sont faits pour accroître le nombre de femmes aux postes du Secrétariat soumis à la répartition géographique, et en particulier aux postes de direction et de décision. Pendant la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 2002, le nombre de femmes titulaires d'un poste de la classe D-1 ou d'un poste supérieur est passé de 79 à 110, soit une augmentation de 39 %. Le tableau A.5 de l'annexe indique, par nationalité, par classe et par sexe, le nombre de fonctionnaires occupant des postes qui exigent des connaissances linguistiques spéciales. Le tableau 3 indique, pour la période de cinq ans 1998-2002, la proportion des femmes par rapport au nombre total de fonctionnaires occupant un poste soumis à la répartition géographique. Au 30 juin 2002, le nombre de femmes titulaires d'un poste soumis à la répartition géographique a, pour la première fois, dépassé 1000 et s'est établi à 1022 exactement, soit 41 % du total. Au cours des cinq dernières années, le pourcentage de femmes titulaires d'un poste soumis à la répartition géographique a augmenté de 4,1 %. On trouvera plus loin aux paragraphes 67 à 69 des données concernant les autres fonctionnaires du Secrétariat titulaires d'un poste non soumis au système des fourchettes optimales.

Tableau 3

Proportion de femmes occupant un poste soumis à la répartition géographique (30 juin 1998 au 30 juin 2002)

<i>Année</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>
Nombre total de fonctionnaires	2 400	2 410	2 389	2 445	2 492
Nombre total de femmes	885	919	936	983	1 022
Pourcentage des effectifs féminins	38,87	38,13	39,17	40,2	41,0

22. Le tableau 4 indique, par classe, le nombre et la proportion de femmes titulaires d'un poste soumis à la répartition géographique ou d'un poste exigeant des connaissances linguistiques spéciales. Y sont comparées les données pour 1992 et 2002. Au cours des 10 dernières années, le pourcentage de femmes titulaires d'un poste soumis à la répartition géographique est passé de 30,6 % à 41 % du nombre total de fonctionnaires occupant de tels postes. Le pourcentage de femmes titulaires d'un poste exigeant des connaissances linguistiques spéciales est passé de 34,8 % à 39,2 %.

Tableau 4
Nombre et pourcentage de femmes occupant un poste soumis à la répartition géographique ou un poste exigeant des connaissances linguistiques spéciales par classe (1992 et 2002)

Classe	Postes soumis à la répartition géographique				Postes exigeant des connaissances linguistiques spéciales ^a			
	1992		2002		1992		2002	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
SGA	–	0,0	4	16,7				
SSG	1	6,7	4	23,5				
D-2	10	12,5	20	29,4				
D-1	26	10,7	82	37,8				
P-5	94	19,5	154	32,5	36	27,1	63	44,7
P-4	212	30,9	271	38,3	130	37,4	132	36,1
P-3	252	38,9	298	46,9	117	34,3	130	39,9
P-2	194	46,1	189	54,2	23	39,7	11	45,8
P-1	8	53,3	–	0,0	–	0,0	–	0,0
Total	797	30,6	1 022	41,0	306	34,8	336	39,2

^a Les postes exigeant des connaissances linguistiques spéciales appartiennent aux seules classes P-2 à P-5.

23. Le tableau A.3 indique la répartition, par nationalité, par classe et par sexe, des 165 nominations à des postes soumis à la répartition géographique à laquelle il a été procédé entre le 1er juillet 2001 et le 30 juin 2002. Le tableau 5 en donne une version condensée.

Tableau 5
Nombre de nominations à des postes soumis à la répartition géographique, par sexe, par classe et par nombre de nationalités représentées (1er juillet 2001 au 30 juin 2002)

	Femmes			Hommes		
	Nombre de nominations	Pourcentage du total	Nombre de nationalités représentées	Nombre de nominations	Pourcentage du total	Nombre de nationalités représentées
SGA	1	16,7	1	5	83,3	5
SSG	–	0,0	–	1	100,0	1
D-2	1	50,0	1	1	50,0	1
D-1	4	26,7	4	11	73,3	10
P-5	5	29,4	4	12	70,6	8
P-4	6	23,1	5	20	76,9	16
P-3	20	51,3	17	19	48,7	17
P-2	35	59,3	19	24	40,7	15
P-1	–	0,0	–	–	0,0	–
Total	72	43,6	35^a	93	56,4	46^a

^a Pour certaines nationalités, il y a eu des nominations multiples.

24. Le tableau A.8, sections a) à e), présente la répartition par sexe des fonctionnaires du Secrétariat, ventilée par département ou bureau et par classe, au 30 juin 2002. La section a) indique, par classe, le nombre de fonctionnaires titulaires d'un poste soumis à la répartition géographique; la section b) présente des données comparables pour les fonctionnaires titulaires d'un poste exigeant des connaissances linguistiques spéciales; la section c) combine ces deux catégories de données; la section d) couvre les agents des services généraux et des catégories apparentées, et les données sont ventilées par sexe; et la section e) présente la répartition par département ou bureaux et par classe des 5 630 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur.

F. Recrutements

25. Au cours de la période allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002, 165 personnes ont été recrutées dans le cadre du système des fourchettes optimales. Deux des intéressés (1,2 %) étaient des ressortissants d'États Membres non représentés; 22 (13,3 %) des ressortissants d'États Membres sous-représentés; 119 (72,1 %) des ressortissants d'États Membres se situant dans la fourchette; et 22 (13,3 %) des ressortissants d'États Membres qui étaient surreprésentés au 30 juin 2002 (voir tableau A.3).

26. Sur les 165 personnes engagées, 61 (37 %) étaient des lauréats des concours nationaux organisés pour pourvoir des postes des classes P-2 et P-3. Trente-six (59 %) des 61 lauréats susmentionnés étaient des femmes.

27. Il était prévu d'organiser en 2002 des concours nationaux dans 32 États Membres (Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Australie, Bahreïn, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Chine, États-Unis d'Amérique, France, Grèce, Guinée-Bissau, Îles Marshall, Japon, Kiribati, Maldives, Monaco, Norvège, Mozambique, Ouzbékistan, Palaos, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Tadjikistan, Tonga, Tuvalu et Vanuatu). Faute de candidats remplissant les conditions voulues, on a dû y renoncer dans le cas du Qatar. Cent quarante et un candidats qui s'étaient présentés à des concours en 2001 ont été reçus : 33 ont déjà reçu leur affectation, 2 n'étaient pas disponibles et 30 des 106 lauréats restants sont en cours de recrutement.

28. Sur les 165 fonctionnaires recrutés, 72 (43,6 %) étaient des femmes, dont 29 étaient originaires de pays en développement et 4 de pays à économie en transition.

29. Conformément au paragraphe 17 de la section V de la résolution 53/221 de l'Assemblée générale et au paragraphe 13 de la section IV de sa résolution 55/258, les 11 postes P-2 des services de conférence exigeant des connaissances linguistiques spéciales qui ont été pourvus au cours de la période considérée l'ont été exclusivement par voie de concours.

30. Le tableau A.6 indique le nombre d'administrateurs et de fonctionnaires de rang supérieur qui, au 30 juin 2002, avaient été expressément recrutés pour des missions; les données sont ventilées par nationalité, par classe et par sexe, et les chiffres de l'année précédente sont également indiqués à des fins de comparaison. Sur 1 408 fonctionnaires, 1 223 étaient engagés pour une période de durée limitée et étaient au service d'opérations de maintien de la paix depuis plus d'un an.

Action menée pour promouvoir le recrutement de lauréats des concours nationaux

31. Un outil électronique appelé « Galaxy » est utilisé pour inscrire les lauréats sur un fichier accessible à tous les directeurs de programme dans l'ensemble du Secrétariat.

32. Vingt et un (39,6 %) des candidats à des postes de la classe P-2 ont été recrutés par des bureaux hors Siège tandis que 32 (60,4 %) ont été affectés à des postes à New York. Les huit lauréats recrutés à la classe P-3 se sont répartis également entre le Siège et des bureaux hors Siège. Le tableau 6 présente, pour la période allant de juillet 2001 à juin 2002, la répartition par département ou bureau des lauréats des concours nationaux qui ont reçu une affectation.

Tableau 6

Données relatives à l'affectation des lauréats des concours nationaux, par département ou bureau (juillet 2001-juin 2002)

<i>Département</i>	<i>P-2</i>	<i>P-3</i>
Département des affaires de désarmement	1	
Département des affaires économiques et sociales	8	
Département de la gestion	6	
Département des affaires politiques	3	
Département de l'information	4	1
Département des opérations de maintien de la paix	5	1
Commission économique pour l'Afrique	1	
Commission économique pour l'Europe	1	
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	2	
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	1	
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	2	2
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	3	2
Bureau des affaires juridiques	4	
Office des Nations Unies à Genève (Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement)	8	2
Office des Nations Unies à Nairobi (Centre des Nations Unies pour les établissements humains /Programme des Nations Unies pour l'environnement)	1	
Office des Nations Unies à Vienne (Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime)	3	
Total	53	8

III. Système des fourchettes optimales pour la répartition géographique du personnel

33. Le changement de statut d'un État Membre du point de vue de sa représentation au Secrétariat peut résulter de plusieurs facteurs : la nomination ou la cessation de service de ressortissants; l'ajustement de la fourchette optimale en raison de l'augmentation ou de la diminution du nombre de postes soumis à la répartition géographique; la modification du nombre d'États Membres; la modification du barème des quotes-parts; l'évolution démographique; et la modification du statut de certains fonctionnaires (par exemple départ, détachement, prise de congé spécial sans traitement, retour après détachement ou congé spécial, changement de nationalité).

34. Les principes régissant le fonctionnement du système des fourchettes optimales ont été exposés à la section III du rapport du Secrétaire général sur la composition du Secrétariat en date du 11 septembre 1998 (A/53/375 et Corr.1 et 3).

35. En application de la section III de la résolution 42/220 A de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1987, le chiffre de base, fixé à 2 600 en 1998, a été porté à 2 700 pour tenir compte de l'augmentation du nombre de postes soumis à ce système pendant les deux exercices biennaux précédents – qui ressort actuellement à 2 730.

36. Le tableau A.7 présente les statistiques relatives à l'application du système des fourchettes optimales pour la répartition géographique du personnel. Il indique également la répartition pondérée des effectifs concernés et la situation effective et pondérée de chaque État Membre.

37. La fourchette pondérée, le point médian pondéré et la situation effective pondérée, par État Membre, sont présentés dans le tableau A.7 de l'annexe. Comme indiqué dans le tableau 7 ci-dessous, le pourcentage du total des effectifs par classe (colonne 2) est appliqué au chiffre de base de 2 700 (colonne 3). Le résultat est pondéré par le traitement annuel brut en milliers de dollars des États-Unis (colonne 4) afin d'obtenir un chiffre de base pondéré (colonne 5). Au 30 juin 2002, la valeur moyenne pondérée de chaque poste s'établissait à 84,14 points (227 171 : 2 700). Le facteur « qualité de Membre » pondéré s'établissait donc à 90 868 points (40 % de 227 171), le facteur « population » pondéré à 11 359 points (5 %) et le facteur « contribution » pondéré à 124 944 points (55 %). Ces chiffres représentent la situation globale; pour chaque État Membre, il est procédé sur la même base à un calcul distinct qui permet d'obtenir le chiffre de base pondéré individuel. Le point médian pondéré indiqué dans le tableau A.7 représente la somme des facteurs « qualité de Membre », « population » et « contribution » pondérés : la fourchette pondérée est l'intervalle comprenant les 15 % supérieurs et les 15 % inférieurs [mais l'écart ne peut être inférieur ou supérieur à 404 points (4,8 x 84,14) et la limite supérieure ne peut être inférieure à 1 178 points (14 x 84,14)]. La situation effective pondérée pour chaque État Membre est le nombre total de fonctionnaires de cet État dans chaque classe, multiplié par le traitement annuel brut correspondant à la classe considérée.

Tableau 7
Méthode de calcul des fourchettes pondérées

<i>Classe</i>	<i>Nombre de fonctionnaires (1)</i>	<i>Pourcentage du nombre total de fonctionnaires (2)</i>	<i>Nombre de fonctionnaires pondéré (3)=(2 x chiffre de base)</i>	<i>Traitement^a (4)</i>	<i>Chiffre de base pondéré (5)=(3)x(4)</i>
SGA	24	0,963	26,00	174	4 525
SSG	17	0,682	18,42	158	2 910
D-2	68	2,729	73,68	130	9 578
D-1	217	8,708	235,11	115	27 038
P-5	474	19,021	513,56	101	51 870
P-4	708	28,411	767,09	83	63 669
P-3	635	25,482	688,00	68	46 784
P-2	349	14,005	378,13	55	20 797
Total	2 492	100,000	2 700,00	–	227 171

^a Traitement annuel brut, en dollars des États-Unis, divisé par 1 000; barème des traitements entré en vigueur le 1er mars 2002.

IV. Conséquences du changement de pondération des facteurs « population », « qualité de Membre » et « contribution »

Introduction – Origine et historique du système des fourchettes optimales

38. Le paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte, qui régit le choix du personnel, dispose que « Sera dûment prise en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible ». Cette disposition a pris le nom de « principe de la répartition géographique équitable ». Son application vise à équilibrer l'origine géographique du personnel du Secrétariat par l'adoption de certaines politiques de recrutement. Elle n'a aucun effet sur l'affectation ou la promotion des fonctionnaires, ni sur les autres décisions administratives. En 1948, une initiative a permis d'appliquer le principe en question grâce à un système de « fourchettes souhaitables » ou « fourchettes optimales » de représentation des États Membres. Ce système, selon lequel aucun poste précis ne serait alloué à aucun État Membre, mais où chacun se verrait attribuer une « fourchette » de postes à l'intérieur de laquelle il serait convenablement représenté, devrait servir à déterminer les priorités du recrutement. Les notions de « fourchette souhaitable » ou « optimale » et de « postes soumis au principe de la répartition géographique » ont été approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 1559 (XV) du 18 décembre 1960.

39. Jusqu'en 1962, un seul facteur était utilisé pour déterminer les fourchettes : la contribution que chaque État Membre versait au budget de l'Organisation. Dans sa résolution 1852 (XVII) du 19 décembre 1962 cependant, l'Assemblée générale a introduit deux autres considérations : la qualité de Membre de l'Organisation et la population de l'État considéré. De 1962 à 1988, l'importance accordée, c'est-à-dire

le coefficient de pondération affecté à chaque facteur a varié selon les décisions de l'Assemblée, la préférence revenant toujours au facteur « contribution », dont le poids a fluctué de 56 à 86,5 %, tandis que le facteur « qualité de Membre » fluctuait de 7,7 à 36,8 % et le facteur « population » de 6,7 à 8,9 %. Dans sa résolution 42/220 A, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de calculer les fourchettes souhaitables, avec effet au 1er janvier 1988, sur la base des critères suivants :

a) Le chiffre de base retenu pour les calculs sera initialement de 2 700 postes;

b) Le coefficient du facteur « qualité de Membre » représentera 40 % du chiffre de base;

c) Le facteur « population », qui se verra affecter un coefficient de 5 %, sera directement lié au chiffre de la population des États Membres, et les postes correspondant à ce facteur seront répartis entre les États Membres proportionnellement au chiffre de leur population;

d) Le facteur « contribution » sera fondé sur la répartition des postes restants entre les États Membres proportionnellement au barème des quotes-parts;

e) La marge pour la limite supérieure et la limite inférieure de chaque fourchette sera de 15 % en plus ou en moins à partir du point médian de la fourchette souhaitable mais ne sera pas inférieure à 4,8 postes en plus ou en moins, et la limite supérieure de la fourchette ne sera pas inférieure à 14 postes;

f) Le chiffre de base sera ajusté chaque fois que le nombre effectif de postes soumis au principe de la répartition géographique augmentera ou diminuera de 100, les coefficients des trois facteurs étant maintenus. »

40. Le tableau 8 montre l'évolution chronologique des trois facteurs déterminants et des chiffres de base utilisés dans ce système.

Tableau 8
Évolution chronologique des facteurs déterminants et des chiffres de base du système des fourchettes optimales

<i>Année</i>	<i>Chiffre de base</i>	<i>Qualité de Membre (en pourcentage)</i>	<i>Population (en pourcentage)</i>	<i>Contribution (en pourcentage)</i>	<i>Résolution de l'Assemblée générale</i>
1962	1 500	De 6,9 à 34,7	6,70	De 58,6 à 86,4	1852 (XVII)
1967	2 000	De 6,9 à 34,7	6,70	De 58,6 à 86,4	Ibid.
1976	2 600	24,50	8,50	67,0	Ibid.
1980	2 700	25,20	8,90	65,9	34/219
1981	3 350	7,75	7,25	85,0	35/210
1985	3 350	36,80	7,20	56,0	Ibid.
1988	2 700	40,00	5,00	55,0	42/220
1998	2 600	40,00	5,00	55,0	Ibid.
2002	2 700	40,00	5,00	55,0	Ibid.

41. Ce système de détermination des fourchettes optimales n'a pas changé depuis 1988. Il comprend un chiffre de base qui est utilisé pour le calcul de toutes les fourchettes. Les coefficients des facteurs varient dans le temps et s'établissent actuellement aux valeurs suivantes : « contribution » : 55 %; « qualité de Membre » : 40 %; « population » : 5 %.

Chiffre de base

42. Le chiffre de base actuel, qui sert au calcul de toutes les fourchettes, est de 2 700 postes. Ce chiffre est fonction du nombre de postes soumis au principe de la répartition géographique, mais il ne s'y identifie pas. Il est modifié chaque fois que le nombre effectif de postes considérés augmente ou diminue de 100 unités.

Facteurs

43. Le facteur *qualité de Membre* est défini par le nombre d'États Membres de l'Organisation. Il est le même pour chacun d'eux : il correspond à 5,71 postes, c'est-à-dire au nombre total de postes considérés pour le calcul de ce facteur (40 % de 2 700 = 1 080 postes) divisé par le nombre d'États Membres (189).

44. Le facteur *population* est fonction de la part de la population de l'État Membre dans la population totale des États Membres. Les statistiques de l'Organisation des Nations Unies (*Population and Vital Statistics Report*) font foi. Pour chaque pays, ce facteur s'analyse comme le nombre total de postes correspondant au facteur « population » (5 % de 2 700 = 135 postes) divisé par la population totale des États Membres, et multiplié par la population de l'État Membre considéré.

45. Le facteur *contribution* est fondé sur le plus récent des barèmes des quotes-parts arrêté par l'Assemblée générale. Le nombre de postes alloués à chaque État Membre varie en proportion de sa quote-part. Le facteur « contribution » est différent pour chaque État Membre puisqu'il représente le nombre total de postes pour ce facteur (55 % de 2 700 = 1 485 postes) divisé par 100 et multiplié par le pourcentage que représente la plus récente quote-part de l'État Membre considéré. Le facteur « contribution » rapporté à chaque État Membre est de 14,85 (1 485 divisé par 100), que l'on multiplie par la quote-part versée par l'État Membre au budget ordinaire selon le barème.

46. Les postes alloués à chaque État Membre en fonction de la part qui lui revient des facteurs « contribution », « qualité de Membre » et « population » sont additionnés et cette somme donne le point médian de sa fourchette. Comme on l'a expliqué plus haut, on ajoute une marge de 15 % en plus ou en moins pour déterminer la limite supérieure et la limite inférieure de la fourchette de postes qui serait optimale pour cet État. Si, après application de cette marge de 15 %, la limite inférieure se situe à moins de 4,8 postes, c'est ce dernier chiffre qui est retenu. Quant à la limite supérieure, elle est toujours d'au moins 14 postes.

Divers calculs des fourchettes optimales

47. Pour illustrer les conséquences qu'aurait la modification des coefficients de pondération des facteurs « population », « qualité de Membre » et « contribution », on a pris pour hypothèses une série de fourchettes optimales différentes. Cette série représente cinq options notées de B à F, fondées sur des variations différentes des coefficients de pondération des trois facteurs en question. Le nombre de

fonctionnaires occupant des postes soumis au principe de la répartition géographique au 30 juin 2002 est indiqué dans chaque cas, afin de faciliter la comparaison des fourchettes et des points médians correspondants. Les coefficients de pondération appliqués aux trois facteurs dans l'option A correspondent à la règle actuellement en usage, à savoir « qualité de Membre » : 40 %; « contribution » : 55 %; « population » : 5 %.

48. Dans les options B et C, le coefficient du facteur « population » passe de 5 à 6 %. Cette augmentation (un point de pourcentage) se fait aux dépens du facteur « contribution », dont le coefficient est réduit en conséquence de 55 à 54 %. Dans l'option C, c'est le coefficient du facteur « qualité de Membre » qui est réduit de la valeur de cette même augmentation, et qui passe donc de 40 à 39 %. Dans les options D, E et F, le coefficient du facteur « population » est augmenté de deux points de pourcentage, pour atteindre 7 %. Dans l'option D, le coefficient du facteur « contribution » perd les deux points de pourcentage correspondants. Dans l'option E, l'augmentation est imputée pour moitié sur le coefficient du facteur « qualité de Membre » (qui passe de 40 à 39 %) et pour moitié sur le coefficient du facteur « contribution » (qui passe de 55 à 54 %). Dans l'option F, elle est imputée sur le coefficient du facteur « qualité de Membre » (qui passe de 40 à 38 %). Les options A à F sont résumées au tableau 9 ci-dessous.

Tableau 9

Variation des coefficients de pondération des facteurs

<i>Option</i>	<i>« Population » (%)</i>	<i>« Qualité de Membre » (%)</i>	<i>« Contribution » (%)</i>
A	5	40	55
B	6	40	54
C	6	39	55
D	7	40	53
E	7	39	54
F	7	38	55

49. L'analyse ne retient que les variations se traduisant par un poste en plus ou en moins par rapport à la situation actuelle. Les tableaux de l'annexe indiquent, outre le point médian et la fourchette actuelle des États Membres, la population, la contribution et le nombre de fonctionnaires de chacun d'eux. Le point médian et la fourchette optimale sont indiqués pour toutes les options.

Analyse

50. Dans l'option B (« population » : 6 %; « contribution » : 54 %; « qualité de Membre » : 40 %; chiffre de base : 2 700), 27 postes du facteur « contribution » sont ajoutés au facteur « population ». Cela porte à 162 le nombre de postes correspondant à ce dernier facteur, qui est de 135, chiffre de base dans l'option A. Pour les autres facteurs, le nombre de postes est de 1 080 (sans changement) pour le facteur « qualité de Membre » et de 1 458 (réduction de 27 postes) pour le facteur « contribution ». Dans cette option, la majorité des États Membres subissent une modification de leur point médian inférieure à l'unité, c'est-à-dire qu'ils gagnent ou

perdent moins d'un poste. Les gains ou les pertes d'un poste ou davantage ne concernent qu'une minorité d'États Membres. Les gains d'un poste ou davantage par rapport aux points médians actuels (option A) concernent deux États Membres : la Chine (5,3 postes) et l'Inde (4,4 postes). Les pertes d'un poste ou davantage concernent six États Membres : États-Unis d'Amérique et Japon (4,7 postes chacun), Allemagne (2,3 postes), France (1,5 poste), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (1,2 poste) et Italie (1,1 poste). La seule modification que cette option entraîne dans la représentation des États Membres concerne le Royaume-Uni qui devient surreprésenté.

51. Dans l'option C (« population » : 6 %; « contribution » : 55 %; « qualité de Membre » : 39 %; chiffre de base : 2 700), 27 postes du facteur « qualité de Membre » sont ajoutés au facteur « population ». Cela porte à 162 le nombre de postes correspondant à ce dernier facteur, qui est de 135 dans l'option A. Le nombre de postes des autres facteurs est de 1 485 (inchangé) pour le facteur « contribution » et de 1 053 (réduction de 27 postes) pour le facteur « qualité de Membre ». La majorité des États Membres subissent une modification de leur point médian, inférieure à l'unité, c'est-à-dire qu'ils gagnent ou perdent moins d'un poste. Les gains d'un poste ou davantage concernent trois États Membres seulement : la Chine (5,6 postes), l'Inde (4,4 postes) et les États-Unis (1,1 poste). Cette option n'entraîne aucune modification de la représentation actuelle des États Membres. Elle n'entraîne pas non plus de perte sensible (un poste ou davantage).

52. Dans l'option D (« population » : 7 %; « contribution » : 53 %; « qualité de Membre » : 40 %; chiffre de base : 2 700), 54 postes du facteur « contribution » sont ajoutés au facteur « population ». Cela porte à 189 le nombre de postes correspondant à ce dernier facteur, qui est de 135 dans l'option A. Le nombre de postes des autres facteurs est de 1 080 (inchangé) pour le facteur « qualité de Membre » et de 1 431 (réduction de 54 postes) pour le facteur « contribution ». La majorité des États Membres subissent une modification de leur point médian inférieure à l'unité, c'est-à-dire qu'ils gagnent ou perdent moins d'un poste. Les gains d'un poste ou davantage concernent six États Membres : la Chine (10,6 postes), l'Inde (8,8 postes), l'Indonésie (1,8 poste), le Pakistan (1,2 poste), le Bangladesh (1,2 poste) et le Nigéria (1 poste). Les pertes d'un poste ou davantage concernent huit États Membres : le Japon (9,5 postes), les États-Unis (9,3 postes), l'Allemagne (4,6 postes), la France (3 postes), le Royaume-Uni (2,5 postes), l'Italie (2,2 postes), le Canada (1,1 poste) et l'Espagne (1 poste). Dans cette option, la représentation des États suivants est modifiée : le Bangladesh atteint sa fourchette, au-dessous du point médian; l'Inde atteint sa fourchette au-dessus du point médian; l'Indonésie devient surreprésentée; l'Allemagne atteint sa fourchette, au-dessous du point médian; l'Italie atteint sa fourchette, au-dessus du point médian; le Royaume-Uni devient surreprésenté. La représentation des autres États Membres n'est pas modifiée.

53. Dans l'option E (« population » : 7 %; « contribution » : 54 %; « qualité de Membre » : 39 %; chiffre de base : 2 700), 54 postes des facteurs « contribution » et « qualité de Membre » sont ajoutés au facteur « population ». Cela porte à 189 le nombre de postes correspondant à ce dernier facteur, qui est de 135, chiffre de base, dans l'option A. Le nombre de postes est de 1 053 (réduction de 27 postes) pour le facteur « qualité de Membre », et de 1 458 (réduction de 27 postes) pour le facteur « contribution ». La majorité des États Membres subissent une modification de leur point médian inférieure à l'unité, c'est-à-dire qu'ils gagnent ou perdent moins d'un

poste. Les gains d'un poste ou davantage concernent cinq États Membres : la Chine (10,9 postes), l'Inde (8,8 postes), l'Indonésie (1,7 poste), le Pakistan (1,1 poste) et le Bangladesh (1,1 poste). Les pertes d'un poste ou davantage concernent six États Membres : le Japon (4,3 postes), les États-Unis (3,5 postes), l'Allemagne (2,1 postes), la France (1,4 poste), le Royaume-Uni (1,1 poste) et l'Italie (1 poste). La représentation des États Membres suivants est modifiée : le Bangladesh atteint sa fourchette, en dessous du point médian; l'Inde atteint sa fourchette, au-dessus du point médian; l'Allemagne atteint sa fourchette, au-dessous du point médian; le Royaume-Uni devient surreprésenté. Cette option ne modifie pas la représentation actuelle des autres États Membres.

54. Dans l'option F (« population » : 7 %; « contribution » : 55 %; « qualité de Membre » : 38 %; chiffre de base : 2 700), 54 postes du facteur « qualité de Membre » sont ajoutés au facteur « population ». Cela porte à 189 le nombre de postes correspondant à ce dernier facteur qui est de 135, chiffre de base, dans l'option A. Le nombre de postes des autres facteurs est de 1 026 (réduction de 54 postes) pour le facteur « qualité de Membre » et de 1 485 (inchangé) pour le facteur « contribution ». La majorité des États Membres subissent une modification de leur point médian inférieure à l'unité, c'est-à-dire qu'ils gagnent ou perdent moins d'un poste. Les gains d'un poste ou davantage concernent six États Membres : la Chine (11,2 postes), l'Inde (8,7 postes), les États-Unis (2,3 postes), l'Indonésie (1,6 poste), le Brésil (1,2 poste) et la Fédération de Russie (1 poste). La représentation actuelle des autres États Membres n'est pas modifiée.

Conclusions

55. Dans toutes les options étudiées (B à F), le point médian de la majorité des États Membres n'est affecté que de façon négligeable par les modifications apportées à la pondération des facteurs (comme le montrent les déplacements de moins d'un point des points médians actuels).

56. Les déplacements non négligeables des points médians qu'entraînent les modifications apportées à la pondération des facteurs concernent un nombre relativement restreint de pays : 8 dans l'option B, 3 dans l'option C, 14 dans l'option D, 11 dans l'option E et 6 dans l'option F, c'est-à-dire que ces déplacements intéressent de 1,6 à 7,4 % des États Membres.

57. Les déplacements non négligeables des points médians (gains ou pertes d'un poste ou davantage) s'observent lorsque le relèvement du coefficient de pondération du facteur « population » est compensé par une réduction équivalente de celui du facteur « contribution ».

58. Huit États Membres dont la population est supérieure à 200 millions d'habitants (le Bangladesh, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Nigéria, le Pakistan, les États-Unis et la Fédération de Russie), soit 4,2 % de tous les États Membres, sont favorisés par la surpondération de un ou de deux points de pourcentage du facteur « population ». Ce n'est que pour trois États Membres (la Chine, l'Inde et les États-Unis) que cette surpondération se traduit par un gain de plus de deux postes dans l'une ou plusieurs des options; les autres États Membres gagnent moins de deux postes. Les gains de postes sont les plus importants dans les options D, E et F, où ils sont liés à une surpondération de deux points de pourcentage du facteur « population ».

59. Huit États Membres qui versent de fortes contributions au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies (Allemagne, Canada, États-Unis, Espagne, France, Italie, Japon, Royaume-Uni), soit 4,2 % des États Membres, sont désavantagés par la surpondération du facteur « population », surtout si cette surpondération se fait aux dépens du facteur « contribution ». Les pertes de deux postes ou davantage concernent six États Membres : Allemagne, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni).

V. Analyse démographique des ressources humaines

60. Pour pouvoir planifier la gestion des ressources humaines du Secrétariat à l'échelle mondiale et suivre l'évolution démographique du personnel, il faut avoir une vision globale de la composition du Secrétariat. L'analyse présentée ci-après porte sur tous les fonctionnaires nommés pour un an ou plus, quels que soient leur catégorie, leur type de nomination et la source de financement de leur poste¹. Compte tenu de ce critère, l'effectif de base retenu pour l'analyse démographique était de 11 798 fonctionnaires au 30 juin 2002. Les renseignements concernant l'ensemble du Secrétariat et les projections établies pour la période de 2002 à 2006 proviennent de la base de données du Système intégré de gestion (SIG).

A. Caractéristiques démographiques du personnel du Secrétariat

Répartition du personnel par catégorie et par classe

61. L'effectif de base utilisé pour l'analyse démographique ci-après (11 798 fonctionnaires) représente une augmentation de 4,9 % par rapport à l'effectif de base au 30 juin 2001 (11 244 fonctionnaires). Cette augmentation tient surtout au nombre accru de nominations, en particulier dans la catégorie des administrateurs et dans la catégorie des services généraux et les catégories apparentées. L'augmentation est de 5 % (215 fonctionnaires) pour la catégorie des administrateurs. Le nombre des fonctionnaires des classes P-1 et P-2 a diminué de 1,6 % (8 fonctionnaires) depuis le 1er juillet 2001. Le nombre de fonctionnaires des classes P-3 (88 fonctionnaires, soit 6,8 %) et P-4 (111 fonctionnaires, soit 8,3 %) a considérablement augmenté, essentiellement en raison de promotions. Le nombre d'agents des services généraux et des catégories apparentées a augmenté de 4,8 % (339 fonctionnaires). Dans la catégorie des directeurs, le nombre de fonctionnaires a diminué depuis l'année dernière (1,5 %). La figure 3 illustre la répartition du personnel du Secrétariat par catégorie. La figure 4 montre la répartition par classe des fonctionnaires des catégories des administrateurs et des directeurs et la figure 5 la répartition par classe des agents des services généraux et des catégories apparentées.

62. Quatorze départements ou bureaux² ont vu leurs effectifs augmenter de 5 % ou plus depuis le 1er juillet 2001. Les augmentations les plus fortes ont été enregistrées à la Commission économique pour l'Europe (CEA) (177 fonctionnaires, soit 35,9 %), au Cabinet du Secrétaire général (29 fonctionnaires, soit 32,9 %), au Département des opérations de maintien de la paix (97 fonctionnaires, soit 24,9 %) et au Bureau de l'appui aux missions, qui fait partie de ce département (96 fonctionnaires, soit 15,9 %), au PNUE (32 fonctionnaires, soit 5 %) et à l'Office

des Nations Unies à Vienne (25 fonctionnaires, soit 5,5 %). L'augmentation considérable des effectifs de la CEA résulte à la fois d'une opération de recrutement ciblée visant à réduire le taux de vacance de postes, qui était élevé, et du taux de renouvellement du personnel lié au départ de nombreux fonctionnaires de la Commission, où la moyenne d'âge est élevée. L'augmentation des effectifs du Département des opérations de maintien de la paix tient au renforcement du personnel du Siège; pour ce qui est du Bureau de l'appui aux missions, l'augmentation est liée au fait que des missions spéciales ont dû être dotées en effectifs. Au PNUE, le nombre de fonctionnaires chargés de tâches fonctionnelles a augmenté pour la troisième année consécutive.

63. Comme l'année dernière, les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs sont pour plus des deux tiers concentrés aux classes P-3 et P-4, alors que les classes P-1/P-2 sont peu fournies et ne représentent que 11,7 % du total (voir la figure 4). Pour la catégorie des services généraux et les catégories apparentées, les chiffres confirment que les trois quarts des fonctionnaires sont concentrés dans trois classes (G-4, G-5 et G-6) (voir la figure 5). Dans la catégorie des directeurs, les fonctionnaires de la classe D-1 représentent 75 % de l'effectif total.

Figure 3

Personnel du Secrétariat, par catégorie, au 30 juin 2002
(Effectif total : 11 798 fonctionnaires)

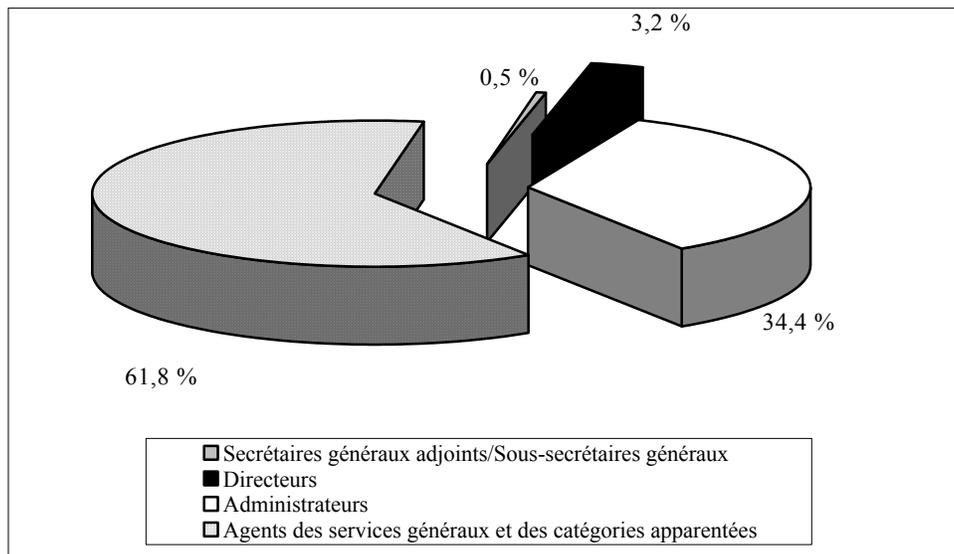


Figure 4
**Répartition par classe des fonctionnaires des catégories
 des administrateurs et des directeurs, au 30 juin 2002**
 (Effectif total : 4 507 fonctionnaires)

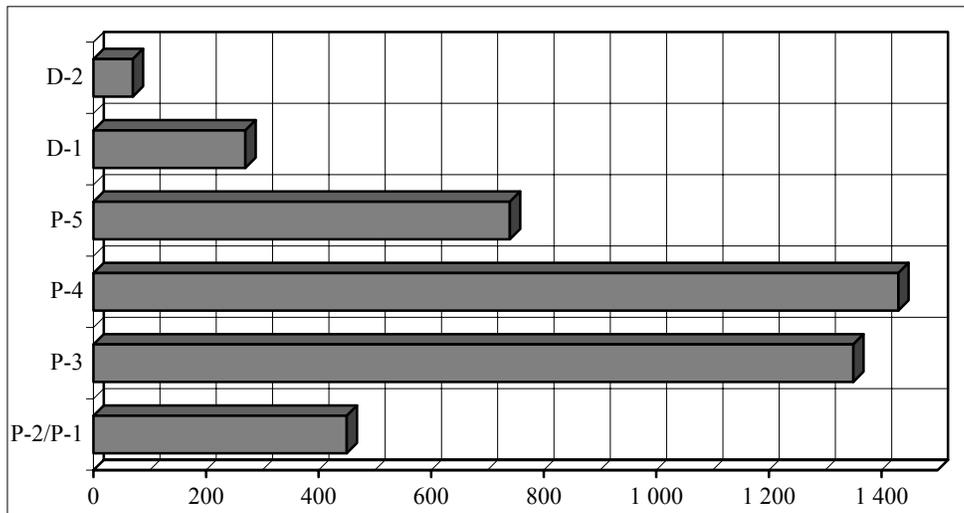
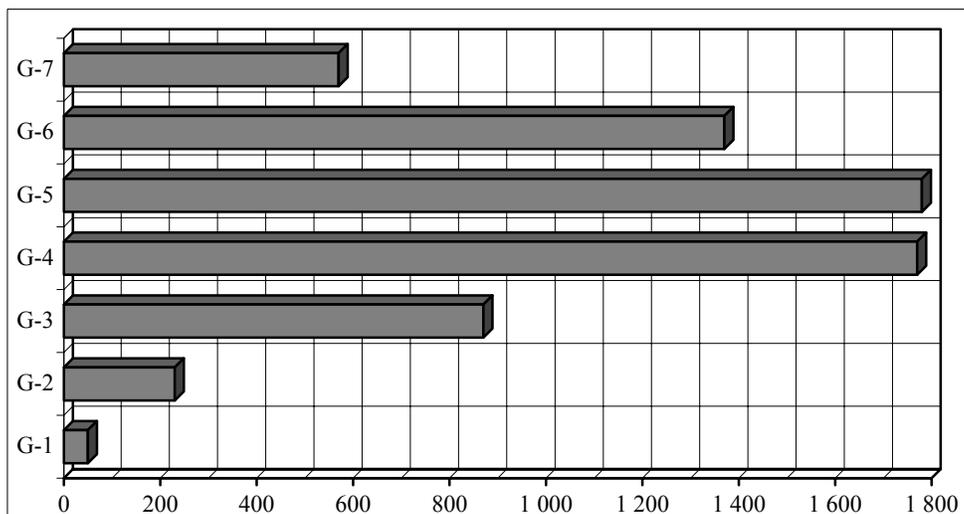


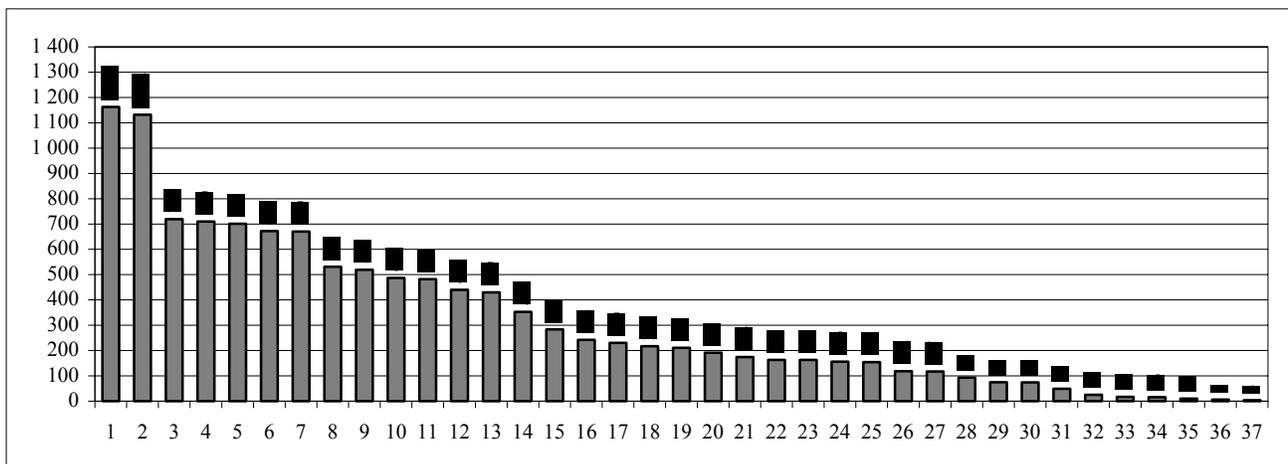
Figure 5
**Répartition par classe des agents des services généraux
 et des catégories apparentées, au 30 juin 2002**
 (Effectif total : 7 291 fonctionnaires)



Répartition du personnel par département ou bureau

64. Il ressort de la figure 6, qui illustre la répartition du personnel par département ou bureau, que près de 63 % des fonctionnaires du Secrétariat se répartissent entre neuf départements ou bureaux³. À New York, c'est le Département de la gestion qui a l'effectif le plus important (10,9 %), suivi de près par le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence (9,8 %). Les effectifs du Siège de l'ONU à New York représentent 40,3 % de l'ensemble du personnel du Secrétariat. Sept bureaux extérieurs (Genève, Nairobi, Vienne, Bangkok, Addis-Abeba, Santiago et Beyrouth) emploient 45 % des fonctionnaires, l'Office des Nations Unies à Genève ayant l'effectif le plus important des lieux d'affectation hors Siège (9,6 %). Les missions sur le terrain comptent pour les 14,7 % restants de l'effectif du Secrétariat.

Figure 6
Répartition du personnel par département ou bureau, au 30 juin 2002
 (Effectif total : 11 798 fonctionnaires)



1. Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence
2. Office des Nations Unies à Genève
3. Bureau des services centraux d'appui
4. Département de l'information
5. Division de l'administration et de la logistique des missions
6. Programme des Nations Unies pour l'environnement
7. Commission économique pour l'Afrique
8. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
9. Département des affaires économiques et sociales
10. Département des opérations de maintien de la paix
11. Office des Nations Unies à Vienne
12. Office des Nations Unies à Nairobi
13. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
14. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
15. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité
16. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
17. Commission d'indemnisation des Nations Unies
18. Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime
19. Département des affaires politiques
20. Bureau de la gestion des ressources humaines
21. Commission économique pour l'Europe
22. Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
23. ONU-Habitat
24. Bureau de la coordination des affaires humanitaires
25. Bureau des affaires juridiques
26. Bureau des services de contrôle interne
27. Cabinet du Secrétaire général
28. Département de la gestion
29. Bureau chargé du Programme Iraq
30. Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies
31. Département des affaires de désarmement
32. Organes interorganisations (Corps commun d'inspection, Comité de haut niveau chargé des questions de gestion, Centre international de calcul et Comité de coordination des systèmes informatiques)
33. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité
34. Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux
35. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la protection des enfants en période de conflit armé
36. Bureau des commissions régionales à New York
37. Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement

Répartition par nationalité

65. Sur l'ensemble des fonctionnaires du Secrétariat, plus de 72 % sont ressortissants de 25 États Membres. Sept États Membres – les États-Unis d'Amérique, l'Éthiopie, la Fédération de Russie, la France, le Kenya, les Philippines et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord – comptent chacun plus de 400 fonctionnaires. Si l'on tient compte des agents des services généraux et des catégories apparentées, les pays où se trouvent les villes sièges, d'autres grands bureaux et les commissions régionales (Autriche, Chili, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Kenya, Liban, Suisse et Thaïlande) sont davantage représentés.

66. L'évolution des effectifs entre le 1er juillet 2001 et le 30 juin 2002 a modifié la représentation de certains États Membres : 14 pays ont vu le nombre de leurs ressortissants employés au Secrétariat augmenter de plus de 10 depuis le 1er juillet 2001⁴. Un État Membre⁵ a perdu plus de 10 ressortissants. Onze États Membres demeurent non représentés dans toutes les catégories de personnel⁶; sept de plus l'étaient l'an dernier.

Répartition par sexe

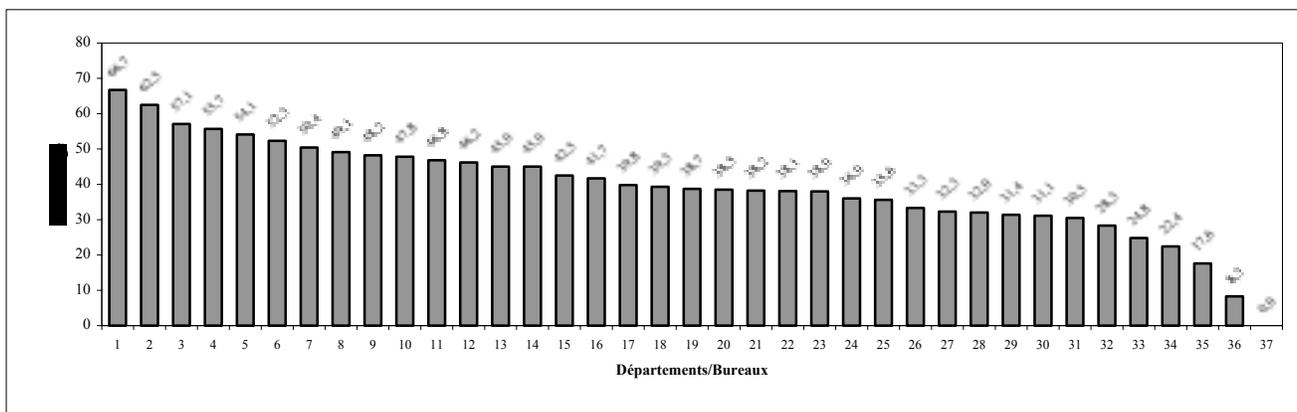
67. Les femmes et les hommes sont presque à égalité au Secrétariat (50,9 % des fonctionnaires sont des femmes et 49,1 % des hommes). La proportion de femmes a diminué de 0,3 % par rapport au 30 juin 2001. Cette situation de quasi-parité au niveau global masque cependant des disparités entre catégories et entre départements et bureaux. Aux deux échelons les plus élevés du Secrétariat (secrétaires généraux adjoints et sous-secrétaires généraux), les femmes sont toujours très peu représentées (12,9 %, soit une baisse de 1,6 %). Elles sont également peu représentées dans la catégorie des directeurs (30,5 %, soit une augmentation de 1,3 % par rapport à 2001), et leur nombre a diminué du fait de la baisse générale des effectifs de cette catégorie. À la classe D-2, la proportion de femmes s'est nettement améliorée; elle a atteint 26,1 %, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2001; à la classe D-1, la proportion de femmes est restée de 31,8 %. Dans la catégorie des administrateurs, les femmes occupent 39 % des postes (0,5 % de plus qu'en 2001). Elles sont plus nombreuses dans les classes d'entrée où l'objectif de 50 % fixé par l'Assemblée générale est pratiquement atteint, ou même dépassé (elles occupent 54,8 % des postes P-2 et 42,6 % des postes P-3). Les femmes sont majoritaires (61,9 %) dans la catégorie des services généraux et les catégories apparentées. Deux groupes continuent de compter un très faible pourcentage de femmes : le Service de la sécurité et de la sûreté (9,3 %) et les corps de métiers (3,2 %); ces chiffres sont, en gros, restés stables depuis 2001.

68. La figure 7 permet de constater que dans sept départements ou bureaux, parmi les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur, les femmes sont à égalité avec les hommes ou mieux représentées qu'eux. Dans neuf autres, la parité est presque atteinte, les femmes représentant entre 40 et 49 % des administrateurs. Dans 15 autres, les femmes représentent entre 30 et 39 % des administrateurs et dans six autres, elles comptent pour moins de 30 % des effectifs.

69. Dans presque tous les départements et bureaux, la proportion de femmes reste en deçà de l'objectif fixé par l'Assemblée générale pour la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur. Depuis plusieurs années, elle ne progresse que de 1 % par an environ. À ce rythme, la parité des sexes risque de ne pas être atteinte avant 2012 pour cette catégorie. Au cours de réunions de

planification, le Bureau de la gestion des ressources humaines examine de près avec les chefs de département et de bureau diverses questions relatives aux ressources humaines, en particulier l'amélioration de la proportion de femmes au Secrétariat. Le fait que cette proportion continue d'augmenter dans la plupart des départements et bureaux témoigne des efforts que ne cesse de déployer le Secrétariat en vue d'atteindre la parité, objectif qui figure dans tous les plans d'action arrêtés d'un commun accord par les départements et le Bureau.

Figure 7
**Pourcentage de femmes parmi les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur,
 au 30 juin 2002**
(Effectif total : 11 798 fonctionnaires)



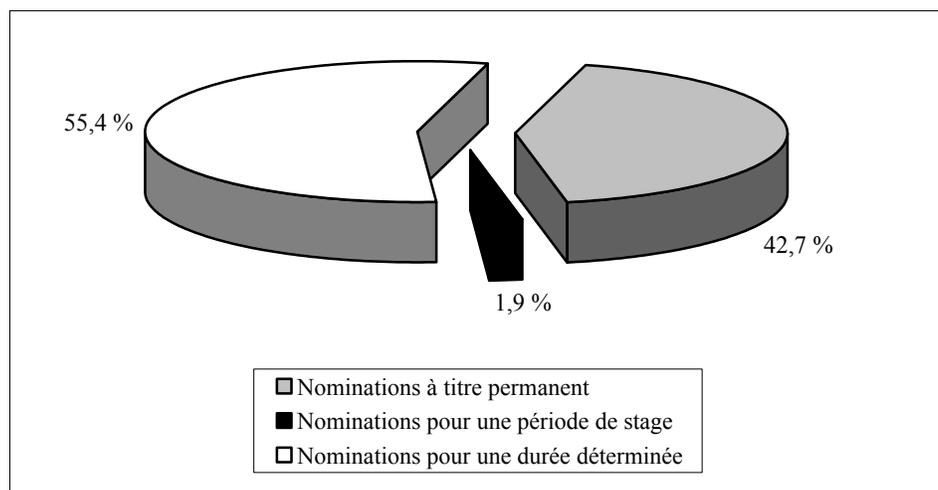
1. Bureau des commissions régionales à New York
2. Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux
3. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la protection des enfants en période de conflit armé
4. Bureau de la gestion des ressources humaines
5. Département de la gestion
6. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité
7. Département de l'information
8. Cabinet du Secrétaire général
9. Bureau des affaires juridiques
10. Département des affaires économiques et sociales
11. Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
12. Organes interorganisations (Corps commun d'inspection, Comité de haut niveau chargé des questions de gestion, Centre international de calcul et Comité de coordination des systèmes informatiques)
13. Commission d'indemnisation des Nations Unies
14. Bureau chargé du Programme Iraq
15. Bureau de la coordination des affaires humanitaires
16. Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence
17. Office des Nations Unies à Vienne
18. Département des affaires politiques
19. Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime
20. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
21. ONU-Habitat
22. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
23. Bureau des services de contrôle interne
24. Office des Nations Unies à Genève
25. Office des Nations Unies à Nairobi
26. Département des affaires de désarmement
27. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
28. Programme des Nations Unies pour l'environnement
29. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
30. Commission économique pour l'Afrique
31. Département des opérations de maintien de la paix
32. Commission économique pour l'Europe
33. Bureau des services centraux d'appui
34. Division de l'administration et de la logistique des missions
35. Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies
36. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité
37. Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement

Répartition par type de nomination

70. La figure 8 fait apparaître le rapport entre le nombre de nominations à titre permanent et le nombre de nominations d'autres types au Secrétariat. Ce rapport varie d'une catégorie à l'autre : la proportion de nominations à titre permanent est de 48,3 % parmi les directeurs, de 56,1 % parmi les administrateurs, et de 38,3 % parmi les agents des services généraux et des catégories apparentées. La réduction du nombre de nominations de ce type par rapport à 2001, dans deux catégories de personnel, est la contrepartie de l'augmentation du nombre de nominations pour une durée déterminée, en particulier dans le cas du personnel recruté pour les missions. Les fonctionnaires émargeant au budget ordinaire sont pour 59,4 % titulaires de nominations à titre permanent, alors que la proportion est de 40,6 % pour ceux qui occupent des postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires. Le rapport entre les nominations à titre permanent et les nominations pour une durée déterminée varie aussi d'un département et d'un bureau à l'autre. On trouve à un extrême la Commission d'indemnisation des Nations Unies (0,9 %) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (5,3 %), qui comptent le moins de fonctionnaires engagés à titre permanent, et à l'autre le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence (74,7 %) et le Département des affaires économiques et sociales (65,3 %), qui en comptent le plus. La proportion de contrats de durée déterminée a augmenté, passant de 51,3 % en 2001 à 56,4 % en 2002. La proportion de contrats permanents parmi les fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique (64,6 %) est restée inférieure au plafond fixé par l'Assemblée générale (70 %) et a baissé pour la troisième année consécutive.

Figure 8

Répartition du personnel par type de nomination, au 30 juin 2002
(Effectif total : 11 798 fonctionnaires)

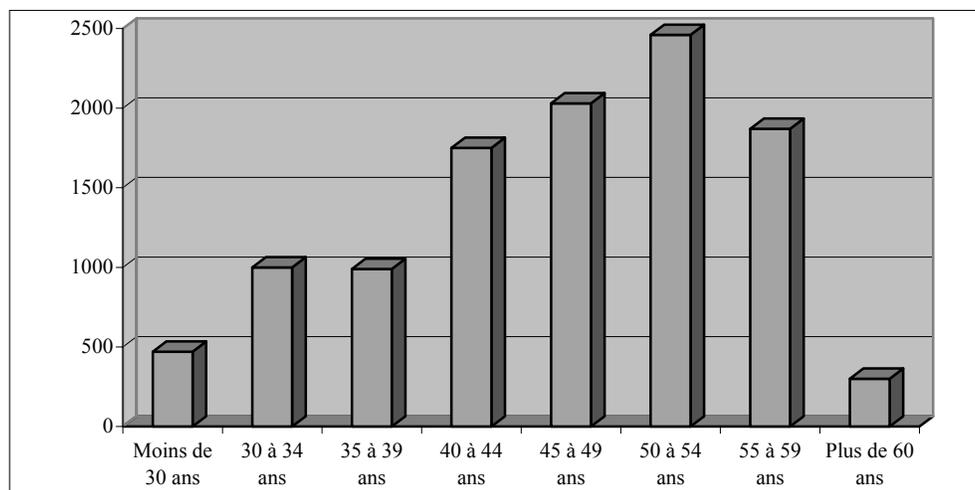


Répartition par âge

71. Au 30 juin 2002, l'âge moyen des fonctionnaires était de 46,1 ans, soit six mois de plus qu'en 2001. Après avoir baissé en 2001, la moyenne d'âge a remonté en 2002. Parmi les fonctionnaires du Secrétariat, 58 % ont plus de 45 ans, 22 % ont moins de 40 ans et 4 % seulement ont moins de 30 ans. Cette répartition apparaît aux figures 9 et 10, qui illustrent respectivement la répartition du personnel par âge et par sexe et la répartition par groupes d'âge au Secrétariat. Hormis les secrétaires généraux adjoints et les sous-secrétaires généraux, c'est la catégorie des directeurs qui a l'âge moyen le plus élevé (55 ans). L'âge moyen des administrateurs est de 46,5 ans. Les fonctionnaires de cette catégorie sont d'âge moyen assez élevé aux classes d'entrée (37,3 ans à la classe P-2). Parmi les agents des services généraux et des catégories apparentées, la moyenne d'âge est de 45,3 ans.

72. Chez les directeurs, la moyenne d'âge des hommes est supérieure de plus d'un an à celle des femmes, alors que dans la catégorie des administrateurs, elle l'est de deux ans. Dans la catégorie des agents de sécurité, les hommes ont en moyenne cinq ans et demi de plus que les femmes. Dans la catégorie des services généraux, la moyenne d'âge des hommes est inférieure d'un an à celle des femmes. Les directeurs les plus jeunes sont ceux du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité (49,1 an en moyenne), du Fonds pour les partenariats internationaux et d'ONU-Habitat (51,9 ans en moyenne), et les plus âgés sont ceux de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) (58,3 ans en moyenne), de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) (57,7 ans en moyenne) et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (57,1 ans en moyenne). Les administrateurs dont l'âge moyen est le plus bas sont ceux de la Commission d'indemnisation des Nations Unies (37,7 ans) et du Cabinet du Secrétaire général (42 ans), et ceux dont l'âge moyen est le plus élevé sont ceux de la CESAO (50,3 ans) et de la CEA (49,8 ans). Les départements ou bureaux où l'âge moyen général est le plus bas sont le Bureau chargé du Programme Iraq (38,2 ans) et la Commission de compensation des Nations Unies (39,5 ans), et ceux où il est le plus élevé sont le Département des affaires économiques et sociales (48,5 ans), le Département des affaires de désarmement (48,4 ans) et le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence (48,3 ans).

Figure 10
Groupes d'âge au Secrétariat, au 30 juin 2002
 (Effectif total : 11 798 fonctionnaires)



Répartition par ancienneté

73. L'ancienneté des fonctionnaires est un indicateur de l'expérience acquise à l'Organisation. L'ancienneté moyenne pour l'ensemble du personnel, tous types de nomination confondus, est de 17,5 ans. Les titulaires d'un contrat permanent ont dans l'ensemble une ancienneté moyenne de 20,6 ans (24,7 ans pour les directeurs, 16,9 ans pour les administrateurs et 23 ans pour les agents des services généraux et des catégories apparentées). L'ancienneté moyenne des titulaires de contrats permanents n'a pas changé par rapport à 2001. L'ancienneté moyenne par département ou bureau, tous types de nomination confondus, varie au sein de l'Organisation : elle est particulièrement basse à la Commission d'indemnisation des Nations Unies (4,7 ans), au Bureau chargé du Programme Iraq (5,1 ans) et à la COCOVINU (5,4 ans) et particulièrement élevée au Département des affaires économiques et sociales et à la CESAP (16,3 ans), au Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence (15,5 ans), à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) (15,7 ans), au Bureau des services centraux d'appui (15,4 ans) et à l'Office des Nations Unies à Genève (15,1 ans). Une ancienneté inférieure à la moyenne s'explique en général par le fait que le personnel est plus jeune, que les dates d'entrée en fonction sont plus récentes ou que le taux de renouvellement du personnel est plus élevé, ou par une combinaison de ces facteurs. Une ancienneté plus élevée que la moyenne dénote un personnel plus âgé et un taux de renouvellement plus faible. L'ancienneté moyenne des titulaires d'un contrat de durée déterminée d'un an ou plus est de 7,4 ans. Les directeurs ont en moyenne plus d'ancienneté, car leur moyenne d'âge est plus élevée. Les administrateurs dans leur ensemble ont moins d'ancienneté car les taux de renouvellement des titulaires de contrat de durée déterminée sont plus élevés, la durée de carrière escomptée étant plus courte.

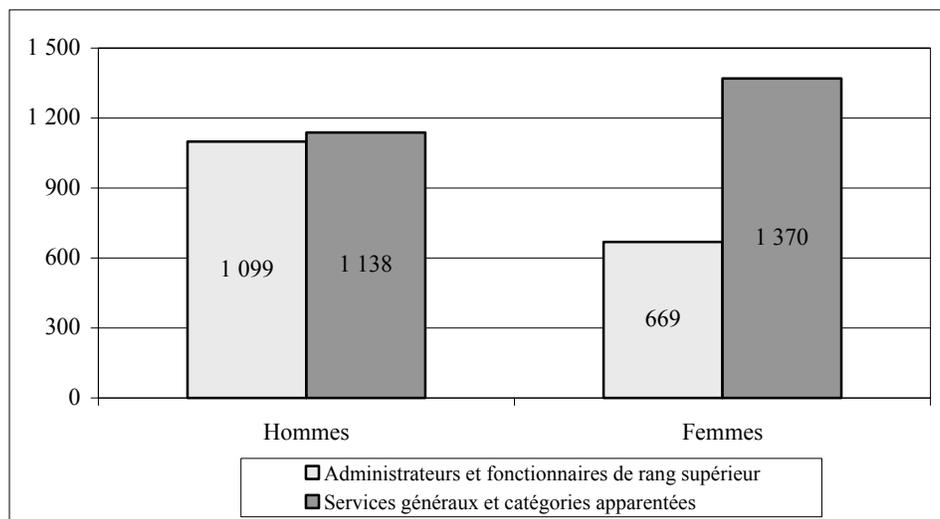
B. Mouvements de personnel du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002

Recrutements

74. La figure 11 montre que 4 276 fonctionnaires ont été recrutés au Secrétariat entre le 1er juillet 2001 et le 30 juin 2002 (39,3 % de nouvelles recrues et 60,7 % de fonctionnaires qui avaient déjà été recrutés auparavant). Le nombre total de fonctionnaires recrutés pour cette période est de 13,2 % moins élevé que pour la même période en 2000/01. C'est dans la catégorie des services généraux et les catégories apparentées que les recrutements ont été les plus nombreux (2 508 fonctionnaires, soit 58,6 % des recrutements), en particulier aux Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi, à la CEPALC et à la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED). Les recrutements dans la catégorie des administrateurs (1 672 fonctionnaires, soit 39,1 %) ont été particulièrement nombreux dans les missions de maintien de la paix et pour leur soutien opérationnel au Siège (617 fonctionnaires, soit 14,4 % des recrutements). Les recrutements dans la catégorie des directeurs et aux postes plus élevés ont été légèrement supérieurs à ceux de la période 2000/01 (76 fonctionnaires, soit 1,8 % des recrutements). Les 547 personnes recrutées aux classes P-1/P-2 ont représenté 12,8 % de tous les recrutements et presque un tiers des recrutements dans la catégorie des administrateurs. Une grande partie (42,2 %) de ces recrutements concernaient des postes vacants dans les missions de maintien de la paix et au Département de l'information. Les femmes ont représenté 47,4 % de tous les fonctionnaires recrutés (soit 0,8 % de plus que pendant la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001).

75. Dans la catégorie des services généraux et les catégories apparentées, les départements et bureaux qui ont recruté plus de 50 fonctionnaires dans la catégorie des services généraux entre le 1er juillet 2001 et le 30 juin 2002 étaient les Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi, la CEPALC, la CNUCED, le PNUE, la CEA, le Département de l'information et le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence, suivis par le Bureau des services centraux d'appui, la Division de l'administration et de la logistique des missions du Département des opérations de maintien de la paix, et la Commission d'indemnisation des Nations Unies. Dans la catégorie des administrateurs, le Bureau de l'appui aux missions du Département des opérations de maintien de la paix a recruté 28,1 % de tous les nouveaux administrateurs (470), suivi par le Département de l'information, le Département des opérations de maintien de la paix, la CNUCED, la CEPALC, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le PNUE et le Département des affaires économiques et sociales, qui ont recruté chacun plus de 50 nouveaux fonctionnaires. Sept départements et bureaux⁷ ont recruté chacun au moins 20 fonctionnaires à la classe P-2. Parmi les 76 nouveaux directeurs recrutés, 34 l'ont été par le Bureau de l'appui aux missions. L'Office des Nations Unies à Genève a recruté 20,7 % de tous les fonctionnaires engagés entre le 1er juillet 2001 et le 30 juin 2002, suivi par le Bureau de l'appui aux missions (13,3 %), le Département de l'information (7,1 %), l'Office des Nations Unies à Vienne (6,8 %) et la CEPALC (5,1 %). Les recrutements comprenaient des engagements pour des périodes de courte durée ou de durée limitée (69,8 %, la plupart pour des missions), des engagements pour une durée déterminée (24,7 %) et des engagements pour une période de stage (1,9 %).

Figure 11
Recrutements par sexe, du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002

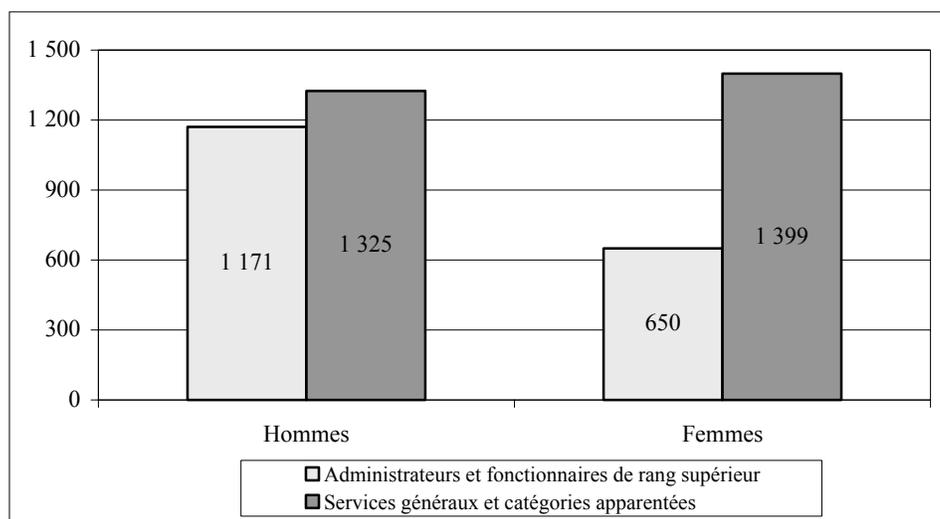


Cessation de service

76. Entre le 1er juillet 2001 et le 30 juin 2002, 4 208 fonctionnaires ont quitté l'Organisation, comme indiqué par la figure 12. Les cessations de service correspondaient globalement à la répartition des fonctionnaires par catégorie et par classe (2,3 % pour les directeurs et catégories supérieures, 40,6 % pour les administrateurs et 56,7 % pour les agents des services généraux et catégories apparentées). Les cas de cessation de service aux classes P-1/P-2 ont été au nombre de 499, soit 11,8 % de toutes les cessations de service et 29,3 % des cessations de service dans la catégorie des administrateurs [122 fonctionnaires au Bureau de l'appui aux missions, 102 au Département de l'information, 30 à la CNUCED, 28 au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 22 au Département des affaires économiques et sociales et 20 à la Commission économique pour l'Europe (CEE)]. Les femmes ont représenté 46,5 % des départs. La majorité des fonctionnaires qui sont partis venaient des Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi, du Bureau de l'appui aux missions, du Département de l'information, de la CEPALC, de la CNUCED, du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence, du Département des opérations de maintien de la paix, du PNUE et de la CEA (chaque département ou bureau a enregistré plus de 100 départs). La raison de presque 80 % de toutes les cessations de service était le non-renouvellement des engagements de courte durée pour des missions et des contrats de durée déterminée.

77. Le nombre de démissions entre le 1er juillet 2001 et le 30 juin 2002 a été de 446, soit 160 % de plus que le nombre de départs à la retraite (283). Sept directeurs, 240 administrateurs et 195 agents des services généraux et catégories apparentées ont démissionné. Presque un tiers (32,1 %) des administrateurs qui ont démissionné étaient de la classe P-2, et la plupart d'entre eux avaient des contrats de durée déterminée ou de durée limitée.

Figure 12
Cessations de service par sexe, du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002



Promotions

78. Le terme « promotion » s'entend du passage d'une classe à une classe supérieure, à l'exception du passage de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées à la catégorie des administrateurs, qui est considéré comme un « recrutement » au regard de la résolution 55/258 de l'Assemblée générale, en date du 14 juin 2001. Entre le 1er juillet 2001 et le 30 juin 2002, 918 fonctionnaires du Secrétariat ont été promus. Le rapport entre le nombre de promotions au cours d'une année donnée et le nombre total de fonctionnaires en exercice au début de cette année porte le nom de « taux de promotion ». Pour les fonctionnaires du Secrétariat, ce taux a été de 8,2 % en 2001/02 (le même qu'en 2000/01). Les femmes ont bénéficié de 53 % des promotions, contre 47 % pour les hommes (40,6 % des promotions dans la catégorie des directeurs, 44,2 % dans la catégorie des administrateurs et 58,7 % parmi les agents des services généraux et catégories apparentées). Le Département de la gestion (150), le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence (119), l'Office des Nations Unies à Genève (105), le Département de l'information (60), le Département des opérations de maintien de la paix (54) et le Département des affaires économiques et sociales (52) ont tous eu plus de 50 promotions en 2001/02. Le Département des affaires de désarmement, le Bureau de l'appui aux missions, la CEA, le Bureau des services de contrôle interne, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et la COCOVINU ont enregistré le nombre le plus faible de promotions.

Mutations

79. Une mutation consiste, pour un fonctionnaire, à changer de poste sans changer de classe entre deux départements ou bureaux, que ce soit au même lieu d'affectation ou non. Au cours de la période considérée, il y a eu 206 mutations dans l'ensemble du Secrétariat. Le taux de mutation, qui est le rapport entre le nombre de

mutations et l'effectif total du Secrétariat au début de la période considérée, a été de 1,8 % pour la période allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002. On notera que les mutations de femmes ont été plus nombreuses (soit 61,6 % du total). La plupart des mutations se sont faites à destination ou à partir du Département des opérations de maintien de la paix (29) et de l'Office des Nations Unies à Genève (23), suivis par le Département de la gestion (19), le Cabinet du Secrétaire général (18), le Département des affaires économiques et sociales (14), le Département de l'information (14) et le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence (13).

Renouvellement du personnel

80. Les taux de renouvellement du personnel ont été calculés en fonction d'un indice de renouvellement standard, en rapportant le nombre de départs au cours de la période allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 à l'effectif total des fonctionnaires en activité au 1er juillet 2001. Les taux pour 2001/02 sont présentés par catégorie de personnel et tiennent compte de toutes les causes de cessation de service, sauf les fins de contrat. Le taux de renouvellement des directeurs et des administrateurs est de 150 % supérieur à celui de l'ensemble du personnel :

Directeurs	11,6 %
Catégorie des administrateurs	10,8 %
Services généraux et catégories apparentées	5,6 %
Ensemble du personnel.	7,7 %

Comparés à la période précédente (2000/01), les taux de renouvellement n'ont guère changé. Il y a une légère augmentation (0,5 %) pour les directeurs, tout comme pour les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs. Le taux de renouvellement est demeuré le même pour les agents des services généraux et catégories apparentées. Les taux actuels de renouvellement pour les administrateurs et les directeurs contribuent à ouvrir des possibilités de promotion et de recrutement et sont essentiels pour les plans de remplacement du personnel.

C. Départs à la retraite prévus pour la période 2002-2006

Ensemble du personnel du Secrétariat

81. Au total, 1 629 fonctionnaires du Secrétariat atteindront l'âge du départ obligatoire à la retraite au cours des cinq prochaines années (13,8 % des effectifs). Le chiffre moyen annuel des départs à la retraite sera de 326, se situant entre 184 en 2002 et 420 en 2006. La figure 13 montre que, pendant ces cinq années, 158 directeurs prendront leur retraite (soit 9,7 % de l'ensemble des départs à la retraite); de même que 564 administrateurs (34,6 %) et 885 agents des services généraux et catégories apparentées (54,3 %). Il y aura plus de départs à la retraite parmi les hommes que chez les femmes. Parmi les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (P-2 à D-2), les hommes représenteront plus de 2 départs à la retraite sur 3, ce qui devrait offrir un important moyen d'élever le niveau de la représentation des femmes dans cette catégorie. Pourvoir les postes qui deviendront vacants pour cause de départs à la retraite sur la base de la parité des sexes élèverait le niveau de

la représentation des femmes dans la catégorie des directeurs et des administrateurs. Dans la catégorie des directeurs, un tel remplacement ferait augmenter de 37 le nombre des directrices au cours des cinq prochaines années, soit 88 % de plus qu'à présent (représentation passant de 30,4 % en 2002 à 40,1 % en 2006, soit un taux de progression deux fois plus rapide que le taux actuel). Remplacer tous les administrateurs partant à la retraite sur la base de la parité intégrale des sexes entraînerait un accroissement de plus de 108 du nombre de femmes dans la catégorie des administrateurs, soit 62 % (leur représentation passant de 39 % en 2002 à 41,6 % en 2006).

82. Certains départements connaîtront des taux élevés de départs à la retraite dans les classes supérieures (P-5, D-1 et D-2). On trouvera ci-après une comparaison entre le nombre de départs à la retraite prévus dans ces classes par département ou bureau et l'effectif actuel dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur. Les départements et les bureaux ont été classés en trois groupes, en fonction du pourcentage de fonctionnaires supérieurs à remplacer :

a) Départements et bureaux où ce pourcentage est faible (moins de 5 % des effectifs actuels dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur) : Département des opérations de maintien de la paix, Bureau des services de contrôle interne, Commission d'indemnisation des Nations Unies, COCOVINU, Bureau chargé du Programme Iraq et Office des Nations Unies à Nairobi;

b) Départements et bureaux où ce pourcentage est moyen (entre 5 et 15 % des effectifs actuels) : Département des affaires de désarmement, Département des affaires économiques et sociales, Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence, Département de la gestion, Département de l'information, Bureau de l'appui aux missions, CEA, CEE, CEPALC, CESAP, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Bureau du contrôle des drogues et la prévention du crime, Haut Commissariat aux droits de l'homme, Bureau des affaires juridiques, Centre des Nations Unies pour les établissements humains, CNUCED, PNUE, Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et Offices des Nations Unies à Genève et à Vienne;

c) Départements et bureaux où ce pourcentage est élevé (plus de 15 % des effectifs actuels) : Département des affaires politiques, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et Cabinet du Secrétaire général.

83. Il est plus facile de définir les futurs besoins concernant les fonctionnaires à remplacer si l'on tient compte à l'avance des départs à la retraite prévus dans les classes P-5, D-1 et D-2. Les remplacements nécessaires pour la classe P-5 durant les 5 prochaines années représentent 30,1 % de l'effectif actuel. Pour les classes D-2 et D-1, le chiffre est plus élevé et se situe à 41,5 %. Il n'est pas facile à l'Organisation de remplacer un grand nombre de personnel stratégique, comme il ressort du tableau 10.

Tableau 10
**Remplacements rendus nécessaires par des départs à la retraite
 aux classes D-1/D-2 et P-5 de 2002 à 2006**

Année	Ensemble des postes			Postes soumis à la répartition géographique		
	D-1/D-2	P-5	Total	D-1/D-2	P-5	Total
2002	25	34	59	22	19	41
2003	37	34	71	30	19	49
2004	36	43	79	28	30	58
2005	33	59	92	27	37	64
2006	27	59	86	24	37	61
Total	158	229	387	131	142	273

Figure 13
**Départs à la retraite prévus, par catégorie, sur la période 2002-2006
 (Effectif total : 1 629 fonctionnaires)**

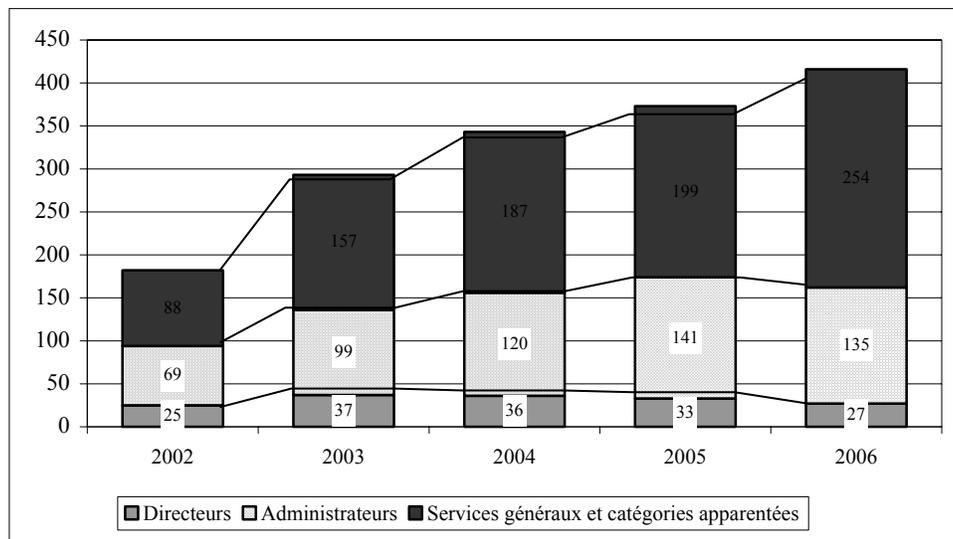
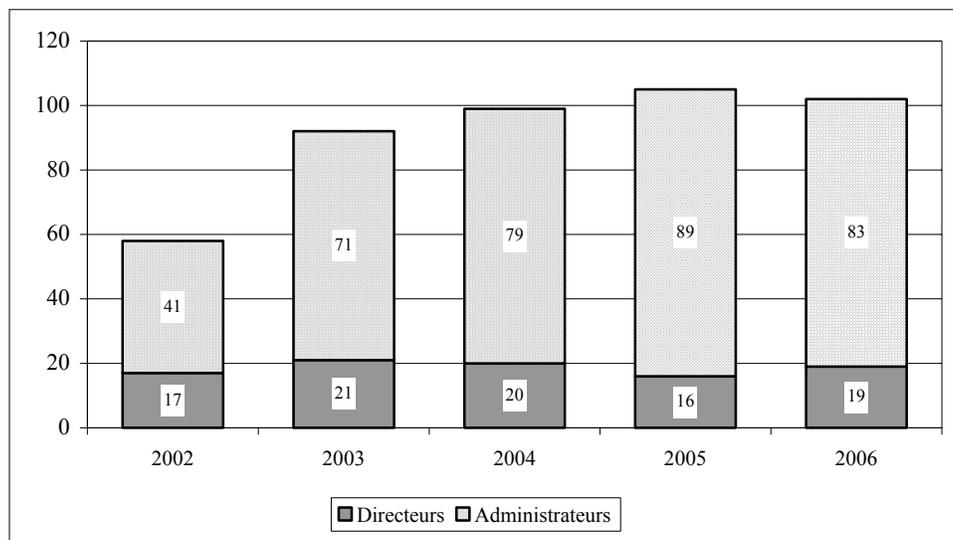


Figure 14
Départs à la retraite prévus, par catégorie, sur la période 2002-2006;
postes soumis à la répartition géographique
(Effectif total : 494 fonctionnaires)



Fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique

84. Sur les 2 492 fonctionnaires occupant actuellement des postes soumis à la répartition géographique, 494 partiront à la retraite entre 2002 et 2006 (soit 19,8 %). Le nombre annuel moyen de départs à la retraite sera de 99, allant de 63 en 2002 à 116 en 2006. La figure 14 indique la répartition des départs prévus entre directeurs et administrateurs. Tous les fonctionnaires de trois pays⁸ occupant des postes soumis à la répartition géographique prendront leur retraite au cours des cinq prochaines années, et six pays⁹ verront le nombre total de leurs fonctionnaires réduit de 50 % en raison des départs à la retraite. Soixante-deux pays¹⁰ verront les effectifs de leurs ressortissants réduits dans une fourchette allant de 20 à 50 %, et 24 pays¹¹ verront leurs effectifs réduits de 10 à 20 %, tandis que six pays¹² verront les leurs réduits de 1 à 10 %. Au cours des cinq prochaines années, il n'y aura aucun départ à la retraite parmi les fonctionnaires des 88 autres pays représentés.

Notes

¹ La section V du présent rapport présente un certain nombre de lacunes, en raison principalement de l'inégalité de la qualité des données et de l'absence d'une base de données intégrée au niveau mondial dans le Système intégré de gestion. Deux populations statistiques ont été définies aux fins de l'analyse :

La population No 1, comprenant tous les fonctionnaires du Secrétariat, quel que soit le mode de financement de leurs postes, qui sont titulaires d'un engagement d'au moins un an régi par les dispositions de la série 100 du Règlement du personnel, à l'exclusion de ceux qui sont affectés à des missions, des agents du Service mobile, du personnel chargé de l'assistance technique (auquel s'appliquent les dispositions de la série 200), du personnel recruté pour une période de courte durée (série 300) et des professeurs de langue. Au 30 juin 2002, ce groupe comprenait 11 798 fonctionnaires, répartis entre les catégories ci-après :

- Secrétaires généraux adjoints et sous-secrétaires généraux; directeurs (D-2) et administrateurs généraux (D-1) (catégorie dénommée ci-après catégorie des directeurs);
- Administrateurs hors classe, administrateurs de 1re classe, administrateurs de 2e classe, administrateurs adjoints de 1re classe et administrateurs adjoints de 2e classe (P-5, P-4, P-3, P-2 et P-1);
- Catégorie des services généraux (G-7 à G-1) et catégories apparentées (Service de sécurité et corps de métiers) (on parlera ci-après de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées).

La population No 2, comprenant tous les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et de rang supérieur du Secrétariat, quel que soit le mode de financement de leurs postes, avec les mêmes exclusions que pour la population No 1 (4 507 fonctionnaires).

- 2 Le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau de l'appui aux missions, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Europe, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, le Cabinet du Secrétaire général, la Commission d'indemnisation des Nations Unies, ONU-Habitat, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Fonds des Nations pour les partenariats internationaux, la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies et l'Office des Nations Unies à Vienne.
- 3 Les neuf départements ou bureaux qui comptent au moins 500 fonctionnaires, à savoir : le Département des affaires économiques et sociales, le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence, le Département de la gestion, le Département de l'information, le Bureau de l'appui aux missions, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Office des Nations Unies à Genève.
- 4 Le Canada, le Chili, les États-Unis d'Amérique, l'Éthiopie, le Ghana, l'Inde, l'Italie, le Japon, le Kenya, le Liban, le Mexique, les Pays-Bas, le Pérou et les Philippines.
- 5 L'Égypte.
- 6 Le Brunéi Darussalam, les Émirats arabes unis, la Guinée-Bissau, les Îles Marshall, Kiribati, Monaco, Nauru, l'Ouzbékistan, les Palaos, Samoa et le Turkménistan.
- 7 Le Département de l'information, le Bureau de l'appui aux missions du Département des opérations de maintien de la paix, la CNUCED, le Haut Commissariat aux droits de l'homme, le Département des affaires économiques et sociales, la Commission d'indemnisation des Nations Unies et l'Office des Nations Unies à Genève.
- 8 Angola, Comores et Malte.
- 9 Afghanistan, Gambie, Iraq, Malawi, République démocratique du Congo et Turquie.
- 10 Algérie, Argentine, Australie, Bélarus, Bénin, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Dominique, Égypte, El Salvador, Équateur, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Maroc, Maurice, Mauritanie, Myanmar, Népal, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Pérou, Pologne, République arabe syrienne, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Yémen et Yougoslavie.
- 11 Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Chine, Cuba, Danemark, France, Ghana, Grèce, Inde, Libéria, Mexique, Pays-Bas, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Singapour, Suède, Zambie et Zimbabwe.
- 12 Côte d'Ivoire, Espagne, Italie, Japon, Tunisie et Ukraine.

Tableau A.1

Nombre de fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique, par nationalité et par classe, avec indication du nombre de fonctionnaires de sexe féminin

Pays	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2001		SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2002		Point médian	Fourchette optimale			
	Total	F ^a	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	F ^a	Total					
Afghanistan	5								1				4									5	6,31	2-14			
Afrique du Sud	9	4										1	1		3	2	2	1				4	10	12,80	8-18		
Albanie	3	2											1					4				4	5	5,83	1-14		
Algérie	9	2							3	1		1			1	1						3	7	7,45	3-14		
Allemagne	129	46	1				2	1	8	3	21	6	25	9	16	14	10	13				46	129	153,76	131-177		
Andorre																									5,78	1-14	
Angola	1												1										1		6,04	1-14	
Antigua-et-Barbuda	1	1																							5,75	1-14	
Arabie saoudite	7	5								1	1			4	1			1				6	8	14,47	10-19		
Argentine	23	12					2		1	2	3	3	2	4	2	4	2	5				18	30	23,76	19-29		
Arménie	6	1													1		4	1				1	6		5,83	1-14	
Australie	28	12						1	2			8	5	4	2	3	3					11	28	30,50	26-35		
Autriche	13	7							1	1	1			2	2	2	3	1	2			8	15	20,06	15-25		
Azerbaïdjan	3	2													1			2				2	3		5,95	1-14	
Bahamas	8	7													1	5		2				7	8		5,90	1-14	
Bahreïn																									6,00	1-14	
Bangladesh	10		1						1			5		2		1							10		8,95	4-14	
Barbade	3	3										2				1						3	3		5,85	1-14	
Bélarus	11											3		5		3							11		6,22	1-14	
Belgique	28	11					1		3	2	5	2	4	4	3	3	1	2				13	30	22,84	18-28		
Belize	2	1											1				1	1				1	3		5,73	1-14	
Bénin	4											3				1							4		5,88	1-14	
Bhoutan	4												3		1								4		5,78	1-14	
Bolivie	7	3										1			1	1	3	1				3	7		6,02	1-14	
Bosnie-Herzégovine	1														1		1	1				1	3		5,86	1-14	
Botswana	2	1														1	1					1	2		5,90	1-14	
Brésil	34	12	1					2	1	3	1	11	3	5	3	1						8	31	40,56	34-47		
Brunéi Darussalam																										6,21	1-14
Bulgarie	13	3										2	1	4	1	2	1	1				3	12		6,09	1-14	
Burkina Faso	5	3							1	2						2						3	5		6,00	1-14	

Pays	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2001		SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2002		Point médian	Fourchette optimale
	Total	F ^a	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	F ^a	Total		
Burundi	8	2									1		1	1	2	1	1				2	7	5,87	1-14
Cambodge	2	1											1			1					1	2	6,04	1,14
Cameroun	18	5						1			4	1	6	1	2	3					5	18	6,18	1-14
Canada	49	17		1				2	4	1	12	2	12	8	5	5		1			20	53	44,70	38-51
Cap-Vert	3										1				2							3	5,74	1-14
Chili	31	13			1			1		3			1	1	6	3	8	6			14	30	8,83	4-14
Chine	38	18	1				1	1	3	1	4	4	8	6	2	4	3	7			23	45	57,30	49-66
Chypre	4		1				1										1					3	6,30	1-14
Colombie	10	3	1									4		1	1	2	2				3	11	9,20	4-14
Comores	1												1									1	5,75	1-14
Congo	3										1		1		1							3	5,80	1-14
Costa Rica	3	1							1	1				1	1						2	4	6,10	1-14
Côte d'Ivoire	10	2									2		4	2	4						2	12	6,22	1-14
Croatie	7	4												3	1		2	1			4	7	6,39	2-14
Cuba	7	2					1						1	1	2	1	1				2	7	6,41	2-14
Danemark	18	9					1					3	4		3	3	2	5			11	21	17,05	12-22
Djibouti	4	1									1		1				2	1			1	5	5,74	1-14
Dominique	3	1												1			3				1	4	5,73	1-14
Égypte	17	6		1				1	4		1	1	4			2		1			6	15	8,35	4-14
El Salvador	9	4											2		2	1	1	2			3	8	6,12	1-14
Émirats arabes unis																							8,80	4-14
Équateur	7	2							1						3	1	1				2	6	6,37	2-14
Érythrée	6	2											1		2	2	1				2	6	5,81	1-14
Espagne	49	22						1	1	1	2	6	3	11	12	6	3				21	46	44,31	38-51
Estonie	4	2													1	1	1	1			2	4	5,89	1-14
États-Unis d'Amérique	306	174	1		1	1	8		14	23	35	40	43	54	28	40	8	13			171	309	338,78	288-390
Éthiopie	18	6					1		3					2	2	2	2	4	1		5	17	7,20	2-14
Ex-République yougoslave de Macédoine	4	1													1		2	1			1	4	5,85	1-14
Fédération de Russie	119	16	1				3		8	1	24	2	41	6	23	6	2				15	117	26,80	22-32
Fidji	9	7															2	7			7	9	5,79	1-14
Finlande	15	6						1			3	2	2	1	1	4	2				7	16	13,64	9-18
France	105	50	1				1	3	3	6	15	8	16	12	12	14		9			52	100	103,80	88-119
Gabon	2														2							2	5,95	1-14

Pays	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2001		SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2002		Point médian	Fourchette optimale	
	Total	F ^a	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	F ^a	Total			
Gambie	6	1					2		2		1				1						1	6	5,76	1-14	
Géorgie	4										1		3									4	5,91	1-14	
Ghana	10	6	1						1			2	4	5							7	13	6,20	1-14	
Grèce	8	4										2	2	2	1				1			4	8	14,00	9-19
Grenade	2														1			1				2	5,73	1-14	
Guatemala	4	2												1	1	1						2	3	6,37	2-14
Guinée	3	1												1	2							1	3	5,94	1-14
Guinée-Bissau																								5,76	1-14
Guinée équatoriale	2													1		1	1					1	3	5,74	1-14
Guyana	12	9			2					1				1	3		3		3			10	13	5,75	1-14
Haïti	3	2						1							1	1						2	3	5,92	1-14
Honduras	2													1		1							2	5,92	1-14
Hongrie	9	2								1	2			2	1	3						2	9	7,74	3-14
Îles Marshall																								5,73	1-14
Îles Salomon	1																		1				1	5,74	1-14
Inde	43	15	2				1	4	1	5	1	9	4	9	4	3	4					15	47	33,34	28-38
Indonésie	9	4												1	1	1	3	3				5	9	13,43	9-18
Iran (République islamique d')	9	6						1	1	1	4	1	1	1								6	10	10,65	6-15
Iraq	6	2						1	1						1	1						2	4	7,74	3-14
Irlande	12	4		1					2		3		5	2		1	2					4	16	10,21	5-15
Islande	3												1		1								2	6,21	1-14
Israël	10	4							1	2	3				2		1					4	9	12,06	7-17
Italie	80	34	1		1		3		2	2	6	3	10	8	11	14	9	11				38	81	82,81	70-95
Jamahiriya arabe libyenne	4										2		2										4	6,83	2-14
Jamaïque	13	7			1								2	2	2	3	1					6	11	5,83	1-14
Japon	103	59	1		1		1	2	1	7	5	14	24	18	20	4	13					64	111	300,65	256-346
Jordanie	11	2									2	1	3		2	1						2	9	5,94	1-14
Kazakhstan	4	1									1						4	1				1	6	6,48	2-14
Kenya	18	8					1		1		4	2	4	3	1	4			1			10	21	6,52	2-14
Kirghizistan	1																	2	1			1	3	5,84	1-14
Kiribati																								5,73	1-14
Koweït	2	2						1								1						2	2	7,96	3-14
Lesotho	5	3												2	1	1						3	4	5,78	1-14

Pays	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2001		SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2002		Point médian	Fourchette optimale
	Total	F ^a	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	F ^a	Total		
Lettonie	3	1													1		1	1			1	3	5,92	1-14
Liban	17	7							2		3		3	3	1	2	1	1			6	16	5,97	1-14
Libéria	6	4								1	1			2		1					4	5	5,79	1-14
Liechtenstein	1	1																1			1	1	5,80	1-14
Lituanie	5	3												1	2	2					3	5	6,05	1-14
Luxembourg	4	1												4	1						1	5	6,91	2-14
Madagascar	5	2									1			1		1	1				2	4	6,12	1-14
Malaisie	11	6				1		1	2		2	3	1	1	1		1	1			7	14	9,76	5-15
Malawi	7										3		3		2							8	6,00	1-14
Maldives	1																1					1	5,74	1-14
Mali	7	1						1	1		3				2	1					2	8	6,00	1-14
Malte	1								1													1	5,95	1-14
Maroc	9	4							2		1	2	2	1		1					4	9	7,03	2-14
Maurice	4					1		1														2	5,90	1-14
Mauritanie	3								1					1		1						3	5,79	1-14
Mexique	22	11							2	2	2	4	3	2	1	2		1			11	19	24,15	19-29
Micronésie (États fédérés de)	1																1					1	5,73	1-14
Monaco																							5,77	1-14
Mongolie	4	2												1	1	1					2	3	5,79	1-14
Mozambique	3								1		1						1					3	6,13	1-14
Myanmar	3	1								1	1		2				1				1	5	6,94	2-14
Namibie	3					1								1			1				1	3	5,86	1-14
Nauru																							5,73	1-14
Népal	9										3		5		1							9	6,29	1-14
Nicaragua	6	4											1	1	1	3					4	6	5,84	1-14
Niger	2	2								1						1					2	2	5,97	1-14
Nigéria	17	5							2		5		4		2	4	1	1			5	19	9,13	4-14
Norvège	6	1									2			1	2						1	5	15,50	11-20
Nouvelle-Zélande	14	6						1	1		1	2	1	2	2	1	1				6	12	9,41	5-14
Oman	2	1							1		1										1	2	6,69	2-14
Ouganda	15	4							1	2		3		2	2	1	3	2			5	16	6,29	1-14
Ouzbékistan																							6,43	2-14
Pakistan	18	5	1					2		1		2	1	3	2	2	1	1	1		5	17	9,71	5-15

Pays	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2001		SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2002		Point médian	Fourchette optimale	
	Total	F ^a	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	F ^a	Total			
Palaos																							5,73	1-14	
Panama	3	1					1							1	1							1	3	6,05	1-14
Papouasie-Nouvelle-Guinée	4														2		1						3	5,91	1-14
Paraguay	3	2												1			2					2	3	6,08	1-14
Pays-Bas	31	6					1		3		6	2	11		5	3						5	31	32,07	27-37
Pérou	14	5					1		2	1	2		1	3	2		1					4	13	8,06	3-14
Philippines	55	35									2	6	6	12	10	13	1	5				36	55	8,93	4-14
Pologne	12	2							1		5	1	2		2							1	11	11,32	7-16
Portugal	7	3											1		3			1				1	5	12,86	8-18
Qatar															1								1	6,23	1-14
République arabe syrienne	11	5									2		4		1	2		3				5	12	7,28	2-14
République centrafricaine	4										1		1		1		1						4	5,81	1-14
République de Corée	22	8	1										6	2	8	3	1	2				7	23	34,49	29-40
République démocratique du Congo	5	2									1		2	2			1					2	6	6,92	2-14
République démocratique populaire lao	1												1										1	5,85	1-14
République de Moldova																								5,83	1-14
République dominicaine	6	1									2		2		1			1				1	6	6,25	1-14
République populaire démocratique de Corée	1																1						1	6,35	2-14
République tchèque	9	3					1				2	1	2	1	1							2	8	8,50	4-14
République-Unie de Tanzanie	10	5				1					3		1	3	2	1		1				6	12	6,56	2-14
Roumanie	11	3									1		1		3		3	3				3	11	7,09	2-14
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	93	37	1		1		4		11	4	15	6	17	14	9	9	3	9				42	103	89,90	76-103
Rwanda	7	1													1		4						5	5,90	1-14
Sainte-Lucie	4	2							1				1		1	1						2	4	5,75	1-14
Saint-Kitts-et-Nevis	6	4											1	1	3	1						4	6	5,73	1-14
Saint-Marin	2	2															2					2	2	5,74	1-14
Saint-Vincent-et-les Grenadines	3	1											1	1			1					1	3	5,73	1-14

Pays	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2001		SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2002		Point médian	Fourchette optimale	
	Total	F ^a	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	F ^a	Total			
Samoa																							5,73	1-14	
Sao Tomé-et-Principe																							5,73	1-14	
Sénégal	16	5			1		2		1	1	2	1	2	1	3	2						5	16	6,00	1-14
Seychelles	2										1		1										2	5,75	1-14
Sierra Leone	9	3					1				2	3		1								3	7	5,83	1-14
Singapour	11	5	1				1		1	2		1	1	2			1					5	10	11,69	7-16
Slovaquie	4			1								3		1								1	5	6,47	2-14
Slovénie	5	3			1				1								3					3	5	6,96	2-14
Somalie	6	1									1			3								1	4	5,93	1-14
Soudan	9	2						2		1		2	1	2	1							2	9	6,50	2-14
Sri Lanka	8	3	1								1	3	2	1	1							4	9	6,39	2-14
Suède	26	14	1		1		1	2	1	5	1	2	3	2	2	2	2	8				16	31	21,28	16-26
Suriname	3	1										1			1	1						1	3	5,75	1-14
Swaziland	4	2						1						1	2							2	4	5,76	1-14
Tadjikistan																	1						1	5,87	1-14
Tchad	3										1		1		1								3	5,91	1-14
Thaïlande	26	14					1			2	3	2	3	3	4	3	2					12	23	10,89	6-16
Togo	6						1					3					2						6	5,83	1-14
Tonga																	1					1	1	5,73	1-14
Trinité-et-Tobago	14	9						1		1	2	1	1	3	1	3						9	13	5,98	1-14
Tunisie	9	1			1		1		2	1	2		2	1			1					2	11	6,39	2-14
Turkménistan																								5,87	1-14
Turquie	12	6					1		2	2	1		2	2			1					5	11	13,82	9-19
Tuvalu	1											1											1	5,73	1-14
Ukraine	19	2						1		6		8		1	2	1						2	19	7,61	3-14
Uruguay	8	2					1	1		3		1	1				1					3	8	6,99	2-14
Vanuatu	1							1															1	5,73	1-14
Venezuela	14	8								1	2	1	2	2	3	2	1					8	14	9,38	5-14
Viet Nam	3	1						1				2			1							1	4	7,65	3-14
Yémen	4							1		1	1	2										1	5	6,23	1-14
Yougoslavie	8	1						1		2		3		1	1							1	8	6,25	1-14

<i>Pays</i>	<i>Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2001</i>		<i>SGA</i>		<i>SSG</i>		<i>D-2</i>		<i>D-1</i>		<i>P-5</i>		<i>P-4</i>		<i>P-3</i>		<i>P-2</i>		<i>P-1</i>		<i>Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2002</i>		<i>Point médian</i>	<i>Fourchette optimale</i>	
	Total	<i>F^a</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>F^a</i>	Total			
Zambie	5	1							1		2				1	1	1					1	6	5,98	1-14
Zimbabwe	6	1									4	2	1									2	7	6,12	1-14
Total partiel	2 432	978	20	4	13	4	48	20	135	80	316	154	434	271	337	295	160	189			1 017	2 480			
Autres																									
Apatrides	1												1										1		
Suisse	12	5							2	4		2			3							5	11		
Total	2 445	983	20	4	13	4	48	20	135	82	320	154	437	271	337	298	160	189			1 022	2 492			

^a Le nombre de fonctionnaires de sexe féminin est inclus dans le total.

Tableau A.2

Nombre de fonctionnaires occupant des postes soumis à la répartition géographique, par nationalité et par type de nomination

Pays	Au 30 juin 2001				Au 30 juin 2002					
	Type de nomination			Total	Pourcentage de fonctionnaires nommés pour une durée déterminée	Type de nomination			Total	Pourcentage de fonctionnaires nommés pour une durée déterminée
	À titre permanent	Pour une période de stage	Pour une durée déterminée			À titre permanent	Pour une période de stage	Pour une durée déterminée		
Afghanistan	5			5	0,0	4		1	5	20,0
Afrique du Sud	3	4	2	9	22,2	7	1	2	10	20,0
Albanie			1	1	100,0		3	2	5	40,0
Algérie	9		1	10	10,0	3		4	7	57,1
Allemagne	104	6	14	124	11,3	94	15	20	129	15,5
Andorre										
Angola	1			1	0,0	1			1	0,0
Antigua-et-Barbuda	1			1	0,0					
Arabie saoudite	5		2	7	28,6	5	1	2	8	25,0
Argentine	12		6	18	33,3	9	7	14	30	46,7
Arménie	2	3		5	0,0	5		1	6	16,7
Australie	17		14	31	45,2	11		17	28	60,7
Autriche	13		4	17	23,5	8	2	5	15	33,3
Azerbaïdjan						1	2		3	0,0
Bahamas	5		2	7	28,6	8			8	0,0
Bahreïn										
Bangladesh	6		4	10	40,0	4		6	10	60,0
Barbade	3			3	0,0	2		1	3	33,3
Bélarus	10		1	11	9,1	10		1	11	9,1
Belgique	17		5	22	22,7	17	2	11	30	36,7
Belize	1			1	0,0	2	1		3	0,0
Bénin	3		2	5	40,0	2		2	4	50,0
Bhoutan	4			4	0,0	4			4	0,0
Bolivie	1		1	2	50,0	4	1	2	7	28,6
Bosnie-Herzégovine						1	2		3	0,0
Botswana		2	1	3	33,3	2			2	0,0
Brésil	20		13	33	39,4	16		15	31	48,4
Brunéi Darussalam										
Bulgarie	5		8	13	61,5	5		7	12	58,3
Burkina Faso	3		4	7	57,1	2		3	5	60,0
Burundi	6		1	7	14,3	5		2	7	28,6
Cambodge	1		1	2	50,0	1		1	2	50,0
Cameroun	8		10	18	55,6	7		11	18	61,1
Canada	27		28	55	50,9	15		38	53	71,7
Cap-Vert	3			3	0,0	3			3	0,0
Chili	23		9	32	28,1	21		9	30	30,0
Chine	20	3	16	39	41,0	20	7	18	45	40,0
Chypre	3		1	4	25,0	2		1	3	33,3

Pays	Au 30 juin 2001				Au 30 juin 2002					
	Type de nomination			Total	Pourcentage de fonctionnaires nommés pour une durée déterminée	Type de nomination			Total	Pourcentage de fonctionnaires nommés pour une durée déterminée
	À titre permanent	Pour une période de stage	Pour une durée déterminée			À titre permanent	Pour une période de stage	Pour une durée déterminée		
Colombie	4		6	10	60,0	3		8	11	72,7
Comores	1			1	0,0	1			1	0,0
Congo	3		1	4	25,0	2		1	3	33,3
Costa Rica	2		3	5	60,0	1		3	4	75,0
Côte d'Ivoire	9		2	11	18,2	10		2	12	16,7
Croatie	3	2	1	6	16,7	5		2	7	28,6
Cuba	6		3	9	33,3	5		2	7	28,6
Danemark	6		2	8	25,0	5	7	9	21	42,9
Djibouti			2	2	100,0		2	3	5	60,0
Dominique	1		1	2	50,0	2	1	1	4	25,0
Égypte	7		7	14	50,0	4	1	10	15	66,7
El Salvador	3	6		9	0,0	7		1	8	12,5
Émirats arabes unis	1			1	0,0					
Équateur	3	1	1	5	20,0	4	1	1	6	16,7
Érythrée	1	2	1	4	25,0	6			6	0,0
Espagne	24	6	14	44	31,8	25	9	12	46	26,1
Estonie	3	1		4	0,0	4			4	0,0
États-Unis d'Amérique	247	4	94	345	27,2	195	2	112	309	36,2
Éthiopie	17		4	21	19,0	12		5	17	29,4
Ex-République yougoslave de Macédoine	1	2	1	4	25,0	3		1	4	25,0
Fédération de Russie	73		49	122	40,2	67		50	117	42,7
Fidji			1	1	100,0		7	2	9	22,2
Finlande	6		7	13	53,8	6	1	9	16	56,3
France	67	7	31	105	29,5	54	1	45	100	45,0
Gabon	2			2	0,0	2			2	0,0
Gambie	4			5	0,0	5		1	6	16,7
Géorgie	1		2	3	66,7	1		3	4	75,0
Ghana	4		7	11	63,6	1		12	13	92,3
Grèce	9			10	0,0	8			8	0,0
Grenade	2			2	0,0	2			2	0,0
Guatemala	2		3	5	60,0	1		2	3	66,7
Guinée	2		2	4	50,0	2		1	3	33,3
Guinée-Bissau										
Guinée équatoriale	2			2	0,0	2	1		3	0,0
Guyana	11		3	14	21,4	11		2	13	15,4
Haïti	3		1	4	25,0	3			3	0,0
Honduras	2			2	0,0	2			2	0,0
Hongrie	3	1	4	8	50,0	4		5	9	55,6
Îles Marshall										
Îles Salomon						1			1	0,0

Pays	Au 30 juin 2001					Au 30 juin 2002				
	Type de nomination			Total	Pourcentage de fonctionnaires nommés pour une durée déterminée	Type de nomination			Total	Pourcentage de fonctionnaires nommés pour une durée déterminée
	À titre permanent	Pour une période de stage	Pour une durée déterminée			À titre permanent	Pour une période de stage	Pour une durée déterminée		
Inde	29		13	42	31,0	27		20	47	42,6
Indonésie	4		3	7	42,9	3	6		9	0,0
Iran (République islamique d')	10		2	12	16,7	8		2	10	20,0
Iraq	5		3	8	37,5	2		2	4	50,0
Irlande	9		4	13	30,8	9		7	16	43,8
Islande	5			5	0,0	2			2	0,0
Israël	10		1	11	9,1	8		1	9	11,1
Italie	44	4	16	64	25,0	46	16	19	81	23,5
Jamahiriya arabe libyenne	4			4	0,0	4			4	0,0
Jamaïque	12		2	14	14,3	9		2	11	18,2
Japon	80	10	16	106	15,1	83	9	19	111	17,1
Jordanie	8		3	11	27,3	5		4	9	44,4
Kazakhstan			1	1	100,0		5	1	6	16,7
Kenya	8		5	13	38,5	6		15	21	71,4
Kirghizistan							2	1	3	33,3
Kiribati										
Koweït								2	2	100,0
Lesotho	6		1	7	14,3	3		1	4	25,0
Lettonie		2	1	3	33,3	3			3	0,0
Liban	12		2	14	14,3	15		1	16	6,3
Libéria	6		1	7	14,3	4		1	5	20,0
Liechtenstein							1		1	0,0
Lituanie	3		1	4	25,0	4		1	5	20,0
Luxembourg	3			3	0,0	4		1	5	20,0
Madagascar	7			7	0,0	3		1	4	25,0
Malaisie	8		3	11	27,3	7		7	14	50,0
Malawi	4		3	7	42,9	3		5	8	62,5
Maldives						1			1	0,0
Mali	6		3	9	33,3	4		4	8	50,0
Malte	3			3	0,0	1			1	0,0
Maroc	8			8	0,0	8		1	9	11,1
Maurice	5		1	6	16,7	1		1	2	50,0
Mauritanie	3		1	4	25,0	2		1	3	33,3
Mexique	17		6	23	26,1	11		8	19	42,1
Micronésie (États fédérés de)						1			1	0,0
Monaco										
Mongolie	3	1		4	0,0	3			3	0,0
Mozambique							1	2	3	66,7
Myanmar	4			4	0,0	2		3	5	60,0

Pays	Au 30 juin 2001				Au 30 juin 2002					
	Type de nomination			Total	Pourcentage de fonctionnaires nommés pour une durée déterminée	Type de nomination			Total	Pourcentage de fonctionnaires nommés pour une durée déterminée
	À titre permanent	Pour une période de stage	Pour une durée déterminée			À titre permanent	Pour une période de stage	Pour une durée déterminée		
Namibie	2	1		3	0,0	2		1	3	33,3
Nauru										
Népal	4		3	7	42,9	3		6	9	66,7
Nicaragua	5		1	6	16,7	4		2	6	33,3
Niger	2		1	3	33,3	1		1	2	50,0
Nigéria	7		6	13	46,2	7		12	19	63,2
Norvège	4			4	0,0	3		2	5	40,0
Nouvelle-Zélande	9		3	12	25,0	7		5	12	41,7
Oman	2			2	0,0	2			2	0,0
Ouganda	6		6	12	50,0	3		13	16	81,3
Ouzbékistan										
Pakistan	7		12	19	63,2	7		10	17	58,8
Palaos										
Panama	1	1	1	3	33,3	2		1	3	33,3
Papouasie-Nouvelle-Guinée	3	1		4	0,0	3			3	0,0
Paraguay	3	1		4	0,0	3			3	0,0
Pays-Bas	22		7	29	24,1	20		11	31	35,5
Pérou	13		3	16	18,8	10		3	13	23,1
Philippines	56		5	61	8,2	51		4	55	7,3
Pologne	6	1	8	15	53,3	7		4	11	36,4
Portugal	4	1	1	6	16,7	4		1	5	20,0
Qatar			2	2	100,0			1	1	100,0
République arabe syrienne	5		3	8	37,5	7		5	12	41,7
République centrafricaine	3			3	0,0	3		1	4	25,0
République de Corée	14	4	5	23	21,7	16	1	6	23	26,1
République démocratique du Congo	5		2	7	28,6	3	1	2	6	33,3
République démocratique populaire lao								1	1	100,0
République de Moldova										
République dominicaine	5			5	0,0	4	1	1	6	16,7
République populaire démocratique de Corée		1		1	0,0	1			1	0,0
République tchèque	5		4	9	44,4	4		4	8	50,0
République-Unie de Tanzanie	10		1	11	9,1	7		5	12	41,7
Roumanie	3	1		4	0,0	8	2	1	11	9,1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	51		33	85	38,8	49	2	52	103	50,5

Pays	Au 30 juin 2001					Au 30 juin 2002				
	Type de nomination			Total	Pourcentage de fonctionnaires nommés pour une durée déterminée	Type de nomination			Total	Pourcentage de fonctionnaires nommés pour une durée déterminée
	À titre permanent	Pour une période de stage	Pour une durée déterminée			À titre permanent	Pour une période de stage	Pour une durée déterminée		
Rwanda	3	2	1	6	16,7	5			5	0,0
Sainte-Lucie	2		2	4	50,0	2		2	4	50,0
Saint-Kitts-et-Nevis	4	1	1	6	16,7	5		1	6	16,7
Saint-Marin							1	1	2	50,0
Saint-Vincent-et-les Grenadines	3		2	5	40,0	1		2	3	66,7
Samoa	1			1	0,0					
Sao Tomé-et-Principe										
Sénégal	9		5	14	35,7	9		7	16	43,8
Seychelles	2			2	0,0	2			2	0,0
Sierra Leone	4		3	7	42,9	3		4	7	57,1
Singapour	9			9	0,0	9		1	10	10,0
Slovaquie	5			5	0,0	4		1	5	20,0
Slovénie	1			1	0,0	2	2	1	5	20,0
Somalie	5		2	7	28,6	1		3	4	75,0
Soudan	7		2	9	22,2	6		3	9	33,3
Sri Lanka	3		4	7	57,1	3		6	9	66,7
Suède	13		6	19	31,6	13	8	10	31	32,3
Suriname	1		1	2	50,0	2		1	3	33,3
Swaziland		1	2	3	66,7	2		2	4	50,0
Tadjikistan							1		1	0,0
Tchad	3			3	0,0	3			3	0,0
Thaïlande	22		5	27	18,5	19		4	23	17,4
Togo	3		2	5	40,0	3	2	1	6	16,7
Tonga								1	1	100,0
Trinité-et-Tobago	11		4	15	26,7	12		1	13	7,7
Tunisie	7		3	10	30,0	5		6	11	54,5
Turkménistan										
Turquie	9		2	11	18,2	8		3	11	27,3
Tuvalu			1	1	100,0			1	1	100,0
Ukraine	16	2	4	22	18,2	17		2	19	10,5
Uruguay	3		7	10	70,0	2		6	8	75,0
Vanuatu								1	1	100,0
Venezuela	9		4	13	30,8	11		3	14	21,4
Viet Nam	4		1	5	20,0	2		2	4	50,0
Yémen	3			3	0,0	4		1	5	20,0
Yougoslavie	7		3	10	30,0	6		2	8	25,0
Zambie	3			3	0,0	2		4	6	66,7
Zimbabwe	4		3	7	42,9	3		4	7	57,1
Total partiel	1 635	85	673	2 396	28,1	1 466	138	876	2 480	35,3

Pays	Au 30 juin 2001					Au 30 juin 2002				
	Type de nomination				Pourcentage de fonctionnaires nommés pour une durée déterminée	Type de nomination				Pourcentage de fonctionnaires nommés pour une durée déterminée
	À titre permanent	Pour une période de stage	Pour une durée déterminée	Total		À titre permanent	Pour une période de stage	Pour une durée déterminée	Total	
Palestine										
Apatrides	2		1	3	33,3	1			1	0,0
Suisse	7		4	11	36,4	6		5	11	45,5
Total partiel	9	0	5	14	35,7	7	0	5	12	41,7
Total	1 644	85	678	2 410	28,1	1 473	138	881	2 492	35,4

Tableau A.3
**Nomination à des postes soumis à la répartition géographique, par nationalité,
 par classe et par sexe**

(1er juillet 2001-30 juin 2002)

Pays	SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Nombre de fonctionnaires		
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Total	F	
Afghanistan																					
Afrique du Sud											1		1							2	
Albanie																2				2	2
Algérie														1						1	1
Allemagne							1			1	1	2		1	4	2				12	6
Andorre																					
Angola																					
Antigua-et-Barbuda																					
Arabie saoudite																1				1	1
Argentine										3						2	5			10	5
Arménie																					
Australie										1	1									2	
Autriche																1	2			3	2
Azerbaïdjan																					
Bahamas																					
Bahreïn																					
Bangladesh	1																			1	
Barbade																					
Bélarus																					
Belgique										1					2					3	2
Belize																					
Bénin																					
Bhoutan																					
Bolivie																					
Bosnie-Herzégovine																1	1			2	1
Botswana																					
Brésil												1								1	
Brunéi Darussalam																					
Bulgarie																1				1	
Burkina Faso																					
Burundi																					
Cambodge																					
Cameroun															1					1	
Canada							1	1	1		1	1								5	2
Cap-Vert																					
Chili																					
Chine	1															2	5			8	5
Chypre																					

Pays	SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Nombre de fonctionnaires		
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Total	F	
Colombie														1						1	
Comores																					
Congo																					
Costa Rica								1												1	1
Côte d'Ivoire																					
Croatie																					
Cuba																					
Danemark											1		1			2				4	2
Djibouti																					
Dominique																					
Égypte																1				1	1
El Salvador																					
Émirats arabes unis																					
Équateur																					
Érythrée																					
Espagne													1	1	1	1				4	2
Estonie																					
États-Unis d'Amérique					1		1	1	2		2	1	2	2	1	1				14	5
Éthiopie																					
Ex-République yougoslave de Macédoine																					
Fédération de Russie	1																			1	
Fidji																					
Finlande														1	1					2	1
France							1		1				2	1		1				6	2
Gabon																					
Gambie																					
Géorgie																					
Ghana							1			1	2									4	1
Grèce																					
Grenade																					
Guatemala																					
Guinée																					
Guinée-Bissau																					
Guinée équatoriale														1						1	1
Guyana																					
Haïti																					
Honduras																					
Hongrie																					
Îles Marshall																					
Îles Salomon																					
Inde	1							1												2	1
Indonésie																					

Pays	SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Nombre de fonctionnaires			
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Total	F		
Iran (République islamique d')														1							1	
Iraq																						
Irlande												2										2
Islande																						
Israël																						
Italie	1											1		1	1	3	3				10	4
Jamahiriya arabe libyenne																						
Jamaïque																						
Japon						1						1		1	1	1	3				8	5
Jordanie																						
Kazakhstan																3						3
Kenya											2				2						4	2
Kirghizistan																1	1				2	1
Koweït																						
Lesotho																						
Lettonie																						
Liban																						
Libéria																						
Liechtenstein																						
Lituanie																						
Luxembourg															1							1
Madagascar																						
Malaisie															1							1
Malawi										1												1
Maldives																						
Mali								1							1						2	1
Malte																						
Maroc																						
Maurice																						
Mauritanie																						
Mexique																						
Micronésie (États fédérés de)																						
Monaco																						
Mongolie																						
Mozambique																						
Myanmar												1										1
Namibie				1																		1
Népal															1							1
Nicaragua																						
Niger																						
Nigéria												2		1	1		1				5	2

Pays	SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Nombre de fonctionnaires				
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Total	F			
	Norvège																						
Nouvelle-Zélande																							
Oman																							
Ouganda												1									1	1	
Ouzbékistan																							
Pakistan																							
Palaos																							
Panama																							
Papouasie-Nouvelle-Guinée																							
Paraguay																							
Pays-Bas														1	1						2	1	
Pérou																							
Philippines																							
Pologne								1														1	
Portugal																							
Qatar																							
République arabe syrienne																							
République centrafricaine																							
République de Corée												1										1	
République démocratique du Congo																							
République démocratique populaire lao																							
République de Moldova																							
République dominicaine												1										1	
République populaire démocratique de Corée																							
République tchèque																							
République-Unie de Tanzanie														1	1		1					3	2
Roumanie																							
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord								2				2	1			1	1					7	3
Rwanda																							
Sainte-Lucie																							
Saint-Kitts-et-Nevis																							
Saint-Marin																							
Saint-Vincent-et-les Grenadines																							
Samoa																							
Sao Tomé-et-Principe																							
Sénégal																							

Pays	SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Nombre de fonctionnaires		
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Total	F	
Seychelles																					
Sierra Leone																					
Singapour																					
Slovaquie		1																		1	1
Slovénie																					
Somalie																					
Soudan																					
Sri Lanka																					
Suède							1						1	1		1				4	2
Suriname																					
Swaziland																					
Tadjikistan															1					1	
Tchad																					
Thaïlande																					
Togo																					
Tonga																1				1	1
Trinité-et-Tobago																					
Tunisie							1					1								2	1
Turkménistan																					
Turquie																					
Tuvalu																					
Ukraine																					
Uruguay																					
Vanuatu																					
Venezuela																					
Viet Nam																					
Yémen																					
Yougoslavie																					
Zambie																					
Zimbabwe										1										1	1
Total partiel	5	1	1		1	1	11	4	12	5	20	6	19	20	24	34				164	71
Autres																					
Palestine																					
Apatride																					
Suisse																					
Total partiel																					
Total	5	1	1		1	1	11	4	12	5	20	6	19	20	24	34				165	72

Tableau A.4
**Mouvements de personnel aux postes soumis à la répartition géographique, par nationalité,
 par type de nomination et par sexe**

Pays	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2001		Nominations						Départs ^a						Autres mouvements ^b		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2002		
			Personnel permanent		Personnel non permanent		Total		Personnel permanent		Personnel non permanent		Total						
	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	
Afghanistan	5																	5	
Afrique du Sud	9	4			2		2		1			1						10	4
Albanie	3	2	1	1	1	1	2	2										5	4
Algérie	9	2			1	1	1	1	3				3					7	3
Allemagne	129	46	8	4	4	2	12	6	3	2	2	1	5	3	-7	-3	129	46	
Andorre																			
Angola	1																	1	
Antigua-et-Barbuda	1	1							1	1			1	1					
Arabie saoudite	7	5	1	1			1	1			1		1		1		8	6	
Argentine	23	12	7	5	3		10	5	2		1		3			1	30	18	
Arménie	6	1															6	1	
Australie	28	12			2		2		1		2		3		1	-1	28	11	
Autriche	13	7	2	1	1	1	3	2	2	1			2	1	1		15	8	
Azerbaïdjan	3	2															3	2	
Bahamas	8	7															8	7	
Bahreïn																			
Bangladesh	10				1		1		1				1				10		
Barbade	3	3															3	3	
Bélarus	11																11		
Belgique	28	11	1	1	2	1	3	2	2		1		3		2		30	13	
Belize	2	1													1		3	1	
Bénin	4								1				1		1		4		
Bhoutan	4																4		
Bolivie	7	3															7	3	
Bosnie-Herzégovine	1		2	1			2	1									3	1	
Botswana	2	1															2	1	
Brésil	34	12			1		1		2	1	2	2	4	3		-1	31	8	
Brunéi Darussalam																			
Bulgarie	13	3			1		1		1		1		2				12	3	

Pays	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2001		Nominations						Départs ^a						Autres mouvements ^b		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2002	
			Personnel permanent		Personnel non permanent		Total		Personnel permanent		Personnel non permanent		Total					
	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F
Burkina Faso	5	3								1		1		1		5	3	
Burundi	8	2							1			1				7	2	
Cambodge	2	1														2	1	
Cameroun	18	5			1		1			1		1				18	5	
Canada	49	17			5	2	5	2	4	1	1	5	1	4	2	53	20	
Cap-Vert	3															3		
Chili	31	13							2		1	3		2	1	30	14	
Chine	38	18	7	5	1		8	5	2	1	1	3	1	2	1	45	23	
Chypre	4								1			1				3		
Colombie	10	3			1		1									11	3	
Comores	1															1		
Congo	3															3		
Costa Rica	3	1			1	1	1	1								4	2	
Côte d'Ivoire	10	2												2		12	2	
Croatie	7	4														7	4	
Cuba	7	2														7	2	
Danemark	18	9	2	2	2		4	2						-1		21	11	
Djibouti	4	1												1		5	1	
Dominique	3	1												1		4	1	
Égypte	17	6	1	1			1	1	3	1		3	1			15	6	
El Salvador	9	4												-1	-1	8	3	
Émirats arabes unis																		
Équateur	7	2							1			1				6	2	
Érythrée	6	2														6	2	
Espagne	49	22	3	1	1	1	4	2	3	2		3	2	-4	-1	46	21	
Estonie	4	2														4	2	
États-Unis d'Amérique	306	174	3	2	11	3	14	5	16	14	4	1	20	15	9	7	309	171
Éthiopie	18	6												-1	-1	17	5	
Ex-République yougoslave de Macédoine	4	1														4	1	
Fédération de Russie	119	16			1		1				3	3			-1	117	15	
Fidji	9	7														9	7	
Finlande	15	6	1		1	1	2	1						-1		16	7	

Pays	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2001		Nominations						Départs ^a						Autres mouvements ^b		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2002	
			Personnel permanent		Personnel non permanent		Total		Personnel permanent		Personnel non permanent		Total					
	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F		
France	105	50	1	1	5	1	6	2	7	1	1	1	8	2	-3	2	100	52
Gabon	2																2	
Gambie	6	1															6	1
Géorgie	4																4	
Ghana	10	6			4	1	4	1			1		1				13	7
Grèce	8	4															8	4
Grenade	2																2	
Guatemala	4	2									1		1				3	2
Guinée	3	1															3	1
Guinée-Bissau																		
Guinée équatoriale	2		1	1			1	1									3	1
Guyana	12	9							1	1			1	1	2	2	13	10
Haïti	3	2															3	2
Honduras	2																2	
Hongrie	9	2															9	2
Îles Marshall																		
Îles Salomon	1																1	
Inde	43	15	1	1	1		2	1	2	1			2	1	4		47	15
Indonésie	9	4									1		1		1	1	9	5
Iran (République islamique d')	9	6			1		1										10	6
Iraq	6	2							1				1		-1		4	2
Irlande	12	4			2		2				1		1		3		16	4
Islande	3								1				1				2	
Israël	10	4							1				1				9	4
Italie	90	34	7	4	3		10	4	5		2		7		-2		81	38
Jamahiriya arabe libyenne	4																4	
Jamaïque	13	7							3	1			3	1	1		11	6
Japon	103	59	6	4	2	1	8	5	2	1			2	1	2	1	111	64
Jordanie	11	2							2				2				9	2
Kazakhstan	4	1	3				3								-1		6	1
Kenya	18	8			4	2	4	2	1				1				21	10
Kirghizistan	1		1		1	1	2	1									3	1

Pays	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2001		Nominations						Départs ^a						Autres mouvements ^b		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2002	
			Personnel permanent		Personnel non permanent		Total		Personnel permanent		Personnel non permanent		Total					
	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F		
Kiribati																		
Koweït	2	2															2	2
Lesotho	5	3							1				1				4	3
Lettonie	3	1															3	1
Liban	17	7									1	1	1	1			16	6
Libéria	6	4							1				1				5	4
Liechtenstein	1	1															1	1
Lituanie	5	3															5	3
Luxembourg	4	1			1		1										5	1
Madagascar	5	2							1				1				4	2
Malaisie	11	6			1		1				1	1	1	1	3	2	14	7
Malawi	7				1		1										8	
Maldives	1																1	
Mali	7	1			2	1	2	1	1				1				8	2
Malte	1																1	
Maroc	9	4															9	4
Maurice	4								1				1		-1		2	
Mauritanie	3																3	
Mexique	22	11							3				3				19	11
Micronésie (États fédérés de)	1																1	
Monaco																		
Mongolie	4	2													-1		3	2
Mozambique	3																3	
Myanmar	3	1			1		1								1		5	1
Namibie	3				1		1		1				1		1		3	1
Nauru																		
Népal	9				1		1		1				1				9	
Nicaragua	6	4															6	4
Niger	2	2															2	2
Nigéria	17	5	1		4	2	5	2							-3	-2	19	5
Norvège	6	1													-1		5	1
Nouvelle-Zélande	14	6							2				2				12	6

Pays	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2001		Nominations						Départs ^a						Autres mouvements ^b		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2002		
			Personnel permanent		Personnel non permanent		Total		Personnel permanent		Personnel non permanent		Total						
	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	
Oman	2	1																2	1
Ouganda	15	4			1	1	1	1	1				1		1			16	5
Ouzbékistan																			
Pakistan	18	5														-1		17	5
Palaos																			
Panama	3	1																3	1
Papouasie-Nouvelle-Guinée	4								1				1					3	
Paraguay	3	2																3	2
Pays-Bas	31	6			2	1	2	1	1		1	1	2	1		-1		31	5
Pérou	14	5							1	1			1	1				13	4
Philippines	55	35							3	2			3	2	3	3		55	36
Pologne	12	2	1				1		1		1	1	2	1				11	1
Portugal	7	3							2	1			2	1		-1		5	1
Qatar															1			1	
République arabe syrienne	11	5													1			12	5
République centrafricaine	4																	4	
République de Corée	22	8			1		1		1				1		1	-1		23	7
République démocratique du Congo	5	2													1			6	2
République démocratique populaire lao	1																	1	
République de Moldova																			
République dominicaine	6	1			1		1									-1		6	1
République populaire démocratique de Corée	1																	1	
République tchèque	9	3							1	1			1	1				8	2
République-Unie de Tanzanie	10	5			3	2	3	2	1	1			1	1				12	6
Roumanie	11	3																11	3
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	93	37			7	3	7	3	4	2	3	2	7	4	10	6		103	42
Rwanda	7	1													-2	-1		5	
Sainte-Lucie	4	2																4	2

Pays	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2001		Nominations						Départs ^a						Autres mouvements ^b		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2002	
			Personnel permanent		Personnel non permanent		Total		Personnel permanent		Personnel non permanent		Total					
	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F
Saint-Kitts-et-Nevis	6	4															6	4
Saint-Marin	2	2															2	2
Saint-Vincent-et-les Grenadines	3	1															3	1
Samoa																		
Sao Tomé-et-Principe																		
Sénégal	16	5															16	5
Seychelles	2																2	
Sierra Leone	9	3							1				1		-1		7	3
Singapour	11	5							1				1				10	5
Slovaquie	4				1	1	1	1									5	1
Slovénie	5	3															5	3
Somalie	6	1							2				2				4	1
Soudan	9	2									1		1		1		9	2
Sri Lanka	8	3													1	1	9	4
Suède	26	14	1		3	2	4	2							1		31	16
Suriname	3	1															3	1
Swaziland	4	2									1		1		1		4	2
Tadjikistan			1				1										1	
Tchad	3																3	
Thaïlande	26	14							2	2			2	2	-1		23	12
Togo	6																6	
Tonga					1	1	1	1									1	1
Trinité-et-Tobago	14	9													-1		13	9
Tunisie	9	1			2	1	2	1									11	2
Turkménistan																		
Turquie	12	6									1	1	1	1			11	5
Tuvalu	1																1	
Ukraine	19	2															19	2
Uruguay	8	2									1		1		1	1	8	3
Vanuatu	1																1	
Venezuela	14	8															14	8
Viet Nam	3	1													1		4	1

Pays	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2001		Nominations						Départs ^a						Autres mouvements ^b		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2002	
			Personnel permanent		Personnel non permanent		Total		Personnel permanent		Personnel non permanent		Total					
	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F
Yémen	4														1	1	5	1
Yougoslavie	8	1															8	1
Zambie	5	1													1		6	1
Zimbabwe	6	1			1	1	1	1									7	2
Total partiel	2 432	978	63	36	102	36	165	72	114	39	40	12	154	51	37	18	2 480	1 017
Autres																		
Palestine																		
Apatride	1																1	
Suisse	12	5							1				1				11	5
Total partiel	13	5							1				1				12	5
Total	2 445	983	63	36	102	36	165	72	115	39	40	12	155	51	37	18	2 492	1 022

^a Y compris les démissions, départs à la retraite, expirations d'engagements pour une durée déterminée et tous autres départs.

^b Résultat net des mouvements de personnel :

- Entre postes soumis à la répartition géographique et postes exigeant des connaissances linguistiques spéciales;
- Dus à des congés sans solde, ou à des réintégrations de poste après un congé sans solde;
- Dus à des détachements ou affectations auprès de projets d'assistance technique, ou à des réintégrations de poste après ce type de détachement ou d'affectation;
- Dus à des détachements auprès du PNUD ou d'autres organismes des Nations Unies, ou à des réintégrations de poste après ce type de détachement;
- Dus à un passage de la catégorie des agents des services généraux à celle des administrateurs;
- Dus à un changement de nationalité.

Tableau A.5
Nombre de fonctionnaires occupant des postes qui exigent des connaissances linguistiques spéciales, par nationalité, par classe et par sexe

Pays	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2001		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2002	
	Total	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Total	
Algérie	6	0	1		1		2						0	4
Allemagne	4	3		1		1	1	1	1				3	5
Argentine	25	12	4	4	4	4	3	4					12	23
Autriche	2	1	2		1		1						0	4
Bélarus	6	0			3		4						0	7
Belgique	15	8	3	2	3	3	3	2					7	16
Bénin	2	0			1		1						0	2
Brésil	1	1						1					1	1
Bulgarie	1	0	1										0	1
Burkina Faso	1	0						2					0	2
Cameroun	1	0			1								0	1
Canada	10	6	1		5	6	6	1	1				7	20
Chili	11	5	1	1		1	2						2	5
Chine	129	34	11	5	42	18	36	16	3	1			40	132
Colombie	8	7		1		3	1	1					5	6
Costa Rica	1	1						1					1	1
Côte d'Ivoire	1	0			1								0	1
Cuba	6	3			3	1	1	2					3	7
Égypte	55	18	7	2	10	8	7	5					15	39
Équateur	2	1					1						0	1
Espagne	35	14	2	2	9	7	7	11	4	2			22	44
États-Unis d'Amérique	78	44	5	9	21	18	8	17		1			45	79
Fédération de Russie	141	7	20		62	2	55	5					7	144
France	119	83	6	17	15	31	8	32	1	4			8	114
Ghana	2	0			2								0	2
Guatemala	1	1				1							1	1
Guyana	3	2		1	1			1					2	3
Inde	1	1											0	0
Iran (République islamique d')	1	1				1							1	1
Iraq	2	1			1			1					1	2
Irlande	1	1			1			1					1	2
Israël	2	0					1						0	1
Italie	0	0						1					1	1
Jamahiriya arabe libyenne	0	0					1						0	1
Jamaïque	2	2				2							2	2
Jordanie	5	2	3					2					2	5
Kazakhstan	1	0	1										0	1
Kenya	1	0			1				1				0	2

Pays	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2001		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2002	
	Total	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	F	Total
Liban	11	6		1	2	2	4	2		1			6	12
Madagascar	1	1						1					1	1
Malaisie	1	0			1								0	1
Mali	1	0			1								0	1
Maroc	9	1			3		6	2	1				2	12
Maurice	1	1						1					1	1
Mexique	4	4		1		2							3	3
Nouvelle-Zélande	0	0						1					1	1
Panama	1	0			1								0	1
Paraguay	1	1						1					1	1
Pérou	5	3		2	1	2	1						4	6
République arabe syrienne	15	5	1	1	5	2	1	4					7	14
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	58	27	3	10	12	8	12	9	1	2			29	57
Sénégal	5	0	1		1		3						0	5
Soudan	9	0			5		7	1					1	13
Suède	1	1				1							1	1
Trinité-et-Tobago	3	2	1			1		1					2	3
Tunisie	15	3	3		6	3	5						3	17
Ukraine	8	0			1		6						0	7
Uruguay	6	4	1		1	3		2					5	7
Yémen	1	0			1								0	1
Zimbabwe	0	0			1								0	1
Total partiel	838	318	78	60	230	131	196	130	13	11	0	0	332	849
Palestine	2	0			2								0	2
Suisse	6	4		3	2	1							4	6
Total partiel	8	4	0	3	4	1	0	0	0	0	0	0	4	8
Total	846	322	78	63	234	132	196	130	13	11	0	0	336	857

Tableau A.6

Nombre d'administrateurs et de fonctionnaires de rang supérieur expressément recrutés pour des missions, par nationalité, par classe et par sexe

Pays	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2001		SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2002	
	Total	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	F	Total
Afghanistan	4										1				1							2
Afrique du Sud	8	2									1		1		2			1			1	5
Albanie	20	10													3	2	7	4	1	1	7	18
Algérie	2										1				1			2	1		2	5
Allemagne	46	13	1		1		2				5	2	6	2	5	6	6	1			11	37
Andorre																						
Angola																	1					1
Antigua-et-Barbuda																						
Arabie saoudite																						
Argentine	8	3			1				1		1			1	4	1	1	1			3	11
Arménie	3	2													2	1	1				1	4
Australie	55	19						2	1	3	1	13	3	16	9	6	3				17	57
Autriche	16	5					1		2				5	1	3		4				1	16
Azerbaïdjan																						
Bahamas																						
Bahreïn																						
Bangladesh	25	1					1		1				3		9		4					18
Barbade	1														1							1
Bélarus	3	1											1			1					1	2
Belgique	15	2					1						2	1	5	1	1	2			4	13
Belize																						
Bénin	4						1						1		4							6
Bhoutan	1																					
Bolivie	3	1											1					1			1	2
Bosnie-Herzégovine	2	1													3	1		1			2	5
Botswana	1		1												1							2
Brésil	12	4	1								1	2	1	3	2			1			5	11
Brunéi Darussalam																						
Bulgarie	10	3			1								3	2	1			2	1		3	10
Burkina Faso	3	2							1					1							2	3

Pays	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2001		SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2002	
	Total	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	F	Total
Burundi	6												3		2		1					6
Cambodge															1							1
Cameroun	7	1	1								1		3		2		1					8
Canada	68	22			1		1				7	1	13	5	25	6	6	10			22	75
Cap-Vert											1											1
Chili	6	2													1	1	1	1			2	4
Chine	18	5											5		2	1	2	2			3	12
Chypre																						
Colombie	7	2									1				2	1		1			2	5
Comores	2										1											1
Congo	2														3	1					1	4
Costa Rica	1														1							1
Côte d'Ivoire	8	2											1	1	2					1	2	5
Croatie	6	5												1	1		2	3		2	6	9
Cuba	1																1					1
Danemark	10	5							1		1		2		2	2	1				2	9
Djibouti																						
Dominique																						
Égypte	3	1											2		1	1		1			2	5
El Salvador	3												2		1	1		1			2	5
Émirats arabes unis																						
Équateur	1												1									1
Érythrée	3	1					1						1	2							1	4
Espagne	18	4							2				1		3	1	3	1		1	3	12
Estonie																						
États-Unis d'Amérique	126	41	2		1				3		7	3	23	9	36	15	13	15	1	1	43	129
Éthiopie	15	2			1								3		5	1	2	1			2	13
Ex-République yougoslave de Macédoine	1														1							1
Fédération de Russie	39	4					1		1		6		10	1	11	1	2	2			4	35
Fidji	1											1			1							2
Finlande	8	2							1		3			1	2	1					2	8
France	65	20			2		2		2		3		12	4	15	10	13	12			26	75
Gabon	1																					

Pays	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2001		SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2002	
	Total	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	F	Total
Gambie	10								1		1		5		1							8
Géorgie													1									1
Ghana	14								1		2		5		8		1					17
Grèce	3	1										1			1	1		1				4
Grenade															1							1
Guatemala																						
Guinée	1												1		1		1					3
Guinée-Bissau	5	2										1			1		1				1	3
Guinée équatoriale																						
Guyana	8	5					1						1	1							1	3
Haïti														1							1	1
Honduras	3														1		2					3
Hongrie	3	1							1		1			1	2			1			2	6
Îles Marshall																						
Îles Salomon																						
Inde	55	7	1		1		1		1		8		26	1	17	3	5		1		4	65
Indonésie	1	1																				
Iran (République islamique d')	3	1			1										1							2
Iraq	2										1				1							2
Irlande	14	5			1				1		3		1		7	4	2	1			5	20
Islande	1	1													1						1	1
Israël	2												1									1
Italie	37	6							3	1	2		7		11	5	6	5		1	12	41
Jamahiriya arabe libyenne																						
Jamaïque	2	2														2					2	2
Japon	10	1									1				1	2	1				2	5
Jordanie	5										1		1		6		1					9
Kazakhstan	3	1											1									1
Kenya	15	4			1				1				4	1	7	6	1	2		1	10	24
Kirghizistan	1	1						1					1				1				2	3
Koweït																						
Lesotho																						
Lettonie																						

Pays	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2001		SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2002	
	Total	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	F	Total
Liban	4	2											1	1	3	1					2	6
Libéria	9												3		1		1					5
Liechtenstein																						
Lituanie	2												1									1
Luxembourg																						
Madagascar	2	1														1	1				1	2
Malaisie	8	3											2		2		2					6
Malawi	2										1				1							2
Maldives																						
Mali	3								1			1	1		2						1	5
Malte	1	1							1													1
Maroc	3	1													1			1			1	2
Maurice	1																1					1
Mauritanie	5						1						1		4							7
Mexique	3	1											2			1					1	3
Micronésie (États fédérés de)																						
Monaco																						
Mongolie																		1			1	1
Mozambique	6	3					1							1							1	2
Myanmar	6	2			1								6		1	1	1	1			2	11
Namibie	2														1							1
Népal	19												3		8		1					12
Nicaragua	1	1															1				1	1
Niger	2										1											1
Nigéria	17	2	2				1				3		9		10		5	1			1	31
Norvège	5	1	1						1		1		2		1	1					1	7
Nouvelle-Zélande	14	3			1								3	2	5		1	1			3	13
Oman																						
Ouganda	20	5					1						4	2	6		1	1			3	15
Ouzbékistan	1																1					1
Pakistan	51	4							1		6		18	1	13	1	6	1		1	4	48
Palaos																						
Panama																						

Pays	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2001		SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2002		
	Total	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	F	Total	
Papouasie-Nouvelle-Guinée																							
Paraguay																							
Pays-Bas	16	7					2					1		4	4	2	2	2	1		1	8	19
Pérou	8	2												7		1	1	2				1	11
Philippines	11	5										2	2	1	4	4	1					7	14
Pologne	16	2					1					2	1	8	1	1		1				2	15
Portugal	16	5										3		3		4	3	1				3	14
Qatar																							
République arabe syrienne	2																						
République centrafricaine	1															1							1
République de Corée	2	1					1							1		1		1					4
République démocratique du Congo	2																	1					1
République démocratique populaire lao																							
République de Moldova																							
République dominicaine	1																1					1	1
République populaire démocratique de Corée																							
République tchèque	5	2										2			1							1	3
République-Unie de Tanzanie	17	2												5	1	3		3				1	12
Roumanie	9	7												1	2	5		1				7	9
Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord	81	15			1		1		4			7		18	3	20	10	8	4	1		17	77
Rwanda	5													1	1	3		2				1	7
Sainte-Lucie	1	1												1								1	1
Saint-Kitts-et-Nevis																							
Saint-Marin																							
Saint-Vincent-et-les Grenadines	1																						
Samoa																							
Sao Tomé-et-Principe	1													1									1

Pays	Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2001		SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2002	
	Total	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	F	Total
Sénégal	13	3			1		2				1		6	2	3		1	1			3	17
Seychelles															1							1
Sierra Leone	7	1									1		4	3	3	1	1				4	13
Singapour															1							1
Slovaquie	1												1		1							2
Slovénie	1												1									1
Somalie	7												2				1					3
Soudan	19	5									1		6	3	1	1	2	1			5	15
Sri Lanka	5												1		2							3
Suède	20	4			2	1			1		4		4	1	2		1	3			5	19
Suriname																						
Swaziland																						
Tadjikistan	1	1													1			1			1	2
Tchad	2												1		1							2
Thaïlande	2	1			1											1					1	2
Togo	9	1											3	1	5						1	9
Trinité-et-Tobago	1												1		1	1					1	3
Tunisie	6	1									1		1	1	2		1				1	6
Turkménistan																						
Turquie	5	1							1				3			1					1	5
Tuvalu																						
Ukraine	12										1		5		6		2					14
Uruguay	8	1											1		5							6
Vanuatu																						
Venezuela	5												2		1	1	2				1	6
Viet Nam																						
Yémen	2										1											1
Yougoslavie	2	1									1				1	1					1	3
Zambie	1																1					1
Zimbabwe	4														3		2					5
Total partiel	1 381	326	10		19	1	24	1	36	2	106	14	325	73	389	131	159	97	5	10	329	1 402

<i>Pays</i>	<i>Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2001</i>		<i>SGA</i>		<i>SSG</i>		<i>D-2</i>		<i>D-1</i>		<i>P-5</i>		<i>P-4</i>		<i>P-3</i>		<i>P-2</i>		<i>P-1</i>		<i>Nombre de fonctionnaires au 30 juin 2002</i>		
	Total	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	Total	
Autres																							
Palestine	2														1		1						2
Apatrides																							
Suisse	4	1									3					1						1	4
Total partiel	6	1									3				1	1	1				1	6	
Total	1 387	327	10		19	1	24	1	36	2	109	14	325	73	390	132	160	97	5	10	330	1 408	

Tableau A.7

Fourchette optimale et répartition pondérée des postes soumis à la répartition géographique et situation effective et pondérée, par État Membre (au 30 juin 2002)

<i>Pays</i>	<i>Quote-par^d</i> <i>(pourcentage)</i>	<i>Fourchette optimale^b</i>	<i>Point médian^c</i>	<i>Nombre de fonctionnaires^d</i>	<i>Fourchette pondérée</i>	<i>Point médian pondéré</i>	<i>Situation effective pondérée</i>
Afghanistan	0,007	2-14	6,31	5	105-1 178	508,81	447
Afrique du Sud	0,411	8-18	12,80	10	651-1 459	1 055,02	689
Albanie	0,003	1-14	5,83	5	84- 1 178	468,60	303
Algérie	0,071	3-14	7,45	7	201-1 178	604,89	697
Allemagne	9,845	131-177	153,76	129	10 977-14 852	12 914,67	10 683
Andorre	0,004	1-14	5,78	0	84-1 178	464,05	0
Angola	0,002	1-14	6,04	1	84-1 178	486,25	83
Antigua-et-Barbuda	0,002	1-14	5,75	0	84-1 178	461,55	0
Arabie saoudite	0,559	10-19	14,47	8	792-1 600	1 195,82	671
Argentine	1,159	19-29	23,76	30	1 573-2381	1 977,02	2 502
Arménie	0,002	1-14	5,83	6	84-1 178	468,62	343
Australie	1,640	26-35	30,50	28	2 140-2 948	2 544,22	2 579
Autriche	0,954	15-25	20,06	15	1 262-2 070	1 666,22	1 168
Azerbaïdjan	0,004	1-14	5,95	3	84-1 178	479,14	178
Bahamas	0,012	1-14	5,90	8	84-1 178	474,50	518
Bahreïn	0,018	1-14	6,00	0	84-1 178	482,73	0
Bangladesh	0,010	4-14	8,95	10	327-1 178	731,20	1 028
Barbade	0,009	1-14	5,85	3	84-1 178	470,68	270
Bélarus	0,019	1-14	6,22	11	98-1 178	501,57	922
Belgique	1,138	18-28	22,84	30	1 496-2 304	1 900,16	2 649
Belize	0,001	1-14	5,73	3	84-1 178	460,65	193
Bénin	0,002	1-14	5,88	4	84-1 178	473,09	371
Bhoutan	0,001	1-14	5,78	4	84-1 178	464,12	317
Bolivie	0,008	1-14	6,02	7	84-1 178	484,67	457
Bosnie-Herzégovine	0,004	1-14	5,86	3	84-1 178	471,45	178
Botswana	0,010	1-14	5,90	2	84-1 178	474,55	123
Brésil	2,093	34-47	40,56	31	2 882-3 900	3 391,02	2 684
Brunéi Darussalam	0,033	1-14	6,21	0	97- 1 178	500,80	0
Bulgarie	0,013	1-14	6,09	12	86-1 178	490,20	977
Burkina Faso	0,002	1-14	6,00	5	84-1 178	483,23	453
Burundi	0,001	1-14	5,87	7	84-1 178	472,19	526
Cambodge	0,002	1-14	6,04	2	84-1 178	486,20	151
Cameroun	0,009	1-14	6,18	18	94-1 178	498,29	1 541
Canada	2,579	38-51	44,70	53	3 178-4 300	3 739,35	4 818
Cap-Vert	0,001	1-14	5,74	3	84-1 178	460,99	237
Chili	0,187	4-14	8,83	30	317-1 178	721,33	2 181
Chine	1,545	49-66	57,30	45	4 080-5 519	4 799,44	3 822
Chypre	0,038	1-14	6,30	3	104-1 178	507,84	359
Colombie	0,171	4-14	9,20	11	349- 1 178	752,58	1 016
Comores	0,001	1-14	5,75	1	84-1 178	461,51	83
Congo	0,001	1-14	5,80	3	84-1 178	465,88	252

<i>Pays</i>	<i>Quote-par^d</i> <i>(pourcentage)</i>	<i>Fourchette</i> <i>optimale^b</i>	<i>Point médian^c</i>	<i>Nombre de</i> <i>fonctionnaires^d</i>	<i>Fourchette</i> <i>pondérée</i>	<i>Point médian</i> <i>pondéré</i>	<i>Situation</i> <i>effective</i> <i>pondérée</i>
Costa Rica	0,020	1-14	6,10	4	87-1 178	491,15	381
Côte d'Ivoire	0,009	1-14	6,22	12	97-1 178	501,17	972
Croatie	0,039	2-14	6,39	7	112-1 178	515,94	482
Cuba	0,030	2-14	6,41	7	114-1 178	517,56	555
Danemark	0,755	12-22	17,05	21	1 008-1 816	1 412,34	1 558
Djibouti	0,001	1-14	5,74	5	84-1 178	461,37	349
Dominique	0,001	1-14	5,73	4	84-1 178	460,31	248
Égypte	0,081	4-14	8,35	15	277-1 178	681,06	1 489
El Salvador	0,018	1-14	6,12	8	89-1 178	493,28	535
Émirats arabes unis	0,204	4-14	8,80	0	315-1 178	718,74	0
Équateur	0,025	2-14	6,37	6	110-1 178	514,07	442
Érythrée	0,001	1-14	5,81	6	84-1 178	467,10	410
Espagne	2,539	38-51	44,31	46	3 150-4 262	3 705,85	3 339
Estonie	0,010	1-14	5,89	4	84-1 178	474,06	246
États-Unis d'Amérique	22,000	288-390	338,78	309	24 210-32 754	28 481,90	27 190
Éthiopie	0,004	2-14	7,20	17	180-1 178	583,94	1 354
Ex-République yougoslave de Macédoine	0,006	1-14	5,85	4	84-1 178	470,27	233
Fédération de Russie	1,200	22-32	26,80	117	1 829-2 637	2 233,25	10 208
Fidji	0,004	1-14	5,79	9	84-1 178	465,47	495
Finlande	0,526	9-18	13,64	16	722-1 530	1 125,92	1 319
France	6,516	88-119	103,80	100	7 405-10 018	8 711,58	8 639
Gabon	0,014	1-14	5,95	2	84-1 178	478,70	136
Gambie	0,001	1-14	5,76	6	84-1 178	462,81	659
Géorgie	0,005	1-14	5,91	4	84-1 178	475,12	350
Ghana	0,005	1-14	6,20	13	96-1 178	499,98	1 238
Grèce	0,543	9-19	14,00	8	752-1 560	1 156,29	708
Grenade	0,001	1-14	5,73	2	84-1 178	460,37	123
Guatemala	0,027	2-14	6,37	3	110-1 178	514,18	219
Guinée	0,003	1-14	5,94	3	84-1 178	478,09	219
Guinée-Bissau	0,001	1-14	5,76	0	84-1 178	462,45	0
Guinée équatoriale	0,001	1-14	5,74	3	84-1 178	461,04	219
Guyana	0,001	1-14	5,75	13	84-1 178	461,62	1 132
Haïti	0,002	1-14	5,92	3	84-1 178	476,47	266
Honduras	0,004	1-14	5,92	2	84-1 178	476,06	151
Hongrie	0,121	3-14	7,74	9	225-1 178	629,05	770
Îles Marshall	0,001	1-14	5,73	0	84-1 178	460,28	0
Îles Salomon	0,001	1-14	5,74	1	84-1 178	461,02	55
Inde	0,344	28-38	33,34	47	2 365-3 200	2 782,89	4 007
Indonésie	0,201	9-18	13,43	9	704-1 512	1 107,91	549
Iran (République islamique d')	0,236	6-15	10,65	10	470-1 278	874,13	969
Iraq	0,102	3-14	7,74	4	226-1 178	629,74	366
Irlande	0,297	5-15	10,21	16	433-1 241	837,17	1 466
Islande	0,033	1-14	6,21	2	97-1 178	500,69	151
Israël	0,418	7-17	12,06	9	589-1 396	992,61	811

<i>Pays</i>	<i>Quote-par^d</i> <i>(pourcentage)</i>	<i>Fourchette</i> <i>optimale^b</i>	<i>Point médian^c</i>	<i>Nombre de</i> <i>fonctionnaires^d</i>	<i>Fourchette</i> <i>pondérée</i>	<i>Point médian</i> <i>pondéré</i>	<i>Situation</i> <i>effective</i> <i>pondérée</i>
Italie	5,104	70-95	82,81	81	5 903-7 987	6 945,21	6 385
Jamahiriya arabe libyenne	0,067	2-14	6,83	4	149-1 178	552,64	368
Jamaïque	0,004	1-14	5,83	11	84-1 178	468,90	885
Japon	19,669	256-346	300,65	111	21 483-29 065	25 273,92	8 692
Jordanie	0,008	1-14	5,94	9	84-1 178	478,21	756
Kazakhstan	0,029	2-14	6,48	6	119-1 178	523,32	376
Kenya	0,008	2-14	6,52	21	123-1 178	526,89	1 827
Kirghizistan	0,001	1-14	5,84	3	84-1 178	469,43	165
Kiribati	0,001	1-14	5,73	0	84-1 178	460,34	0
Koweït	0,148	3-14	7,96	2	244-1 178	647,99	198
Lesotho	0,001	1-14	5,78	4	84-1 178	464,23	302
Lettonie	0,010	1-14	5,92	3	84-1 178	476,02	178
Liban	0,012	1-14	5,97	16	84-1 178	480,53	1 345
Libéria	0,001	1-14	5,79	5	84-1 178	465,69	450
Liechtenstein	0,006	1-14	5,80	1	84-1 178	466,49	55
Lituanie	0,017	1-14	6,05	5	84-1 178	487,16	355
Luxembourg	0,080	2-14	6,91	5	156-1 178	559,71	340
Madagascar	0,003	1-14	6,12	4	89-1 178	492,86	307
Malaisie	0,237	5-15	9,76	14	395-1 203	799,02	1 367
Malawi	0,002	1-14	6,00	8	84-1 178	482,80	688
Maldives	0,001	1-14	5,74	1	84-1 178	460,73	55
Mali	0,002	1-14	6,00	8	84-1 178	482,88	752
Malte	0,015	1-14	5,95	1	84-1 178	478,41	115
Maroc	0,045	2-14	7,03	9	166-1 178	569,41	850
Maurice	0,011	1-14	5,90	2	84-1 178	474,92	288
Mauritanie	0,001	1-14	5,79	3	84-1 178	465,22	266
Mexique	1,095	19-29	24,15	19	1 607-2 414	2 010,43	1 740
Micronésie (États fédérés de)	0,001	1-14	5,73	1	84-1 178	460,40	55
Monaco	0,004	1-14	5,77	0	84-1 178	463,99	0
Mongolie	0,001	1-14	5,79	3	84-1 178	464,97	219
Mozambique	0,001	1-14	6,13	3	90-1 178	493,62	271
Myanmar	0,010	2-14	6,94	5	158-1 178	561,68	437
Namibie	0,007	1-14	5,86	3	84-1 178	471,11	296
Nauru	0,001	1-14	5,73	0	84-1 178	460,20	0
Népal	0,004	1-14	6,29	9	103-1 178	507,22	786
Nicaragua	0,001	1-14	5,84	6	84-1 178	469,77	438
Niger	0,001	1-14	5,97	2	84-1 178	480,65	183
Nigéria	0,056	4-14	9,13	19	343-1 178	746,68	1 585
Norvège	0,652	11-20	15,50	5	878-1 686	1 282,06	421
Nouvelle-Zélande	0,243	5-14	9,41	12	366-1 178	769,78	1 146
Oman	0,062	2-14	6,69	2	137-1 178	540,94	245
Ouganda	0,005	1-14	6,29	16	103-1 178	507,16	1 377
Ouzbékistan	0,011	2-14	6,43	0	116-1 178	519,46	0
Pakistan	0,061	5-15	9,71	17	391-1 199	795,03	1 581
Palaos	0,001	1-14	5,73	0	84-1 178	460,22	0

<i>Pays</i>	<i>Quote-par^d</i> <i>(pourcentage)</i>	<i>Fourchette</i> <i>optimale^b</i>	<i>Point médian^c</i>	<i>Nombre de</i> <i>fonctionnaires^d</i>	<i>Fourchette</i> <i>pondérée</i>	<i>Point médian</i> <i>pondéré</i>	<i>Situation</i> <i>effective</i> <i>pondérée</i>
Panama	0,018	1-14	6,05	3	84-1 178	486,82	266
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,006	1-14	5,91	3	84-1 178	475,52	191
Paraguay	0,016	1-14	6,08	3	85-1 178	489,31	178
Pays-Bas	1,751	27-37	32,07	31	2 273-3 081	2 676,68	2 740
Pérou	0,119	3-14	8,06	13	252-1 178	656,12	1 200
Philippines	0,101	4-14	8,93	55	326-1 178	729,38	4 196
Pologne	0,319	7-16	11,32	11	527-1 334	930,55	1 023
Portugal	0,466	8-18	12,86	5	656-1 464	1 060,08	342
Qatar	0,034	1-14	6,23	1	99-1 178	502,48	68
République arabe syrienne	0,081	2-14	7,28	12	187-1 178	590,98	903
République centrafricaine	0,001	1-14	5,81	4	84-1 178	467,21	307
République de Corée	1,866	29-40	34,49	23	2 448-3 312	2 879,74	1 751
République démocratique du Congo	0,004	2-14	6,92	6	156-1 178	560,23	488
République démocratique populaire lao	0,001	1-14	5,85	1	84-1 178	470,08	83
République de Moldova	0,002	1-14	5,83	0	84-1 178	468,31	0
République dominicaine	0,023	1-14	6,25	6	100-1 178	503,77	491
République populaire démocratique de Corée	0,009	2-14	6,35	1	108-1 178	512,26	55
République tchèque	0,172	4-14	8,50	8	289-1 178	693,25	750
République-Unie de Tanzanie	0,004	2-14	6,56	12	126-1 178	530,31	1 052
Roumanie	0,059	2-14	7,09	11	171-1 178	575,05	718
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	5 579	76-103	89,90	103	6 411-8 673	7 542,01	9 155
Rwanda	0,001	1-14	5,90	5	84-1 178	474,56	288
Sainte-Lucie	0,002	1-14	5,75	4	84-1 178	461,71	334
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	1-14	5,73	6	84-1 178	460,25	410
Saint-Marin	0,002	1-14	5,74	2	84-1 178	461,48	110
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	1-14	5,73	3	84-1 178	460,39	206
Samoa	0,001	1-14	5,73	0	84-1 178	460,50	0
Sao Tomé-et-Principe	0,001	1-14	5,73	0	84-1 178	460,44	0
Sénégal	0,005	1-14	6,00	16	84-1 178	483,18	1 540
Seychelles	0,002	1-14	5,75	2	84-1 178	461,58	184
Sierra Leone	0,001	1-14	5,83	7	84-1 178	468,51	649
Singapour	0,396	7-16	11,69	10	557-1 365	961,30	1 054
Slovaquie	0,043	2-14	6,47	5	119-1 178	522,86	491
Slovénie	0,081	2-14	6,96	5	160-1 178	563,89	438
Somalie	0,001	1-14	5,93	4	84-1 178	476,77	305
Soudan	0,006	2-14	6,50	9	121-1 178	525,20	784
Sri Lanka	0,016	2-14	6,39	9	112-1 178	515,51	826
Suède	1,035	16-26	21,28	31	1 365-2 173	1 768,87	2 650
Suriname	0,002	1-14	5,75	3	84-1 178	462,22	206
Swaziland	0,002	1-14	5,76	4	84-1 178	463,18	319
Tadjikistan	0,001	1-14	5,87	1	84-1 178	471,84	55

<i>Pays</i>	<i>Quote-par^a (pourcentage)</i>	<i>Fourchette optimale^b</i>	<i>Point médian^c</i>	<i>Nombre de fonctionnaires^d</i>	<i>Fourchette pondérée</i>	<i>Point médian pondéré</i>	<i>Situation effective pondérée</i>
Tchad	0,001	1-14	5,91	3	84-1 178	475,08	252
Thaïlande	0,254	6-16	10,89	23	490-1 298	894,08	1 786
Togo	0,001	1-14	5,83	6	84-1 178	468,74	489
Tonga	0,001	1-14	5,73	1	84-1 178	460,37	55
Trinité-et-Tobago	0,016	1-14	5,98	13	84-1 178	481,37	957
Tunisie	0,031	2-14	6,39	11	112-1 178	515,73	1 139
Turkménistan	0,003	1-14	5,87	0	84-1 178	471,63	0
Turquie	0,444	9-19	13,82	11	737-1 545	1 141,03	1 078
Tuvalu	0,001	1-14	5,73	1	84-1 178	460,20	83
Ukraine	0,053	3-14	7,61	19	215-1 178	618,84	1 644
Uruguay	0,081	2-14	6,99	8	163-1 178	566,44	769
Vanuatu	0,001	1-14	5,73	1	84-1 178	460,55	115
Venezuela	0,210	5-14	9,38	14	363-1 178	767,00	1 057
Viet Nam	0,013	3-14	7,65	4	218-1 178	622,01	349
Yémen	0,007	1-14	6,23	5	98-1 178	502,26	483
Yougoslavie	0,020	1-14	6,25	8	100-1 178	504,02	702
Zambie	0,002	1-14	5,98	6	84-1 178	481,70	508
Zimbabwe	0,008	1-14	6,12	7	89-1 178	492,79	689
Total partiel	100,000			2 480		223 026,62	

^a *Source* : résolution 55/5 B du 23 décembre 2001.

^b La fourchette optimale a été obtenue à partir de la méthode établie par l'Assemblée générale dans sa résolution 42/220 du 21 décembre 1987.

^c Le point médian a été calculé compte tenu des facteurs « qualité de Membre », « population » et « contribution ».

^d Sans compter les fonctionnaires originaires d'États non membres.

Tableau A.8

**Répartition par sexe des fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies,
par département ou bureau et par classe**

**a) Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur occupant des postes soumis à la répartition géographique
(au 30 juin 2002)**

Département/bureau	SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Total		Total général	Pourcentage de femmes		
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F				
BSCI	1					1	2	1	6	3	16	10	10	5	3	5					38	25	63	39,7
Bureau chargé du programme Iraq	1								1	1				1							2	2	4	50,0
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	1				3	1	5		7	7	8	2	5	10	2	4					31	24	55	43,6
Bureau de la gestion des ressources humaines				1	1	2	2	1	5	12	14	9	4	8	3	5					29	38	67	56,7
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité			1		3		3	1	6	6	13	19	12	14	5	8					43	48	91	52,7
Bureau des affaires juridiques	1		1		2	1	4	3	12	5	7	7	9	8	6	11					42	35	77	45,5
Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime	1				2		3	1	14		14	10	10	9	1	6					45	26	71	36,6
Bureau des services centraux d'appui			1		2		7	2	15	3	25	9	21	9	12	6					83	29	112	25,9
Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité								1	3		1										4	1	5	20,0
Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	1																				1	0	1	0,0
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés																					0	0	0	
Cabinet du Secrétaire général	1	1		1	3	3	3	3	4	1	3	3	3	5		1					17	18	35	51,4
CEA	1					1	12	2	26	4	28	16	25	16	7	6					99	45	144	31,3

Département/bureau	SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Total		Total général	Pourcentage de femmes
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
CEE		1			1		4	3	16	5	24	4	18	7	8	5			71	25	96	26,0
CEPALC	1				1		5	6	15	6	31	12	19	13	17	13			89	50	139	36,0
CESAO		1				1	5	1	14	3	19	6	6	10	5	7			49	29	78	37,2
CESAP	1					1	9	1	16	9	34	10	25	11	8	16			93	48	141	34,0
CNUCED	1		1		2		10	3	32	7	32	13	33	27	13	8			124	58	182	31,9
COCOVINU							1	1						1					1	2	3	66,7
Commission d'indemnisation des Nations Unies				1			1												2	0	2	0,0
Commissions régionales ^b							1	1					1						1	2	3	66,7
Département de l'information	1				4	1	7	9	23	10	31	32	32	38	18	26			116	116	232	50,0
Département de la gestion	1				1		4	2	3	6	2	4	2	3	1	1			14	16	30	53,3
Département des affaires de désarmement	1				2		1	1	4	4	5	2	2	1	2	1			17	9	26	34,6
Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence	1		1		2	1	5	7	8	4	10	5	3	8	1	3			31	28	59	47,5
Département des affaires économiques et sociales	1		1	1	7	3	15	12	32	24	35	40	25	24	15	16			131	120	251	47,8
Département des affaires politiques	1		3		4	2	8	6	11	10	15	7	9	9	3	7			54	41	95	43,2
Département des opérations de maintien de la paix	1		2		2		2	4	7	7	15	16	10	17	6	10			45	54	99	54,5
Division de l'administration et de la logistique des missions							5		5	2	9	9	11	2	5	1			35	14	49	28,6
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux				1					1	1		1							2	2	4	50,0
Haut Commissariat aux droits de l'homme		1	1		1		1	2	7	7	17	6	12	16	6	6			45	38	83	45,8
Office des Nations Unies à Nairobi							1		3	1	1	2	3	2	2	3			10	8	18	44,4
ONUG	1				1	1	6	3	7	3	12	8	17	13	8	8			52	36	88	40,9
ONU-Habitat				1			1	1	5	1	7	5	7	3	1	4			21	15	36	41,7
ONU						1	2	2	8		7	2	3	5	2	1			22	11	33	33,3

Département/bureau	SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Total		Total général	Pourcentage de femmes	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F			
Organe interorganisations ^a					1					1				1						1	2	3	66,7
PNUE	1				2		2	2	2	1	2	2	1	1		1				10	7	17	41,2
Total	20	4	13	4	48	20	135	82	320	154	437	271	337	298	160	189	0	0	1 470	1 022	2 492	41,0	

^a Comprend le Corps commun d'inspection, le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion, le Centre international de calcul, le Comité de coordination des systèmes informatiques.

^b Bureau des commissions régionales à New York.

b) Administrateurs occupant des postes qui exigent des connaissances linguistiques spéciales (au 30 juin 2002)

Département/bureau	P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Total		Total général	Pourcentage de femmes	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F			
BSCI															
Bureau chargé du programme Iraq															
Bureau de la coordination des affaires humanitaires															
Bureau de la gestion des ressources humaines															
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité															
Bureau des affaires juridiques				1		3						4	4	100,0	
Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime															
Bureau des services centraux d'appui															
Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité															
Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement															
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés															
Cabinet du Secrétaire général															
CEA			2	3	5	1	1					8	4	12	33,3
CEE						3							3	3	100,0
CEPALC				4	1	2	1	1				2	7	9	77,8
CESAO			1	2	2	1						3	3	6	50,0
CESAP	2		5	1	8		1					16	1	17	5,9
CNUCED					1	1		1				1	2	3	66,7
COCOVINU															
Commission d'indemnisation des Nations Unies															
Commissions régionales ^b															
Département de l'information															

Département/bureau	P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Total		Total général	Pourcentage de femmes
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
Département de la gestion														
Département des affaires de désarmement														
Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence	51	36	124	75	100	78	6	7			281	196	477	41,1
Département des affaires économiques et sociales														
Département des affaires politiques														
Département des opérations de maintien de la paix														
Division de l'administration et de la logistique des missions						1						1	1	100,0
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux														
Haut Commissariat aux droits de l'homme														
Organe interorganisations ^a														
Office des Nations Unies à Nairobi			9	3	9	5	2				20	8	28	28,6
ONUG	23	21	70	31	56	26	2				151	78	229	34,1
ONU-Habitat														
ONUSU	2	6	22	12	14	9		2			38	29	67	
PNUE			1								1		1	
Total	78	63	234	132	196	130	13	11			521	336	857	39,2

^a Comprend le Corps commun d'inspection, le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion, le Centre international de calcul et le Comité de coordination des systèmes informatiques.

^b Bureau des commissions régionales à New York.

c) **Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur occupant des postes soumis à la répartition géographique et à des postes exigeant des connaissances linguistiques spéciales (au 30 juin 2002)**

Département/bureau	SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Total		Total général	Pourcentage de femmes		
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F				
BSCI	1					1	2	1	6	3	16	10	10	5	3	5					38	25	63	39,7
Bureau chargé du programme Iraq	1								1	1				1							2	2	4	50,0
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	1				3	1	5		7	7	8	2	5	10	2	4					31	24	55	43,6
Bureau de la gestion des ressources humaines				1	1	2	2	1	5	12	14	9	4	8	3	5					29	38	67	56,7
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité			1		3		3	1	6	6	13	19	12	14	5	8					43	48	91	52,7
Bureau des affaires juridiques	1		1		2	1	4	3	12	5	7	8	9	11	6	11					42	39	81	48,1
Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime	1				2		3	1	14		14	10	10	9	1	6					45	26	71	36,6
Bureau des services centraux d'appui			1		2		7	2	15	3	25	9	21	9	12	6					83	29	112	25,9
Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité								1	3		1										4	1	5	20,0
Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	1																				1	0	1	0,0
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés																					0	0	0	0,0
Cabinet du Secrétaire général	1	1		1	3	3	3	3	4	1	3	3	3	5		1					17	18	35	51,4
CEA	1					1	12	2	26	4	30	19	30	17	8	6					107	49	156	31,4
CEE		1			1		4	3	16	5	24	4	18	10	8	5					71	28	99	28,3
CEPALC	1				1		5	6	15	6	31	16	20	15	18	14					91	57	148	38,5
CESAO		1				1	5	1	14	3	20	8	8	11	5	7					52	32	84	38,1
CESAP	1					1	9	1	18	9	39	11	33	11	9	16					109	49	158	31,0

Département/bureau	SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Total		Total général	Pourcentage de femmes
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
CNUCED	1		1		2		10	3	32	7	32	13	34	28	13	9			125	60	185	32,4
COCOVINU								1	1					1					1	2	3	66,7
Commission d'indemnisation des Nations Unies			1				1												2	0	2	0,0
Commissions régionales ^b							1	1					1						1	2	3	66,7
Département de l'information	1				4	1	7	9	23	10	31	32	32	38	18	26			116	116	232	50,0
Département de la gestion	1				1		4	2	3	6	2	4	2	3	1	1			14	16	30	53,3
Département des affaires de désarmement	1				2		1	1	4	4	5	2	2	1	2	1			17	9	26	34,6
Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence	1		1		2	1	5	7	59	40	134	80	103	86	7	10			312	224	536	41,8
Département des affaires économiques et sociales	1		1	1	7	3	15	12	32	24	35	40	25	24	15	16			131	120	251	47,8
Département des affaires politiques	1		3		4	2	8	6	11	10	15	7	9	9	3	7			54	41	95	43,2
Département des opérations de maintien de la paix	1		2		2		2	4	7	7	15	16	10	17	6	10			45	54	99	54,5
Division de l'administration et de la logistique des missions							5		5	2	9	9	11	3	5	1			35	15	50	30,0
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux					1				1	1		1							2	2	4	50,0
Haut-Commissariat aux droits de l'homme		1	1		1		1	2	7	7	17	6	12	16	6	6			45	38	83	45,8
Office des Nations Unies à Nairobi							1		3	1	10	5	12	7	4	3			30	16	46	34,8
ONUG	1				1	1	6	3	30	24	82	39	73	39	10	8			203	114	317	
ONU-Habitat				1			1	1	5	1	7	5	7	3	1	4			21	15	36	41,7
ONUSU						1	2	2	10	6	29	14	17	14	2	3			60	40	100	
Organe interorganisations ^a					1				1				1						1	2	3	66,7
PNUE	1				2		2	2	2	1	3	2	1	1		1			11	7	18	38,9
Total	20	4	13	4	48	20	135	82	398	217	671	403	533	428	173	200	0	0	1 991	1 358	3 349	40,5

^a Comprend le Corps commun d'inspection, le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion, le Centre international de calcul, le Comité de coordination des systèmes informatiques.

^b Bureau des commissions régionales à New York.

d) Agents des services généraux et des catégories apparentées (au 30 juin 2002)

Département/bureau	Services généraux				Total	Autres				Total
	Femmes		Hommes			Femmes		Hommes		
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	
BSCI	32	82,1	7	17,9	39					
Bureau chargé du programme Iraq	42	76,4	13	23,6	55					
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	65	78,3	18	21,7	83					
Bureau de la gestion des ressources humaines	100	82,6	21	17,4	121					
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	121	68,4	56	31,6	177					
Bureau des affaires juridiques	63	91,3	6	8,7	69					
Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime	78	83,9	15	16,1	93					
Bureau des services centraux d'appui	149	48,4	159	51,6	308	20	6,9	270	93,1	290
Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité	5	100,0			5					
Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	2	66,7	1	33,3	3					
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés	2	66,7	1	33,3	3					
Cabinet du Secrétaire général	50	80,6	12	19,4	62					
CEA	227	44,6	282	55,4	509			3	100,0	3
CEE	60	80,0	15	20,0	75					
CEPALC	174	61,7	108	38,3	282					
CESAO	84	53,2	74	46,8	158			3	100,0	3
CESAP	234	62,9	138	37,1	372					
CNUCED	129	77,2	38	22,8	167					
COCOVINU	13	56,5	10	43,5	23					
Commission d'indemnisation des Nations Unies	63	63,6	36	36,4	99					

Département/bureau	Services généraux				Total	Autres				Total
	Femmes		Hommes			Femmes		Hommes		
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	
Commissions régionales ^c	2	66,7	1	33,3	3					
Département de l'information	310	65,7	162	34,3	472	31	50,8	30	49,2	61
Département de la gestion	41	73,2	15	26,8	56					
Département des affaires de désarmement	21	95,5	1	4,5	22					
Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence	331	61,1	211	38,9	542	5	6,0	79	94,0	84
Département des affaires économiques et sociales	220	82,7	46	17,3	266					
Département des affaires politiques	92	89,3	11	10,7	103			4	100,0	4
Département des opérations de maintien de la paix	144	70,2	61	29,8	205	2	15,4	11	84,6	13
Division de l'administration et de la logistique des missions	274	60,2	181	39,8	455	364	22,0	1 291	78,0	1 655
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	5	62,5	3	37,5	8					
Haut-Commissariat aux droits de l'homme	58	84,1	11	15,9	69					
Office des Nations Unies à Nairobi	168	47,6	185	52,4	353					
ONUG	374	46,8	425	53,2	799					
ONU-Habitat	75	78,9	20	21,1	95					
ONUSU	156	41,2	223	58,8	379					
Organe interorganisations ^b	11	91,7	1	8,3	12					
PNUE	302	81,2	70	18,8	372					
Total	4 121	63,1	2 414	36,9	6 535	422	20,0	1 691	80,0	2 113

^a Comprend le personnel du Service mobile, du Service de sécurité et de la catégorie des corps de métiers, ainsi que les assistants chargés de l'information.

^b Comprend le Corps commun d'inspection, le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion, le Centre international de calcul, le Comité de coordination des systèmes informatiques.

^c Bureau des commissions régionales à New York.

e) Nombre total d'administrateurs et de fonctionnaires de rang supérieur (au 30 juin 2002)

Département/bureau	SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Total		Total général	Pourcentage de femmes
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
BSCI	1					1	3	1	8	3	22	13	12	7	3	5			49	30	79	38,0
Bureau chargé du programme Iraq	1				1		1		2	1	3	4	2	3	1	1			11	9	20	45,0
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	1				5	1	5		9	7	12	4	9	14	2	5			43	31	74	41,9
Bureau de la gestion des ressources humaines				1	1	2	2	1	6	12	15	10	4	8	3	5			31	39	70	55,7
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité				1	3		3	2	8	6	15	22	16	16	5	10			51	56	107	52,3
Bureau des affaires juridiques	1		1		2	1	4	3	13	5	8	9	9	12	6	11			44	41	85	48,2
Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime	1				2	1	11	1	23	4	25	14	13	17	1	11			76	48	124	38,7
Bureau des services centraux d'appui				1	2		7	2	16	3	27	10	25	9	13	6			91	30	121	24,8
Bureau du coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité								1	3		8								11	1	12	8,3
Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	1																		1	0	1	0,0
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés	1				1			1		1	2		1						3	4	7	57,1
Cabinet du Secrétaire général	1	1	1	1	5	3	3	3	6	1	6	7	5	10	1	1			28	27	55	49,1
CEA	1				1	12	2	26	4	30	19	32	17	10	7				111	50	161	31,1
CEE		1			1	4	3	16	5	24	4	18	10	8	5				71	28	99	28,3
CEPALC	1				1	5	6	15	6	31	16	20	15	18	14				91	57	148	38,5
CESAO		1			1	5	1	14	3	20	8	8	11	5	7				52	32	84	38,1
CESAP	1				1	9	1	18	9	39	11	33	11	9	17				109	50	159	31,4
CNUCED	1		1		2		10	3	32	7	33	13	34	28	13	9			126	60	186	32,3
COCOVINU	1						4	3	14	1	13	2	9	3	1				42	9	51	17,6

Département/bureau	SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1		Total		Total général	Pourcentage de femmes		
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F				
Haut Commissariat aux droits de l'homme		1	1		1		1	2	8	7	19	6	13	19	7	9					50	44	94	46,8
Commission d'indemnisation des Nations Unies			1		1		4		3	3	9	9	46	28	7	19	1				72	59	131	45,0
Commissions régionales ^b							1	1					1								1	2	3	66,7
Département de l'information	1				4	1	7	9	23	10	31	32	33	39	18	28					117	119	236	50,4
Département de la gestion	1				1		4	2	4	6	4	6	2	4	1	2					17	20	37	54,1
Département des affaires de désarmement	1				2		1	1	4	4	5	2	2	1	3	1					18	9	27	33,3
Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence	1		1		2	1	5	7	59	40	135	80	103	86	7	10					313	224	537	41,7
Département des affaires économiques et sociales	1		1	1	7	3	15	12	32	24	35	41	26	24	15	16					132	121	253	47,8
Département des affaires politiques	3		5		6	2	8	6	13	12	19	7	13	10	5	8	1				73	45	118	38,1
Département des opérations de maintien de la paix	2		2		3		7	4	16	7	88	22	71	43	7	10					196	86	282	30,5
Division de l'administration et de la logistique des missions	9		17	1	23	1	43	2	113	15	334	84	392	137	156	94	5	11			1 092	345	1 437	24,0
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux					1				1	1	1	4									3	5	8	62,5
Office des Nations Unies à Nairobi							2		5	1	20	9	18	14	11	7					56	31	87	35,6
ONUG	1				1	2	7	3	30	25	85	39	79	42	10	9					213	120	333	36,0
ONU-Habitat				1			4	1	12	3	17	8	17	9	11	8					61	30	91	33,0
ONUV					1	2	2		10	7	31	14	17	14	2	3					62	41	103	
Organe interorganisations ^a					2		3			2	1	3	1	1							7	6	13	46,2
PNUE	1		2		8	1	27	8	41	9	62	29	53	34	10	14		1			204	96	300	32,0
Total	34	4	35	5	87	24	226	91	595	246	1 197	549	1 118	684	367	349	7	12		3 666	1 964	5 630	34,9	

^a Comprend le Corps commun d'inspection, le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion, le Centre international de calcul, le Comité de coordination des systèmes informatiques.

^b Bureau des commissions régionales à New York.

Tableau A.9

Nombre de fonctionnaires de rang supérieur occupant des postes soumis à la répartition géographique, par nationalité et par classe (30 juin 1998-30 juin 2002)

	SGA					SSG					D-2					D-1					Total				
	98	99	00	01	02	98	99	00	01	02	98	99	00	01	02	98	99	00	01	02	98	99	00	01	02
Afghanistan	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1
Algérie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	4	4	5	5	4	5	5	6	6	4
Allemagne	2	2	1	1	1	0	0	0	0	0	3	3	2	3	3	9	7	9	10	11	14	12	12	14	15
Antigua-et-Barbuda	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	1	1	1	1	0	
Arabie saoudite	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1
Argentine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	2	3	2	1	3	4	3	3	2	5	6	6	5
Australie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	2	2	1	5	4	4	3	2	6	6	6	5	3
Autriche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Bahamas	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0
Bangladesh	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3	2	2	1	3	3	2	2	2	2
Barbade	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Belgique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	3	3	3	4	5	4	4	4	5	6
Bénin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Bolivie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Brésil	2	2	2	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	3	3	2	3	4	5	5	4	4	4
Burkina Faso	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1
Cameroun	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	2	2	1	2	2	2	2	2	1
Canada	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	1	3	3	2	2	4	2	2	3	5	6	6	6	6	8
Chili	0	0	0	0	0	2	2	2	2	1	0	1	1	1	1	4	3	3	3	3	6	6	6	6	5
Chine	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	2	1	1	1	2	5	5	6	7	4	8	7	8	9	7
Chypre	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	2	2	1	1	0	3	3	3	3	2
Colombie	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1
Costa Rica	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	2
Cuba	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1
Danemark	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	2	1	0	1	1	2	1	1	1
Égypte	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	2	2	2	2	1	4	4	5	6	4	7	7	8	9	6
Équateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1

	SGA					SSG					D-2					D-1					Total				
	98	99	00	01	02	98	99	00	01	02	98	99	00	01	02	98	99	00	01	02	98	99	00	01	02
Espagne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	2	3	3	3	2	3	4	4	3	2
États-Unis d'Amérique	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	8	6	6	7	8	38	41	34	33	37	48	50	43	43	48
Éthiopie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	2	1	2	3	1	2	2	3	4
Fédération de Russie	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	1	3	3	3	3	8	6	6	7	9	10	10	10	11	13
Fidji	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	1	1	1	0	0
Finlande	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
France	2	2	1	1	1	0	0	0	0	0	4	6	5	6	4	9	9	9	10	9	15	17	15	17	14
Gambie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	2	2	2	2	3	2	2	3	3	4	4	4
Ghana	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	1	3	2	1	1	2
Guatemala	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0
Guinée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Guyana	0	0	0	0	0	0	1	1	2	2	2	0	0	0	0	3	4	3	2	1	5	5	4	4	3
Haïti	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	0	0	2	2	2	1	1
Hongrie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	1	1	1
Inde	2	1	1	1	2	0	0	0	0	0	1	1	1	2	1	1	2	2	3	5	4	4	4	6	8
Indonésie	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	2	2	2	1	0
Iran (République islamique d')	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	2	2	1	1	2	2	2
Iraq	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Irlande	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3
Islande	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	1	0	0	0	0	1	1	1	1	0
Israël	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	1	1	1	2	1	1	1	1
Italie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	5	4	3	3	5	4	6	5	4	10	11	12	10	9
Jamaïque	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1
Japon	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	0	1	4	4	2	5	3	8	7	5	7	6
Jordanie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	1	1	0	1	2	1	1	0
Kenya	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	1	1	2	0	0	1	1	2	2	1	2	2
Koweït	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1
Liban	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0	0	1	1	2
Libéria	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1
Malaisie	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	2	1	1	3	2	3	2	3	5	4

	SGA					SSG					D-2					D-1					Total				
	98	99	00	01	02	98	99	00	01	02	98	99	00	01	02	98	99	00	01	02	98	99	00	01	02
Mali	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	0	0	0	0	1	1	1	1	2	
Malte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	1	1	1	2	1	1	1	1
Maroc	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	1	2	2	2	1	1	2	2
Maurice	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	2	2	2	2	1	0	0	0	0	0	3	3	3	3	2
Mauritanie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1
Mexique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	3	4	0	2	2	3	4	
Mozambique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	0	1	1	1
Myanmar	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Namibie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Nouvelle-Zélande	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	2	2	2	2	2	2	2	1	3	4	4	4	3
Nicaragua	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0
Niger	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Nigéria	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2
Oman	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2
Ouganda	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	2	2	2	3	2	3	3	3	4	3
Pakistan	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	4	4	4	4	4
Panama	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1
Paraguay	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	1	1	1	0	0	0
Pays-Bas	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	1	1	2	3	3	3	3	2	3	3	4
Pérou	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1	2	2	3	3	2	3	2	4	4
Philippines	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	2	2	0	1	2	2	2	0	0
Pologne	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	1	1
Qatar	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0
République de Corée	0	0	0	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	1
République tchèque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1
République-Unie de Tanzanie	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	2	2	0	0	2	0	0	0	0	3	2	2	1	1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	4	4	3	4	4	11	10	11	12	15	17	17	16	18	21
Sainte-Lucie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Sénégal	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	2	1	1	2	2	1	1	1	1	2	4	3	3	4	5
Sierra Leone	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	0	0	0	1	0	1	1	1

	SGA					SSG					D-2					D-1					Total					
	98	99	00	01	02	98	99	00	01	02	98	99	00	01	02	98	99	00	01	02	98	99	00	01	02	
Singapour	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	1	1	1	2	1	1	3	4	3	3	2	4	6	6	5	
Slovaquie	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
Slovénie	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	2	2	
Somalie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	1	1	1	1	0	
Soudan	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	2	1	2	1	2	2	1	2	
Sri Lanka	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	1	1	1	
Suède	1	1	1	1	1	0	0	0	1	1	2	2	2	0	1	3	2	2	2	3	6	5	5	4	6	
Swaziland	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Thaïlande	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Togo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	1	1	
Trinité-et-Tobago	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	2	1	1	1	2	2	1	1	
Tunisie	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	3	4	4	4	4	5	
Turquie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	2	3	3	5	4	3	4	4	6	5	
Ukraine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	1	
Uruguay	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	2	2	2	1	1	2	3	3	2	2	
Vanuatu	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1	
Venezuela	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	
Viet Nam	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	
Yémen	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Yougoslavie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	
Zambie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	1	1	0	1	1	1	
Zimbabwe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	1	1	1	0	0	
Total partiel	24	23	22	23	24	15	17	15	17	17	64	70	69	72	68	209	205	203	213	215	312	315	309	325	324	
Autres																										
Palestine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Apatrides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Suisse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	0	0	1	1	2	1	1	2	2	2	

	SGA					SSG					D-2					D-1					Total				
	98	99	00	01	02	98	99	00	01	02	98	99	00	01	02	98	99	00	01	02	98	99	00	01	02
Groupe de pays (par niveau de développement économique)																									
Pays en développement	12	11	12	12	13	11	11	9	10	10	29	28	31	37	32	96	100	98	102	96	148	151	150	161	151
Pays développés	12	12	10	11	9	4	6	6	7	6	36	43	39	36	32	113	105	106	112	107	165	165	161	166	154
Pays en transition					2					1					4					14					21
Total	24	23	22	23	24	15	17	15	17	17	65	71	70	73	68	209	205	204	214	217	313	316	311	327	326